

MAI 2025

RAPPORT DE RECHERCHE

N° 62

L'Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) 2025

RÉSUMÉ

L'Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) est développé par l'IWEPs depuis 2008. Il propose un cadre harmonisé d'indicateurs d'accès effectif de la population de chaque commune francophone de Wallonie aux droits fondamentaux, identifiés dans l'examen des principaux instruments internationaux, nationaux, régionaux et communautaires. La conception et la construction de l'ISADF en font un outil de diagnostic et de programmation dans le cadre de divers dispositifs intersectoriels visant à promouvoir l'effectivité de l'accès de tous les citoyens aux droits humains à différentes échelles territoriales.

Pour l'exercice 2025 de l'ISADF, une enquête inédite de grande ampleur a été réalisée auprès de 102 000 habitants. Les réponses de 24 087 Wallonnes et Wallons, soit un taux de réponse de 23,61 %, ont permis à l'IWEPs de recueillir de substantielles nouvelles informations à propos de l'accès effectif de la population aux droits fondamentaux.

Trois sources de données sont mobilisées dans ce nouvel exercice 2025 : les données administratives les plus récentes possibles, les données issues de l'enquête et des constructions basées sur des travaux géomatiques. L'ISADF 2025 couvre 13 droits fondamentaux et est composé de 148 indicateurs au niveau communal (contre 28 en 2018), sur des thématiques jamais couvertes en Wallonie jusqu'à aujourd'hui.

Ce rapport expose de façon pédagogique et transparente le processus d'élaboration de cet indicateur synthétique ISADF 2025, en expliquant les choix posés, les contraintes imposées, les méthodes appliquées, les clés de lecture des données et une première synthèse des résultats. Les auteurs proposent aux lecteurs de découvrir le nouveau site interactif dédié à l'ISADF (<http://isadf.iweps.be>). Ce site est conçu afin de favoriser la diffusion et l'utilisation des données par tous les utilisateurs.

Baptiste FERAUD (IWEPs)
Isabelle REGINSTER (IWEPs)
Christine RUYTERS (IWEPs)

COLOPHON

Auteurs : **Baptiste Feraud** (IWEPS)
Isabelle Reginster (IWEPS)
Christine Ruyters (IWEPS)

Développement du site dédié à l'ISADF: **Michel Martinez et Aurélien Bonnet** (IWEPS)

Communication web : **Aurélie Hendrickx et Lise Gobert** (IWEPS)

Edition et mise en page : **Evelyne Istace** (IWEPS)

Editeur responsable : **Sébastien Brunet** (IWEPS)

Dépôt légal : D/2025/10158/7

Création graphique : **Deligraph**
<http://deligraph.com>

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

IWEPS

Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

Route de Louvain-La-Neuve, 2
5001 NAMUR

Tel : 081 46 84 11

<http://www.iweps.be>

info@iweps.be

Remerciements

En premier lieu, nous adressons notre profonde gratitude aux 24 087 citoyens qui ont généreusement participé à notre enquête. Leur mobilisation est le socle de ce projet inédit. Grâce à leur engagement, nous pouvons désormais mieux cerner les enjeux liés à l'accès équitable aux droits fondamentaux de tous les citoyens à une échelle territoriale fine. Nous espérons que cette implication citoyenne inspirera les décideurs politiques et contribuera à améliorer la qualité de vie et à renforcer la confiance et la démocratie.

L'enrichissement de l'ISADF a également été possible grâce à une collaboration précieuse entre de nombreuses personnes et institutions. Nous souhaitons exprimer notre reconnaissance aux experts et partenaires institutionnels qui ont mis leur savoir-faire au service du projet, que ce soit pour la constitution de l'échantillon représentatif, l'élaboration du questionnaire, le déploiement de l'enquête, la conception d'indicateurs innovants ou la production de données statistiques à partir des bases de données administratives. Leur expertise a garanti la qualité et la fiabilité des résultats obtenus.

Nous remercions également les sous-traitants, dont le rôle clé dans la mise en œuvre technique et logistique a été essentiel au bon déroulement du projet. Leur professionnalisme et leur engagement ont permis une réalisation efficace et conforme à nos attentes.

Notre gratitude va aussi aux membres du comité de référents, dont l'accompagnement méthodologique tout au long du développement de l'ISADF a été déterminant. Leurs suggestions constructives ont éclairé nos choix, renforcé notre démarche et consolidé la pertinence de nos travaux. Leur enthousiasme et leurs encouragements ont été un véritable moteur pour nous.

Enfin, cette édition 2025 de l'ISADF n'aurait pas vu le jour sans le soutien indéfectible de nombreux collègues de l'IWEPS. Leur implication, leur expertise et leur esprit collaboratif ont joué un rôle central dans la réussite de ce projet ambitieux. Nous leur exprimons notre plus vive reconnaissance et espérons que chacun et chacune se reconnaîtra dans ces témoignages de gratitude.

Ce travail a été mené sous la direction de Sébastien Brunet, administrateur général de l'IWEPS, Frédéric Vesentini, directeur scientifique de la direction « Données et Indicateurs » et Sile O'Dorchai, directrice scientifique de la direction « Recherche & Évaluation » à l'IWEPS. Nous les remercions chaleureusement pour leur soutien constant et leurs conseils avisés.

Table des matières

1.	Introduction	6
2.	Le cadre conceptuel.....	8
2.1.	L'approche du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	8
2.1.1.	Les droits de l'homme.....	8
2.1.2.	Principes directeurs du HCDH pour la conception d'indicateurs des droits de l'homme	9
2.1.3.	Application des principes directeurs du HCDH pour l'identification des droits fondamentaux et la détermination de leur contenu.....	10
2.2.	L'approche du Conseil de l'Europe pour l'élaboration concertée des indicateurs de cohésion sociale	14
2.2.1.	La cohésion sociale.....	15
2.2.2.	Principes directeurs du COE pour l'orientation du choix des indicateurs.....	15
2.2.3.	Application des principes directeurs du COE pour l'orientation du choix des indicateurs	16
2.3.	L'encadrement du développement de l'ISADF	17
3.	Le cadre méthodologique.....	18
3.1.	Mise en place d'une enquête de grande ampleur auprès des citoyens âgés de 18 à 90 ans	18
3.2.	Étape 1 : la sélection des indicateurs	20
3.2.1.	L'analyse de la qualité statistique des indicateurs	20
3.2.2.	L'analyse des corrélations.....	21
3.2.3.	L'analyse factorielle	21
3.2.4.	La représentation cartographique des indicateurs.....	21
3.3.	Étape 2 : la normalisation des indicateurs.....	28
3.4.	Étape 3 : la conversion des facteurs négatifs en facteurs positifs.....	28
3.5.	Étape 4 : l'agrégation des indicateurs pour chaque droit.....	29
3.6.	Étape 5 : l'agrégation des synthèses par droit (moyenne renormalisée).....	29
3.7.	Étape 6 : les tests statistiques de validation	29
4.	Présentation des résultats.....	30
4.1.	Les résultats statistiques et leurs représentations.....	30
4.1.1.	Les données brutes composant l'ISADF.....	30
4.1.2.	Les indicateurs normalisés simples composant l'ISADF.....	30
4.1.3.	Les indicateurs normalisés agrégés par droit	31
4.1.4.	L'indicateur synthétique.....	31

4.1.5.	Représentations des résultats de l'ISADF sous forme de cartes et de radars.....	31
4.2.	Analyse des résultats.....	34
4.2.1.	Analyse de la distribution spatiale des résultats de l'ISADF global.....	34
4.2.2.	Analyses de la distribution spatiale de l'ISADF par commune et par droit.....	35
4.2.3.	Les coefficients de corrélation linéaire.....	48
5.	Synthèse et leçons tirées de ce nouvel exercice 2025 de l'ISADF.....	51
6.	Perspectives.....	53
7.	Références bibliographiques.....	54
	Annexe 1 : Questionnaire utilisé lors de l'enquête ISADF 2024 (version papier).....	56
	Annexe 2 : Score final de l'ISADF 2025 pour les 252 communes étudiées.....	68
	Annexe 3 : Liste et métadonnées des 148 indicateurs de l'ISADF.....	72

1. Introduction

Depuis le début de la décennie 2020, nos sociétés sont mises à l'épreuve par une série de crises et de transformations quelquefois brutales qui renforcent les inégalités d'accès aux droits fondamentaux. Elles exacerbent des problématiques persistantes et entraînent une aggravation des conditions de vie des groupes les plus vulnérables ainsi qu'un renforcement des discriminations systémiques, limitant les opportunités d'épanouissement individuelles. Dans ce contexte, le développement d'un cadre juridique et institutionnel robuste garantissant la protection des droits humains est indispensable. Celui-ci, pour promouvoir une gouvernance équitable et inclusive à tous les niveaux de pouvoir, doit pouvoir reposer sur un appareillage statistique solide et rigoureux.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) rappelle l'importance d'une approche fondée sur les droits qui implique une participation inclusive des citoyens, une transparence accrue des décisions politiques et une responsabilisation des acteurs publics et privés. À cet égard, il souligne qu'une mise en œuvre effective des instruments internationaux relatifs aux droits humains, tels que les conventions des Nations Unies, constitue un levier fondamental pour assurer une gouvernance respectueuse des principes de dignité, de liberté et d'égalité. Dans la foulée, le HCDH s'adresse aux États et aux Régions, en particulier aux instituts de statistique, pour promouvoir une meilleure collecte de données pour renforcer les droits humains des personnes marginalisées. « *Les indicateurs des droits de l'homme sont indispensables pour mettre en œuvre des normes et des engagements en matière des droits de l'homme capables de soutenir l'élaboration de politiques et l'évaluation de leurs effets, et de garantir la transparence* »¹.

Pour mener à bien sa mission de promotion et de contrôle des droits humains, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a développé des outils opérationnels, concrets et pratiques, qui permettent aux pays et aux régions (1) d'élaborer des politiques et des programmes publics qui facilitent la réalisation des droits humains et (2) de mesurer leur mise en œuvre.

En Wallonie, l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) a développé, dès 2008, un indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) au niveau local, à la demande du Gouvernement wallon dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de cohésion sociale (PCS)². La territorialisation de l'ISADF à l'échelle des communes francophones de Wallonie correspond au territoire de mise en œuvre de la politique de cohésion sociale. Ce territoire correspond à la fois au territoire d'actions et de débats publics qui contribuent à assurer aux citoyens la réalisation de leurs droits et le développement des conditions d'un bien-être durable pour tous.

L'ISADF est un outil de diagnostic et de programmation dans le cadre de dispositifs visant à promouvoir l'effectivité de l'accès de tous les citoyens aux droits humains à différentes échelles territoriales. Concrètement, il permet aux acteurs locaux (publics et privés) de réaliser des diagnostics territoriaux intersectoriels, de déterminer des priorités d'action (en fonction des réalités locales, des besoins, des manques, des objectifs à remplir...) et d'orienter, réaliser et suivre des programmes d'actions. À l'instar du Plan de cohésion sociale, il peut aussi être utilisé comme base pour l'allocation budgétaire aux plans d'action.

¹ HCDH, *Des outils pour mesurer les progrès réalisés*, <https://www.ohchr.org/fr/instruments-and-mechanisms/human-rights-indicators>.

² Cette politique a été programmée pour la première fois en 2008 (pour la période 2009-2013) et reconduite en 2013 (pour la période 2014-2019) et en 2018 (pour la période 2020-2025). Elle vise à encourager et soutenir toutes les communes francophones candidates pour renforcer l'accès effectif de leurs citoyens aux droits fondamentaux et assurer, à travers un plan d'action transversal concerté entre tous les acteurs du territoire, la construction d'un bien-être économique, social et culturel durable pour tous, en permettant à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu.

Ce quatrième exercice 2025 de l'ISADF propose une version nettement enrichie de l'outil, tant au niveau de la couverture des droits fondamentaux que de la prise en compte de l'étendue des inégalités sociales et économiques et des discriminations au regard des publics vulnérables et des situations sensibles. Cet enrichissement résulte essentiellement de la mise en œuvre d'une vaste enquête réalisée en 2024 auprès de 102 000 citoyens francophones de Wallonie, portant sur leurs conditions de vie et leur accès aux 13 droits fondamentaux couverts par l'ISADF.

La construction et le développement de l'ISADF s'inscrivent dans une démarche d'expérimentation sociale qui s'appuie sur un travail collectif et participatif avec de nombreux acteurs engagés dans la promotion, la réalisation et le contrôle des droits humains. Le cadre conceptuel qui préside à l'élaboration de l'ISADF articule deux approches : celle du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour la conception d'indicateurs des droits de l'homme³, d'une part, et celle du Conseil de l'Europe (COE) pour l'élaboration concertée des indicateurs de cohésion sociale⁴, d'autre part. Les principes directeurs du HCDH ont contribué à identifier les droits fondamentaux à prendre en considération dans l'ISADF ainsi que les caractéristiques du contenu normatif de chacun d'entre eux. Les principes directeurs du COE ont orienté la détermination des paramètres de mesure. L'objectif commun à ces deux approches est d'aider à l'élaboration d'outils de connaissance, adaptables à différents contextes territoriaux et institutionnels, qui facilitent l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de politiques et programmes d'actions en faveur de la promotion, la réalisation et la protection des droits de l'homme.

Le processus de développement de l'ISADF a été construit en collaboration avec un groupe de référents composé d'experts et de professionnels issus du monde académique, d'organisations indépendantes de protection et de promotion des droits de l'homme ainsi que d'institutions régionales et locales responsables de la mise en œuvre des politiques sociales locales.

L'objectif de ce rapport de recherche est d'exposer de façon pédagogique et transparente le processus d'élaboration de cet indicateur synthétique ISADF 2025, en expliquant les choix posés, les contraintes imposées, les méthodes appliquées, les clés de lecture des données et une première synthèse des résultats. Ce rapport de recherche est structuré en six parties. Après cette première partie qui introduit le rapport, la deuxième expose le cadre conceptuel de la démarche adoptée. La troisième développe le cadre méthodologique et la construction pas-à-pas de l'indicateur. La quatrième partie commente et illustre les résultats obtenus pour l'indicateur synthétique et ses déclinaisons par droits fondamentaux. La cinquième partie tire les leçons de l'exercice 2025. Et enfin, la sixième partie propose des conclusions et perspectives d'analyse des résultats. L'annexe 1 présente le questionnaire de l'enquête ISADF 2024. L'annexe 2 présente les résultats de l'ISADF global pour les 252 communes étudiées. Enfin, l'annexe 3 présente les métadonnées relatives aux 148 indicateurs pris en compte dans la composition de l'ISADF 2025.

Dans ce rapport, les termes sont employés dans leur sens épïcène de sorte qu'ils désignent toute femme, tout homme, toute personne quel que soit le genre que cette dernière s'assigne.

³ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) (2012), *Indicateurs des droits de l'homme. Guide pour mesurer et mettre en œuvre*. Genève et New York.

⁴ Conseil de l'Europe (2005), *Élaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale – Guide méthodologique*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, 234 p.

2. Le cadre conceptuel

Le cadre conceptuel qui préside à l'élaboration de l'ISADF articule deux approches : celle du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour la conception d'indicateurs des droits⁵, d'une part, et celle du Conseil de l'Europe (COE) pour l'élaboration concertée des indicateurs de cohésion sociale⁶, d'autre part. Les principes directeurs du HCDH ont contribué à identifier les droits fondamentaux à prendre en considération dans l'ISADF ainsi que les caractéristiques du contenu normatif de chacun d'entre eux. Les principes directeurs du COE ont, quant à eux, orienté la détermination des paramètres de mesure.

2.1. L'APPROCHE DU HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME

2.1.1. Les droits de l'homme

Les droits de l'homme ont été consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme et codifiés dans une série de traités internationaux ratifiés par les États après la Seconde Guerre mondiale⁷. D'autres instruments internationaux, nationaux et régionaux protègent les droits et libertés fondamentaux et contribuent à leur mise en œuvre et à leur développement, que ce soit des instruments contraignants tels que les constitutions, les lois et les décrets, ou non contraignants, tels que les déclarations, les lignes directrices et les principes.

Les droits de l'homme sont des « garanties juridiques universelles qui protègent les personnes et les groupes contre les actions et les omissions contraires aux libertés fondamentales, aux droits et à la dignité humaine »⁸. Ils sont inhérents à tous les êtres humains et reposent sur le respect de la dignité et la valeur de chaque personne. Ils découlent des valeurs humaines essentielles qui sont communes à toutes les cultures et à toutes les civilisations.

Le contenu normatif des droits est constamment élaboré et interprété par les mécanismes de défense des droits de l'homme qui font autorité, tels que le Conseil des droits de l'homme et les différents Comités composés d'experts indépendants qui contrôlent la mise en œuvre des traités par les États parties. À titre d'exemple, citons le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR) qui contrôle la mise en œuvre du Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels.

« Les droits de l'homme sont : universels, inaliénables, étroitement liés, interdépendants et indivisibles :

- *universels, quels que soient les systèmes politiques, économiques ou culturels ;*
- *inaliénables : ils sont inhérents à toute personne et aucun individu ou groupe ne peut en être déchu, sauf dans des cas spécifiques et dans le cadre d'une procédure régulière ;*
- *étroitement liés : l'amélioration de la réalisation de tout droit de l'homme dépend de la réalisation des autres droits de l'homme ;*
- *interdépendants : le degré de jouissance d'un droit dépend du degré de réalisation des autres droits ;*

⁵ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) (2012), *Indicateurs des droits de l'homme. Guide pour mesurer et mettre en œuvre*. Genève et New York.

⁶ Conseil de l'Europe (2005), *Élaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale – Guide méthodologique*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, 234 p.

⁷ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (2012), *op. cit.*, p.12.

⁸ Questions souvent posées au sujet d'une approche de la coopération pour le développement fondée sur les droits de l'homme. (Publication des Nations Unies, N° de vente E.06.XIV.10), p.1.

- *indivisibles* : les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels sont aussi importants les uns que les autres. L'amélioration de la réalisation d'un droit ne peut pas se produire au détriment de l'exercice d'un autre droit » (Nations Unies, 2012, p. 12).

À elles toutes, [...] ces caractéristiques permettent que tous les droits de l'homme soient réalisés, qu'il s'agisse de droits civils et politiques, [...] droits économiques, sociaux et culturels [...] ou de droits collectifs [...], au bénéfice de tous les êtres humains et à tout moment [...] » (Haut-Commissariat des Nations Unies, 2012, p. 12).

Pour mener à bien sa mission de promotion et de contrôle des droits de l'homme, le HCDH a développé des outils opérationnels, concrets et pratiques, qui permettent aux pays et aux régions (1) d'élaborer des politiques et des programmes publics qui facilitent la réalisation des droits de l'homme et (2) de mesurer leur mise en œuvre. Utilisés de façon appropriée, ces outils contribuent à évaluer les progrès réalisés afin de permettre aux populations concernées d'exercer leurs droits fondamentaux.

2.1.2. Principes directeurs du HCDH pour la conception d'indicateurs des droits de l'homme

Afin d'encourager les acteurs nationaux et internationaux à appliquer ces outils, le HCDH a procédé à l'élaboration d'un guide de référence⁹ qui propose un cadre conceptuel, méthodologique et pratique permettant de traduire le contenu normatif des droits humains en indicateurs pertinents, adaptés aux contextes particuliers d'application et réalisables concrètement. Ces indicateurs ont été soumis à un processus de consolidation par des experts issus des organisations internationales des droits de l'homme, des universitaires, des experts de la société civile, des parties prenantes nationales et des organismes statistiques.

Encadré 1 : Cadre méthodologique du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour la conception d'indicateurs des droits de l'homme

Le cadre méthodologique du HCDH préconise le recours à trois catégories d'indicateurs : (1) des indicateurs de structure, (2) des indicateurs de processus et (3) des indicateurs de résultat. Ensemble, ils permettent de favoriser une large couverture des divers aspects ou caractéristiques de la réalisation des droits considérés. Les premiers traduisent l'engagement par l'État d'adopter des mesures visant à réaliser chacun des droits considérés. Les deuxièmes visent à mesurer l'effort effectif de l'État. Ils rendent compte de la réalisation progressive du droit considéré ou des efforts entrepris par les autorités pour obtenir le résultat escompté ou s'en approcher. Les troisièmes renseignent sur la réalisation individuelle et collective des droits humains dans un contexte donné. Ils traduisent les effets cumulés de divers processus sous-jacents.

Le principe directeur est de définir pour chaque caractéristique de chaque droit au moins un indicateur de résultat qui puisse être étroitement rattaché à la réalisation ou à la jouissance de ce droit ou de cette caractéristique. Cela facilite la fixation des priorités et le ciblage des efforts.

« Le choix de tous les indicateurs doit être guidé par le constat de leur utilisation effective. Si les indicateurs identifiés ne vérifient pas cette adéquation pratique, ils ne seront pas des outils de suivi utiles ». [...]

« La pertinence contextuelle des indicateurs est fondamentale pour leur acceptabilité par les usagers potentiels. Le niveau de développement et de réalisation des droits de l'homme varie selon les pays et selon les régions d'un même pays. Il en résulte des différences dans la nature des

⁹ Haut-Commissariat des Nations-Unies aux droits de l'homme, 2012. *Indicateurs des droits de l'homme. Guide pour mesurer et mettre en œuvre*. Nations Unies, Genève et New York.

institutions, les politiques et les priorités de l'État. Par conséquent, il ne sera pas possible de disposer d'un ensemble universel d'indicateurs pour évaluer la réalisation des droits de l'homme [...] Aussi, convient-il de trouver le juste dosage entre les indicateurs qui ont une pertinence universelle et ceux qui sont propres au contexte considéré, car les deux sont nécessaires ».

Revue de l'OCDE sur le développement (2008), *Chapitre 10 « Indicateurs de conformité avec les instruments internationaux sur les droits de l'homme »*, vol.9, N°2, pp. 178-182.

2.1.3. Application des principes directeurs du HCDH pour l'identification des droits fondamentaux et la détermination de leur contenu

L'identification des droits fondamentaux et la détermination de leur contenu reposent sur l'examen des principaux instruments internationaux, nationaux, régionaux et communautaires : la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention européenne des droits de l'homme, la Charte sociale européenne, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, la Convention de sauvegarde des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civiques et politiques, le Document final du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, la Convention internationale sur les droits de l'enfant (1989) ratifiée par la Belgique en 1991, la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, la Constitution belge, la Loi du 29 juin 1983 de la Communauté française concernant l'obligation scolaire, le décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre du 24 juillet 1997 et le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (2004).

Le premier objectif opérationnel consiste à sélectionner, parmi l'ensemble des droits humains répertoriés dans les instruments juridiques visés, ceux qui sont pertinents pour la politique de cohésion sociale en Wallonie, c'est-à-dire ceux qui traduisent l'engagement de la Région d'adopter des mesures visant à réaliser chacun de ces droits considérés, en particulier dans le contexte de sa programmation du Plan de cohésion sociale (PCS).

La sélection s'est concentrée sur les droits fondamentaux économiques, sociaux, culturels et environnementaux, sans ignorer toutefois leur interdépendance avec les droits civils et politiques.

Tableau 1 : Listes des droits fondamentaux économiques, sociaux, environnementaux et culturels pris en considération pour le calcul de l'ISADF 2025

1	Droit à un revenu conforme à la dignité humaine
2	Droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité
3	Droit au meilleur état de santé physique et mental susceptible d'être atteint, à l'aide médicale
4	Droit à la sécurité sociale (dont l'assurance santé), à la protection sociale, à l'aide sociale, aux prestations familiales
5	Droit à l'éducation, à l'enseignement et à la formation continue
6	Droit à l'information, à l'usage du numérique, des technologies de l'information et de la communication
7	Droit à un logement décent et adapté, à l'énergie et à l'eau
8	Droit à un environnement et à un cadre de vie sain et adapté
9	Droit à la mobilité
10	Droit au travail, à des conditions de travail justes et favorables, à la formation professionnelle ; droits syndicaux
11	Droit au respect de la vie privée et familiale ainsi qu'à la conciliation vie familiale et vie professionnelle
12	Droit à la participation citoyenne et démocratique
13	Droit à l'épanouissement social et culturel

La détermination du contenu normatif des droits permet aux pays et régions d'élaborer des politiques et des programmes publics et d'évaluer les progrès qu'ils ont réalisés pour permettre à leurs populations d'exercer leurs droits fondamentaux. Selon les directives du HCDH, cette détermination revient à sélectionner un nombre limité de caractéristiques qui permettent de concrétiser le contenu normatif des droits et de les catégoriser de façon à faciliter le choix des indicateurs appropriés.

Tableau 2 : Caractéristiques normatives retenues pour chacun des droits sélectionnés

1	Droit à un revenu conforme à la dignité humaine	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à un niveau de vie conforme à la dignité humaine pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille • Inégalités d'accès à un revenu conforme à la dignité humaine • Pauvreté monétaire • Privation matérielle et sociale
2	Droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité suffisante d'aliments pour satisfaire les besoins des individus • Qualité nutritionnelle suffisante pour satisfaire les besoins des individus

		<ul style="list-style-type: none"> • Acceptabilité de l'alimentation (notamment d'un point de vue culturel) • Accessibilité physique de la nourriture • Accessibilité économique de la nourriture • Insécurité alimentaire • Satisfaction par rapport à l'alimentation
3	Droit au meilleur état de santé physique et mental susceptible d'être atteint, à l'aide médicale	<ul style="list-style-type: none"> • État de santé : santé générale • État de santé : limitations fonctionnelles • État de santé : santé mentale • Offre de soins : accessibilité géographique • Offre de soins : obstacles liés à l'offre de soins : disponibilité – délai – qualité – coût • Renoncement aux soins de santé • Équité dans l'accès aux soins de santé • Accès à la prévention en santé
4	Droit à la sécurité sociale (dont l'assurance santé), à l'aide sociale.	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaires de l'assurance santé • Bénéficiaires de l'aide sociale • Accès à l'information sur les droits • Accès aux démarches pour obtenir une prestation sociale • Non-recours aux prestations sociales
5	Droit à l'éducation, à l'enseignement et à la formation continue	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'instruction de la population • Accès à un enseignement obligatoire et gratuit, de qualité et inclusif jusqu'à la fin de l'obligation scolaire (entre 6 et 18 ans) • Accès de tous à l'enseignement supérieur en pleine égalité et en fonction des capacités de chacun par tous les moyens appropriés • Accès à des établissements offrant un nombre suffisant de places situées à une distance raisonnable du lieu de vie • Reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel • Accès de tous les individus à des possibilités de formation et d'apprentissage tout au long de la vie, surtout à ceux qui appartiennent à des groupes marginalisés ou négligés de longue date
6	Droit à l'information, à l'usage du numérique, des technologies de l'information et de la communication	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de la technologie numérique pour améliorer les conditions de vie de tous et réduire la fracture numérique • Accès à internet à domicile/dans un autre lieu • Accès aux services en ligne • Compétences numériques/obstacles • Satisfaction par rapport à la connexion à internet (chez soi) • Satisfaction par rapport à l'usage des technologies numériques • Confiance/crainte par rapport aux usages du numérique
7	Droit à un logement décent et adapté, à l'énergie et à l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Accès de tous à un logement à un coût abordable et adapté en fonction des besoins • Satisfaction par rapport au logement • Disponibilité de logements et de logements sociaux (offre diversifiée de logements)

		<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de l'habitat (isolation, salubrité, luminosité, confort...), aménagement et entretien de l'habitat • Sécurité en matière d'habitat, en ce compris la prévention et la réduction du sans-abrisme • Droit à la propriété (accès à l'acquisition d'un logement, aide financière à l'acquisition d'un logement, accompagnement à l'acquisition d'un logement) • Accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable • Accès de tous à des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable. • Équité dans l'accès au logement
8	Droit à un environnement et à un cadre de vie sain et adapté	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de l'environnement et du milieu de vie : qualité sonore, qualité de l'air, qualité du sol, propreté • Accès de tous à des espaces verts et des espaces publics sûrs • Sentiment d'insécurité dans l'espace public
9	Droit à la mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Accès des individus aux services de base • Accès à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics • Accès équitable aux moyens de circuler (possibilité pour tous de se déplacer), en prenant en considération le contexte territorial (localisation urbaine, périurbaine, rurale), le contexte social (accès financier aux moyens individuels de déplacement), le rythme des activités (travail de nuit par exemple), le degré de validité d'une personne, etc. • Aménagement du territoire et de l'espace public, notamment en prenant en considération l'accès des personnes handicapées aux transports et en veillant à favoriser un sentiment de sécurité dans la conception des espaces publics, de jour comme de nuit • Promotion de la mobilité douce et de la mobilité durable
10	Droit au travail, à des conditions de travail justes et favorables, à la formation professionnelle ; droits syndicaux	<ul style="list-style-type: none"> • Effectivité du droit de travailler, d'entreprendre et d'exercer une profession librement choisie ou acceptée • Temps de travail qui permet une rémunération suffisante pour assurer un niveau de vie satisfaisant (le travail doit pouvoir s'adapter à la vie de famille (horaire, distance du lieu de travail)) • Salaire équitable et rémunération égale pour un travail de valeur égale sans distinction • Conditions de travail équitables, favorables, saines et sûres <> insécurité de l'emploi • Salaire équitable et rémunération égale pour un travail de valeur égale (le salaire reçu pour un travail doit permettre de mener une vie conforme à la dignité humaine) • Accès à la formation et à l'orientation professionnelle pour choisir une profession conformément aux aptitudes personnelles et aux intérêts • Obstacles à l'emploi liés aux qualifications, au manque d'attractivité des emplois, à la difficulté de concilier vie professionnelle et vie privée • Satisfaction par rapport au travail

		<ul style="list-style-type: none"> • Égalité des chances et de traitement en matière d'emploi et de profession, sans discrimination fondée sur les dix-neuf critères dits « protégés »¹⁰ reconnus par la législation belge
11	Droit au respect de la vie privée et familiale ainsi qu'à la conciliation vie familiale et vie professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Sentiment de liberté dans les choix de vie privée • Fardeau administratif et stress dans la vie privée • Temps moyen consacré à la vie privée : tâches ménagères, soins aux (petits) enfants, soins aux personnes âgées ou handicapées, recherche d'information et démarches administratives, détente • Accès à un accueil de qualité et inclusif à la petite enfance • Accès aux congés thématiques (formes spécifiques d'interruption de travail) pour des raisons familiales. • Équilibre [vs obstacles] entre travail et activités personnelles et familiales
12	Droit à la participation citoyenne et démocratique	<ul style="list-style-type: none"> • Droit de tout citoyen de voter et d'être élu au cours d'élections périodiques, honnêtes, au suffrage universel et égal et au scrutin secret • Droit de vote des étrangers, en ce compris la transmission des documents nécessaires pour voter • Investissement dans le monde associatif • Implication dans des démarches participatives au sein de la commune (comité de quartier, association de citoyens, conseils consultatifs, budgets participatifs, enquêtes citoyennes...)
13	Droit à l'épanouissement social et culturel	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à des activités d'information et d'éducation qui permettent de mieux connaître et comprendre sa propre culture et celle des autres • Participation à la vie culturelle et sociale • Mise en œuvre des conditions nécessaires à la participation à la vie culturelle : faciliter et promouvoir celle-ci et assurer l'accès aux biens et services culturels • Participation à des activités de volontariat/bénévolat • Support social de la famille/des amis/des voisins • Confiance en sa famille/en ses amis/en ses voisins • Entente/conflit avec le voisinage • Sentiment d'isolement

Sources principales : cf. section 2.1.3

2.2. L'APPROCHE DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR L'ÉLABORATION CONCERNÉE DES INDICATEURS DE COHÉSION SOCIALE

Le Conseil de l'Europe a été créé en 1949 pour promouvoir les valeurs de paix, de démocratie, de droits de l'homme et de dignité humaine, et œuvrer pour des institutions démocratiques stables qui assurent un cadre juridique fiable aux gouvernements et aux citoyens.

¹⁰ Les 19 critères sont : le sexe, la langue, les cinq critères dits « raciaux » (prétendue race, couleur de peau, nationalité, ascendance et origine nationale ou ethnique), le handicap, les convictions philosophiques ou religieuses, l'orientation sexuelle, l'âge, la fortune, l'état civil, les convictions politiques, les convictions syndicales, l'état de santé, les caractéristiques physiques ou génétiques, la naissance et l'origine sociale.

2.2.1. La cohésion sociale

Améliorer l'accès effectif aux droits sociaux fondamentaux pour tous les citoyens, particulièrement ceux qui sont menacés par la pauvreté ou l'exclusion, est au cœur de la Stratégie de cohésion sociale du Conseil de l'Europe^{11, 12}. Selon cette organisation internationale, la stratégie de cohésion sociale relève d'une volonté de lutter contre les facteurs de division, de s'assurer que développement économique et développement social aillent de pair et de faire de la cohésion sociale un fondement pour le développement durable et la sécurité démocratique.

L'approche de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe s'appuie sur une éthique de coresponsabilité et d'interdépendance entre tous les acteurs (État, entreprises, société civile, citoyens), qui inclut le sens de l'intérêt mutuel, de l'appartenance collective et de la réciprocité, « *ceci afin de réduire le pouvoir d'exclure, éviter que des décisions prises par certains aient des conséquences dramatiques sur la vie des autres* » (Farrell, 2012). Elle encourage en outre à consolider les fondations démocratiques et les mécanismes du dialogue social et civique et à renforcer la confiance en l'avenir.

Le rôle du Conseil de l'Europe est d'aider les États membres à renforcer la cohésion sociale et à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

2.2.2. Principes directeurs du COE pour l'orientation du choix des indicateurs

Pour mener à bien sa mission, le Conseil de l'Europe a développé des méthodes et des outils¹³ visant à faciliter la mise en route, le suivi et l'évaluation de plans d'action pour la cohésion sociale. Ces outils peuvent s'adapter à différents contextes territoriaux (pays, région, localité, quartier) et institutionnels.

Encadré 2 : Cadre méthodologique du Conseil de l'Europe (COE) pour l'élaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale

Le cadre méthodologique du Conseil de l'Europe préconise, pour un suivi et une évaluation des politiques sociales axées sur les droits fondamentaux et le bien-être de tous, de prêter une attention particulière à la compréhension de l'étendue des inégalités dans l'accès aux droits et aux différentes composantes du bien-être. Ces composantes, matérielles et immatérielles, doivent idéalement être définies par rapport à chaque contexte d'application, afin de leur donner un caractère concret, adaptable par chacun et qui responsabilise, au sens large, les différents acteurs (publics, privés et citoyens).

Ce cadre détermine les paramètres de la mesure et oriente le choix des indicateurs. Ceux-ci doivent permettre d'identifier et d'évaluer :

- les différents niveaux de conditions de vie parmi les populations partageant « *un espace congruent de coexistence* » (une ville, une commune, un village, un quartier, etc.), et les situations extrêmes. Le but de cette identification est de permettre la détermination d'objectifs concrets de progrès afin que les populations puissent jouir d'une qualité de vie digne ;
- les facteurs de division dans la société (notamment le fossé entre pauvres et riches, *a fortiori* quand il est persistant) qui peuvent menacer la paix sociale ;
- toutes les formes de discrimination, de vulnérabilité et d'insécurité de certains individus ou groupes de population, qui influent sur le niveau de réalisation des droits fondamentaux de ces mêmes individus ou groupes ;

¹¹ Comité européen pour la cohésion sociale (2000), *Stratégie de cohésion sociale*, Conseil de l'Europe, Strasbourg.

¹² Comité européen pour la cohésion sociale (2004), *Stratégie de cohésion sociale révisée*, approuvée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, le 31 mars 2004.

¹³ Conseil de l'Europe (2005), *Élaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale. Guide méthodologique*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe.

- les biens et services publics (voire communs) nécessaires au bien-être de tous (les espaces verts, les transports, des services publics accessibles dans des périmètres raisonnables, sans difficulté d'accès, où chacun reçoit le même traitement et jouit des mêmes prestations, l'éducation, la santé, des espaces de récréation et d'expression de la créativité...) et les carences dans la disponibilité et dans l'accessibilité de ces biens essentiels au bien-être de tous. Ceci devrait conduire à une prise de conscience des phénomènes de ségrégation (ghettoïsation, séparation d'espaces d'éducation, de consommation, de loisirs, d'expression publique et artistique...) et à leur impact à long terme sur le maintien de l'équité dans l'accès à ces biens et services (éducation, santé, culture, etc.).

Les indicateurs ont comme rôle de permettre d'apprécier si les actions, prises individuellement, satisfont à ces différents critères, et dans quelle mesure elles y satisfont. Les outils de synthèse doivent, quant à eux, permettre d'obtenir une vision d'ensemble et de dégager des objectifs, une hiérarchie de priorités ainsi qu'une stratégie d'actions. Ils permettent de mettre en évidence les aspects dynamiques, tels que les tendances (comparaisons dans le temps), les seuils atteints, les points faibles, les ruptures, les discontinuités et les inadéquations entre situations et actions.

Conseil de l'Europe, 2005, *Élaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale – Guide méthodologique*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, 234 p.

2.2.3. Application des principes directeurs du COE pour l'orientation du choix des indicateurs

L'orientation du choix des indicateurs à partir des principes directeurs du COE repose sur une suite structurée de quatre questions génériques qui permet de vérifier dans quelle mesure les politiques adoptées et les actions menées :

- 1) impactent l'état général de l'accès effectif aux droits pour l'ensemble de la population ;
- 2) assurent l'égalité et l'équité dans l'accès effectif aux droits pour tous ;
- 3) intègrent et encouragent la participation des groupes sociaux plus vulnérables ou marginalisés, exposés au risque de discrimination ;
- 4) garantissent la durabilité de l'accès effectif aux droits pour tous.

Chacune de ces questions détermine le choix des indicateurs selon quatre angles d'approche :

- 1) Indicateurs de tendance centrale, qui mesurent l'état général de l'accès aux droits ;
- 2) Indicateurs de disparités socioéconomiques, qui mesurent des déséquilibres ou tensions au sein de la population dans les conditions d'accès aux droits ;
- 3) Indicateurs ciblés sur des publics sensibles ou vulnérables, exposés au risque de discrimination dans l'accès aux droits ;
- 4) Indicateurs ciblés sur des facteurs de stabilité ou de menace, qui impactent la durabilité de l'accès effectif aux droits pour tous.

Le tableau 3 présente le modèle de la matrice utilisée pour orienter le choix des indicateurs, résultant de l'application conjointe du cadre conceptuel et méthodologique du HCDH et du COE.

Tableau 3 : Modèle de la matrice utilisée pour orienter le choix des indicateurs d'accès aux droits fondamentaux

Intitulé du droit			
Couverture du droit Les caractéristiques ou attributs qui reflètent l'essence du contenu normatif			
Cadre normatif du droit Traités internationaux et autres instruments qui protègent le droit et contribuent à sa mise en œuvre : constitution, lois, décrets, principes, lignes directrices...			
Indicateurs de résultat ventilés selon quatre angles d'approche			
État général de l'accès au droit pour tous	Déséquilibres ou tensions socioéconomiques dans les conditions d'accès au droit pour tous	Vérification de l'accès effectif au droit dans des situations sensibles (discriminations, inégalités...)	Facteurs de stabilité/menace qui (dé)favorisent l'accès durable au droit pour tous
Indicateurs	Indicateurs	Indicateurs	Indicateurs

2.3. L'ENCADREMENT DU DÉVELOPPEMENT DE L'ISADF

L'élaboration et le développement du cadre conceptuel et méthodologique de l'ISADF s'inscrivent dans un processus de travail collectif, en collaboration avec de nombreux experts¹⁴ issus du milieu universitaire, d'organisations indépendantes de protection et de promotion des droits de l'homme, ainsi que des institutions régionales et locales chargées de la mise en œuvre des dispositions légales, visant à garantir à chaque citoyen de vivre dans des conditions respectueuses de la dignité humaine et à appliquer le dispositif du Plan de cohésion sociale dans les 252 communes francophones de Wallonie.

Leurs conseils et recommandations ont permis de renforcer la démarche adoptée et d'assurer la pertinence et la qualité des travaux menés.

¹⁴ Les membres actifs du comité des référents sont : Geneviève Bazier (Office de la Naissance et de l'Enfance), Marie Castaigne (UVCW – Fédération des CPAS), Ricardo Cherenti (CPAS d'Écaussinnes), Christel Christophe (PCS de Gembloux), Jean-François Devos (PCS de Châtelet), Valérie Flohimont (Université de Namur), Sébastien François (UNIA), Françoise Goffinet (Institut pour l'égalité des femmes et des hommes), Mélanie Joseph (Service de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale), Flavie Leclair (Fédération des Services Sociaux), Christine Mahy (RWLP), Catherine Rousseau (Fédération des Services Sociaux), Grégor Stangherlin (Ville de Liège), Anne Van Copenolle (SPW-IAS, Direction de la cohésion sociale).

3. Le cadre méthodologique

Le processus de construction de l'ISADF nécessite le respect d'un ensemble de principes et de contraintes parmi lesquelles :

- une objectivation des critères de sélection et des méthodes d'agrégation des indicateurs ;
- une transparence du mode de calcul nécessaire à la légitimité du dispositif, cette transparence offrant par ailleurs la possibilité de débattre à la fois des concepts, des méthodes et des données ;
- la prise en considération des remarques formulées vis-à-vis des exercices précédents de calcul de l'ISADF, notamment dans le cadre de l'évaluation des Plans de cohésion sociale précédents ; en particulier :
 - une attention particulière à porter sur l'actualité des données ;
 - la sélection d'indicateurs plus concrets et plus représentatifs des besoins sur le terrain ;
 - une présentation plus détaillée des résultats qui permet une lecture, une interprétation et une appropriation aisées de ceux-ci ;
 - une explication sur les limites inhérentes de l'exercice, pour éviter toute mauvaise utilisation potentielle des statistiques ;
 - une actualisation régulière de l'ISADF ;
- une cohérence à assurer avec les exercices précédents : ISADF 2008, 2013 et 2018. Cette cohérence est souhaitable et nécessite de pouvoir disposer d'un socle de données comparables d'un exercice à l'autre. Mais elle ne doit toutefois pas être un frein à l'enrichissement du contenu informationnel de l'ISADF dans le temps. Autrement dit, il n'est pas opportun de comparer directement les ISADF temporellement tant l'information qu'ils contiennent évolue et s'enrichit ;
- le principe de la protection des données, qui exige que toutes les activités de collecte des données respectent de solides garanties visant à empêcher les utilisations abusives de données sensibles.

Dans cette section, nous allons, dans un premier temps, introduire la grande nouveauté inhérente à l'ISADF 2025 par rapport à ses prédécesseurs : la mise en place d'une **enquête citoyenne de grande ampleur**.

Ensuite, par souci de clarté, nous proposons de décomposer, pas à pas, la construction concrète de l'indicateur ISADF en six étapes :

- La sélection des indicateurs ;
- La normalisation des indicateurs ;
- La conversion des facteurs négatifs en facteurs positifs ;
- L'agrégation des indicateurs au sein de chaque droit ;
- L'agrégation des synthèses par droit ;
- Les tests statistiques de validation.

3.1. MISE EN PLACE D'UNE ENQUÊTE DE GRANDE AMPLEUR AUPRÈS DES CITOYENS ÂGÉS DE 18 À 90 ANS

L'ISADF 2018 était calculé sur la base de 28 indicateurs individuels, couvrant neuf droits fondamentaux sur les treize droits retenus. Et pour certains des neuf droits pris en compte, leur couverture était souvent très partielle (par exemple le droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité n'était couvert que par un seul indicateur) ou insuffisante.

Ces limites étaient essentiellement liées au manque de disponibilité de données administratives à l'échelle communale propre à l'ISADF (inexistence au niveau local, pas de mise à disposition efficace, pas de centralisation, pas de mise à jour régulière...). Et cela rendait ses perspectives d'enrichissement très limitées.

L'idée d'une vaste enquête auprès des citoyens francophones de Wallonie n'est pas neuve. L'objectif naturel de cette enquête est de pouvoir recueillir des informations impossibles à capter par la voie des données administratives (points de vue subjectifs, ressentis, avis...) ou complémentaires aux données disponibles. En même temps, il est important de tenir compte du principe de minimisation (faisant partie du code de bonnes pratiques de la statistique européenne¹⁵) qui implique de ne pas poser de questions sur des aspects ou informations déjà couverts ou disponibles via les données administratives.

Dans cette optique, le travail de construction du questionnaire (disponible en annexe 1) a duré de janvier à août 2024 et a mobilisé la consultation d'un grand nombre d'experts thématiques autant externes qu'internes à l'IWEPS. Au final, le questionnaire de douze pages, mis à disposition tant en ligne qu'en version papier dès l'invitation, couvre les treize droits fondamentaux.

Afin de s'assurer d'une bonne représentativité des réponses reçues, le travail méthodologique de mise en place de l'enquête commençait par la construction d'un échantillon suffisamment grand et général. Pour cela, et aussi en raison du budget disponible pour la réalisation de l'enquête, il a été décidé de travailler sur des *clusters* de communes et non directement sur les communes elles-mêmes. 51 *clusters* homogènes de communes wallonnes ont ainsi été créés, les communes rattachées à un *cluster* étant à la fois contiguës géographiquement et ayant des profils similaires du point de vue de l'ISADF 2018 (les communes de Charleroi et de Liège, avec leur grande population et leurs disparités intracommunales, ont formé leur propre *cluster*). Dans chacun de ces 51 *clusters*, 2 000 personnes ont été aléatoirement tirées au sort sur la base du Registre national. La méthode d'échantillonnage est restée relativement simple avec l'implication de trois variables de stratification : le sexe, la classe d'âge (18-24 ans, 25-44 ans, 45-64 ans et 65-90 ans) et le revenu disponible équivalent¹⁶. Parmi ces classes, seuls les plus bas revenus ont été suréchantillonnés (surpondérés) afin d'espérer un bon taux de réponse chez ceux-ci.

La phase de collecte de données de cette enquête a eu lieu entre le 15 septembre 2024 et le 1^{er} janvier 2025. Le nombre total de personnes ayant reçu l'invitation et le questionnaire a donc été de 102 000. Le taux de réponse final est de 23,61 % (taux net, c'est-à-dire correspondant aux questionnaires reçus réellement exploitables), ce qui signifie que 24 087 Wallons et Wallonnes ont répondu à l'appel. Nous ne serons jamais assez reconnaissants envers ces personnes pour l'information précieuse transmise, garante d'une plus-value indéniable pour cet exercice 2025.

Un rapport méthodologique complet, largement tourné vers cette enquête ISADF 2024, sera disponible à l'automne 2025. Il parcourra toutes les étapes importantes qui ont fait que cette enquête a été un succès : construction du questionnaire, choix des questions, construction *ad hoc* des *clusters* de communes, choix des méthodes d'échantillonnage, choix des modes de passation, organisation lors de la phase de collecte des réponses (tant en ligne que par retour de courrier), prise en charge et nettoyage des réponses, traitements statistiques, ou encore pondérations.

Au final, toutes ces réponses ont permis la concrétisation d'un grand nombre de nouveaux indicateurs statistiques liés à l'accès aux droits fondamentaux, indicateurs qui parcourent l'ensemble des treize droits. Seuls les nouveaux indicateurs issus de l'enquête ne sont représentatifs qu'au niveau des *clusters* (niveau géographique de la collecte des données, on peut considérer que les 51 *clusters* sont 51 sous-échantillons indépendants). Ils n'ont pas la prétention d'être directement représentatifs

¹⁵ <https://statbel.fgov.be/fr/propos-de-statbel/qualite/code-de-bonnes-pratiques-de-la-statistique-europeenne>

¹⁶ Variable calculée par Statbel : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/datalab/revenu-disponible-administratif>

au niveau communal. Ainsi, dans le tableau disponible en annexe 3, lorsque la mention « Enquête ISADF – IWEPS » apparaît, cela signifie que l'indicateur concerné est issu de l'analyse de l'enquête et que son niveau de compréhension et d'interprétation est le *cluster* de communes.

Les indicateurs hors enquête, administratifs ou issus de travaux géomatiques, sont pour leur part disponibles ou calculés au niveau communal. C'est l'agrégation de tous les indicateurs (voir section 3.3), provenant de l'enquête ou pas, qui fait que l'ISADF final reste bien une donnée communale.

3.2. ÉTAPE 1 : LA SÉLECTION DES INDICATEURS

Le choix des indicateurs repose à la fois sur une recherche de sens et de pertinence statistique.

La recherche de sens invite à prendre en considération, pour chacun des droits, leurs attributs (couverture du droit) ainsi que chacun des quatre angles d'approche qui discriminent l'accès au droit. Elle conduit à mobiliser une grande variété d'indicateurs qui apportent, chacun, un éclairage, fût-ce partiel et incomplet, sur l'exercice du droit.

Ces indicateurs, provenant de l'enquête ou pas, ont été sélectionnés à partir des critères suivants :

- Prédilection pour des variables d'usage (par rapport à l'effectivité de l'accès aux droits) plutôt que pour des variables de ressources (offre de biens et de services) ;
- Utilisation de variables précises, pertinentes et suffisamment discriminantes, disponibles et accessibles pour l'ensemble des communes concernées ou des *clusters* de communes (sur l'ensemble des 252 communes wallonnes francophones) ;
- Éviction de données d'évolution temporelle, en raison notamment des interprétations multiples qu'elles génèrent.

Au total, plusieurs centaines d'indicateurs ont été rassemblés ou construits, issus des réponses à l'enquête ou de sources très diverses, principalement administratives.

La **recherche de pertinence statistique** invite à proposer une vue synthétique, cohérente avec la réalité que l'on veut approcher, à savoir l'accès effectif des citoyens aux droits fondamentaux. L'objectif est la réduction du nombre d'indicateurs pour n'en retenir que les plus pertinents sur le plan statistique.

La procédure adoptée pour opérer cette sélection met en application quatre méthodes complémentaires : (1) l'analyse de la qualité statistique des indicateurs ; (2) l'analyse des corrélations ; (3) l'analyse factorielle ; (4) l'analyse de la représentation cartographique.

3.2.1. L'analyse de la qualité statistique des indicateurs

Celle-ci se base sur l'examen systématique de chaque indicateur retenu à la lumière de huit critères d'acceptabilité :

1. Univocité par rapport au cadre conceptuel de l'accès aux droits fondamentaux ;
2. Pertinence par rapport aux leviers d'actions (ou préoccupations) au niveau communal ;
3. Disponibilité pour l'ensemble des communes ;
4. Capacité de discrimination entre communes ;
5. Temporellement défini et disponible pour une mise à jour périodique ;
6. Facilité de compréhension, transparence dans sa méthode de construction ;
7. Simplicité et spécificité ;
8. Robustesse et fiabilité.

Quelques observations sont utiles à formuler.

Les années de référence varient selon les indicateurs (entre 2021 et 2025), l'option retenue étant d'utiliser les dernières données disponibles au moment de l'actualisation de l'indicateur synthétique. Sans être optimale, cette option nous paraît cependant préférable à celle d'aligner tous les indicateurs sur une même année de référence qui serait, le cas échéant, l'année la plus éloignée de l'année de calcul de l'indicateur synthétique. Naturellement, tous les indicateurs issus de l'enquête ont 2024 pour année de référence.

Pour assurer la validité des indicateurs construits à partir d'un nombre réduit d'observations, l'option a été retenue de les calculer en sommant plusieurs années. C'est le cas, par exemple, du pourcentage de mères fumeuses à l'accouchement. En assurant une base d'observation plus large, cette opération permet d'augmenter la fiabilité des données au préjudice d'une perte de sensibilité aux changements, facteur peu influent dans notre exercice axé davantage sur la comparabilité territoriale à un moment donné (le plus récent) que sur la comparabilité temporelle pour un espace donné.

Certains indicateurs pertinents, utilisés dans les exercices précédents, ont dû être supprimés en raison du critère de disponibilité des données pour une mise à jour périodique (par exemple l'indicateur de taux de surpoids des enfants n'a pas pu être calculé de façon robuste ces dernières années en raison de la crise de la Covid-19).

3.2.2. L'analyse des corrélations

L'analyse des corrélations permet de détecter les indicateurs trop fortement corrélés à d'autres - caractéristique d'une éventuelle redondance entre les indicateurs -, ou des valeurs proches de zéro - signe d'une potentielle indépendance entre les indicateurs. Dans le premier cas, il convient d'opérer une sélection de l'indicateur le plus discriminant ou d'effectuer une moyenne entre des indicateurs proches, mais nuancés. Dans le second cas, il convient de s'interroger sur la pertinence de l'indicateur dans la construction de l'indice synthétique et, au besoin, de ne pas le retenir pour cet exercice.

3.2.3. L'analyse factorielle

L'analyse en facteurs permet de mettre en évidence des variables latentes (les composantes ou facteurs) capables de synthétiser l'ensemble des données et d'expliquer un maximum de la variation totale.

3.2.4. La représentation cartographique des indicateurs

La représentation cartographique permet de visualiser aisément et rapidement la position relative des communes par rapport aux indicateurs sélectionnés. Elle est utilisée en soutien à la réflexion et en appui des choix hésitants.

Au total, sur la base de ces différentes approches, **148 indicateurs** ont été sélectionnés, structurés par droits fondamentaux et combinés finalement en un seul indicateur synthétique. Les **treize droits fondamentaux** identifiés au départ sont tous pris en compte pour la première fois dans l'ISADF 2025.

Le tableau 4 ci-dessous regroupe les 148 indicateurs sélectionnés répartis par droit fondamental.

Tableau 4 : Composantes de l'ISADF et répartition des indicateurs par droit fondamental

	Nom court	Nom
1	Revenu	Droit à un revenu conforme à la dignité humaine
1	REV1	Revenu disponible équivalent administratif médian annuel de la population
2	REV2	Revenu disponible équivalent administratif médian annuel des familles monoparentales
3	REV3	Écart interquartile du revenu disponible administratif équivalent annuel de la population
4	REV4	Taux de risque de pauvreté administratif des enfants (0-17 ans)
5	REV5	% des personnes interrogées qui se déclarent en difficulté pour boucler leur budget
6	REV6	% des personnes interrogées qui déclarent une incapacité à faire face à une dépense imprévue de 500 euros
7	REV7	% des personnes interrogées en situation de privation matérielle et/ou sociale sévère
2	Alimentation	Droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité
8	ALI1	% des personnes interrogées qui déclarent craindre de manquer de nourriture avant d'avoir de l'argent pour se réapprovisionner
9	ALI2	% des personnes interrogées qui déclarent ne pas pouvoir manger, ou seulement parfois, des protéines (viandes, poissons ou autres sources de protéines)
10	ALI3	% des personnes interrogées qui déclarent ne pas pouvoir manger, ou seulement parfois, des fruits et légumes
11	ALI4	% des personnes interrogées qui ont le sentiment d'avoir le choix de leur alimentation
12	ALI5	Score moyen d'accessibilité vers les commerces alimentaires
13	ALI6	% des personnes interrogées qui déclarent manquer d'argent pour accéder à une alimentation souhaitée
14	ALI7	% des femmes interrogées qui déclarent avoir dû se priver de manger à leur faim pour leur(s) enfant(s) ou un/des membre(s) de leur famille
15	ALI8	% des personnes isolées interrogées qui déclarent avoir dû se priver de manger à leur faim pour pouvoir payer d'autres factures
16	ALI9	% des personnes interrogées qui déclarent éprouver du stress et de l'inquiétude pour l'achat ou la collecte de nourriture
17	ALI10	Prévalence du diabète, standardisé par âge et sexe
3	Santé	Droit au meilleur état de santé physique et mental susceptible d'être atteint, à l'aide médicale
18	SAN1	Taux de mortalité standardisé par sexe et âge
19	SAN2	% des personnes interrogées qui se déclarent en mauvaise santé
20	SAN3	Score moyen de limitation fonctionnelle (vue, audition, marche, soins personnels, capacité cognitive, communication)
21	SAN4	% des personnes interrogées de 65 ans ou plus qui se sentent limitées dans leurs activités quotidiennes
22	SAN5	% des personnes interrogées qui déclarent souffrir d'une maladie, d'une incapacité ou d'un handicap de long terme
23	SAN6	% des personnes interrogées qui déclarent un risque de troubles anxieux

24	SAN7	% des personnes interrogées de 18 à 30 ans qui déclarent un risque de troubles anxieux
25	SAN8	% de la population n'ayant pas accès à un médecin généraliste à moins de 3 km de leur domicile
26	SAN9	Population n'ayant pas accès à un médecin généraliste à moins de 3 km de leur domicile
27	SAN10	Score moyen de facilité de déplacement vers les services de santé
28	SAN11	Score moyen de facilité de déplacement vers les hôpitaux
29	SAN12	% de la population ayant un accès en moins de 20 minutes à un service d'urgence
30	SAN13	Population ayant un accès en moins de 20 minutes à un service d'urgence
31	SAN14	Score moyen lié aux obstacles quant à l'offre de soins disponible
32	SAN15	% des personnes interrogées qui déclarent avoir déjà manqué d'argent pour payer des soins
33	SAN16	Score moyen de prévention de santé par la pratique d'une activité physique
34	SAN17	% de mères fumeuses quotidiennement au moment de l'accouchement
35	SAN18	% de non-recours au dentiste chez les enfants de 5 à 14 ans
4	Sécurité sociale	Droit à la sécurité sociale, à l'assurance santé, à la protection sociale, à l'aide sociale, aux prestations familiales
36	SSO1	% de bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)
37	SSO2	% de bénéficiaires d'un (E)RIS parmi les 18-24 ans
38	SSO3	% de bénéficiaires de la GRAPA ou du RG parmi les 65 ans et plus
39	SSO4	% des personnes interrogées qui déclarent être insuffisamment informées sur les démarches à entreprendre pour pouvoir accéder à leurs droits
40	SSO5	% des personnes interrogées qui déclarent avoir rencontré au moins une difficulté dans le cadre des démarches entreprises pour bénéficier d'une allocation sociale
41	SSO6	% des personnes interrogées dont la principale difficulté rencontrée concerne le manque d'information
42	SSO7	% des personnes interrogées dont la principale difficulté rencontrée concerne la complexité des démarches ou des documents
43	SSO8	% des personnes interrogées dont la principale difficulté rencontrée concerne un mauvais rapport avec l'administration
44	SSO9	% de personnes interrogées qui déclarent avoir dû renoncer ou abandonner leurs démarches entreprises pour bénéficier d'une allocation sociale
5	Éducation	Droit à l'éducation, à l'enseignement et à la formation continue
45	EDU1	% des personnes interrogées qui déclarent avoir des difficultés à lire/écrire ou s'exprimer en français
46	EDU2	% des personnes interrogées qui déclarent avoir des difficultés à calculer
47	EDU3	% d'élèves en retard de deux ans et plus dans l'enseignement secondaire
48	EDU4	% des habitants qui n'ont pas de diplôme ou au maximum un diplôme de l'enseignement primaire
49	EDU5	% des habitants qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur

50	EDU6	% des personnes interrogées qui déclarent suivre un enseignement "diplômant" dans les 12 derniers mois
51	EDU7	% des personnes interrogées qui déclarent suivre un enseignement "non diplômant" dans les 12 derniers mois
52	EDU8	Score moyen des personnes interrogées déclarant des difficultés à payer au moins une facture de formation
53	EDU9	Score moyen de facilité de déplacement vers les écoles ou les centres de formation
54	EDU10	% des personnes interrogées qui déclarent avoir renoncé à une formation pour au moins un obstacle dans les 12 derniers mois
6	Numérique	Droit à l'information, à l'usage du numérique, des technologies de l'information et de la communication
55	NUM1	% des personnes interrogées qui déclarent pouvoir accéder à internet dans de bonnes conditions de chez eux
56	NUM2	% des habitants qui vivent à proximité d'un espace numérique ouvert pour de l'aide et un accès
57	NUM3	Score moyen de compétence numérique pour chercher de l'information
58	NUM4	Score moyen de difficulté pour l'utilisation des services en ligne
59	NUM5	% des personnes interrogées qui estiment que les technologies numériques rendent leur vie plus facile et plus confortable
60	NUM6	% des personnes interrogées qui ont accordé 7 ou plus (sur 10) pour ce qui est de leur confiance dans les services en ligne
61	NUM7	Score moyen de crainte du numérique et peur des arnaques
7	Logement	Droit à un logement décent et adapté, à l'énergie et à l'eau
62	LOG1	Score de satisfaction par rapport au logement
63	LOG2	Loyer médian des baux enregistrés
64	LOG3	% des personnes interrogées qui déclarent avoir des difficultés à payer leur loyer
65	LOG4	Score moyen de confort du logement : lumière, confort thermique, insonorisation
66	LOG5	Score moyen de confort du logement : pas d'humidité, de fuites, pas de moisissures
67	LOG6	Score moyen de confort du logement : électricité, alimentation en eau et eau chaude
68	LOG7	% des personnes interrogées qui déclarent que leur logement a un espace intérieur assez grand
69	LOG8	% des personnes interrogées qui déclarent que leur logement a un espace extérieur assez spacieux
70	LOG9	% de logements avec moins de 1,25 pièce par occupant
71	LOG10	Prix médian des maisons vendues
72	LOG11	% des personnes interrogées qui déclarent avoir des difficultés à rembourser leur emprunt hypothécaire
73	LOG12	% de compteurs à budget actifs pour l'électricité
74	LOG13	% de compteurs en défaut de paiement pour l'eau

8	Environnement	Droit à un environnement et à un cadre de vie sain et adapté
75	ENV1	Population localisée dans une zone de qualité de l'air problématique
76	ENV2	% de la population localisée dans une zone de qualité de l'air problématique
77	ENV3	Score moyen d'impact du bruit sur la santé et le sommeil
78	ENV4	Score moyen de gêne liée aux sources de bruits
79	ENV5	Score moyen de gêne liée aux odeurs
80	ENV6	Score moyen d'insécurité ressentie par les femmes la nuit
81	ENV7	% des personnes interrogées qui déclarent voir au moins trois arbres depuis leur logement
82	ENV8	% médian de canopée dans l'environnement du logement
83	ENV9	Nombre d'habitants ayant moins de 30 % de canopée dans l'environnement de leur logement
84	ENV10	% des personnes interrogées qui déclarent vivre à proximité (300m) d'un espace vert
9	Mobilité	Droit à la mobilité
85	MOB1	Population domiciliée dans une polarité de base concentrant une diversité de services de base
86	MOB2	% de la population domiciliée dans une polarité de base concentrant une diversité de services de base
87	MOB3	Score moyen de facilité d'accès à un moyen de locomotion pour plus de 10 km
88	MOB4	% des personnes de 18 à 64 ans interrogées qui déclarent avoir dû renoncer à un emploi en raison de mobilité
89	MOB5	% des personnes interrogées qui déclarent avoir dû renoncer à une activité de loisir en raison de mobilité
90	MOB6	Score moyen de renoncement à se déplacer en voiture à cause des coûts
91	MOB7	Score moyen de renoncement à se déplacer en transports en commun à cause des coûts
92	MOB8	Score moyen d'évaluation de la qualité des routes et infrastructure routière
93	MOB9	Score moyen d'évaluation de la qualité des transports en commun
94	MOB10	Score moyen d'évaluation de la qualité des trottoirs et infrastructures piétonnes
95	MOB11	Score moyen d'évaluation de la qualité des pistes cyclables et infrastructures pour les cyclistes
96	MOB12	% des personnes interrogées qui estiment que la circulation est dangereuse pour les PMR près de chez eux
97	MOB13	Population localisée dans une zone bien desservie en transports en commun
98	MOB14	% de la population localisée dans une zone bien desservie en transports en commun
99	MOB15	Score moyen d'évaluation de l'accessibilité aux gares

10	Travail	Droit au travail, à des conditions de travail justes et favorables, à la formation professionnelle ; droits syndicaux
100	TRA1	Taux d'emploi des 20-64 ans
101	TRA2	Taux d'emploi des étrangers non UE âgés de 18 à 64 ans
102	TRA3	Taux de chômage administratif des 15-64 ans ayant un faible niveau d'instruction
103	TRA4	Part des chômeurs de très longue durée (2 ans et plus)
104	TRA5	Taux de bas salaire
105	TRA6	% des personnes interrogées qui travaillent et qui vivent dans un ménage en situation de privation matérielle et/ou sociale sévère
106	TRA7	% des personnes interrogées âgées de 18 à 64 ans occupées dans un emploi précaire/peu sécurisant
107	TRA8	% des personnes interrogées âgées de 18 à 64 ans qui ont un emploi et qui déclarent manquer de soutien social au travail
108	TRA9	% des personnes interrogées âgées de 18 à 64 ans qui ont un emploi et qui déclarent manquer de valorisation au travail
109	TRA10	% des personnes interrogées âgées de 18 à 64 ans qui ne travaillent pas, souhaitent travailler et qui rencontrent des obstacles dans l'accès au travail liés à leurs qualifications
110	TRA11	% des personnes interrogées âgées de 18 à 64 ans qui ne travaillent pas, souhaitent travailler et qui rencontrent des obstacles dans l'accès au travail liés au permis de conduire
111	TRA12	% des personnes interrogées occupées et insatisfaites de leur travail
112	TRA13	% des personnes âgées de 18 à 64 ans en invalidité (incapacité de longue durée)
113	TRA14	% des personnes interrogées âgées de 18 à 64 ans, actives occupées ou inoccupées, qui déclarent avoir ressenti au moins une injustice au travail ou dans le cadre de la recherche d'un travail
11	Vie privée	Droit au respect de la vie privée et familiale ainsi qu'à la conciliation vie familiale et vie professionnelle
114	VPR1	% des personnes interrogées qui déclarent ne pas se sentir libres dans leurs choix de vie privée
115	VPR2	% des personnes interrogées qui déclarent avoir été stressées par certaines procédures administratives de contrôle au cours des 5 dernières années
116	VPR3	Score moyen d'accessibilité aux crèches ou milieux d'accueil
117	VPR4	% des personnes interrogées qui déclarent un manque de temps personnel "pour faire tout ce qu'elles doivent faire"
118	VPR5	% des personnes interrogées qui déclarent devoir souvent renoncer à ce qu'elles prévoient
119	VPR6	% des personnes interrogées qui déclarent se sentir dépassées, voire épuisées
120	VPR7	% des personnes interrogées âgées de 18 à 64 ans qui déclarent avoir des difficultés à trouver un équilibre entre leur travail et leurs activités personnelles et familiales
121	VPR8	% des femmes interrogées âgées de 18 à 64 ans qui déclarent avoir des difficultés à trouver un équilibre entre leur travail et leurs activités personnelles et familiales
122	VPR9	% des personnes interrogées âgées de 18 à 64 ans qui déclarent au moins un frein à l'emploi lié à la difficulté de concilier vie privée et vie professionnelle

123	VPR10	Nombre annuel moyen de travailleurs salariés à temps partiel pour raisons familiales (garde d'enfant ou de personne dépendante)
124	VPR11	% de travailleurs salariés en congé thématique, forme spécifique d'interruption de carrière
12	Citoyenneté	Droit à la participation citoyenne et démocratique
125	CIT1	Taux de participation aux élections communales 2024
126	CIT2	Taux de votes blancs ou nuls aux élections communales 2024
127	CIT3	% d'électeurs étrangers (UE & NUE) inscrits aux élections communales 2024
128	CIT4	Taux de participation à l'enquête ISADF
129	CIT5	Part des nouveaux donneurs de sang
130	CIT6	% de non-investissement des jeunes de 18 à 30 ans dans le monde associatif
131	CIT7	% de non-investissement des personnes de 65 ans et plus dans le monde associatif
132	CIT8	% des personnes interrogées qui pensent être suffisamment informées sur les dispositifs de participation citoyenne dans leur commune
133	CIT9	% des personnes interrogées qui déclarent ne s'impliquer dans aucune démarche participative dans leur commune
13	Épanouissement	Droit à l'épanouissement social et culturel
134	EPA1	Score moyen de facilité de déplacement vers les lieux et espaces culturels
135	EPA2	Score moyen de facilité de déplacement vers les équipements sportifs
136	EPA3	% de la population localisée dans une zone avec bonne accessibilité aux services culturels
137	EPA4	% d'affiliés "animés" aux mouvements de jeunesse membres de la Fédération Wallonie-Bruxelles
138	EPA5	Score moyen de participation aux activités culturelles et de loisirs des personnes interrogées
139	EPA6	% des personnes interrogées qui déclarent ne pas pouvoir, pour des raisons financières, sortir ou recevoir des amis ou de la famille au minimum une fois par mois.
140	EPA7	% des personnes interrogées qui déclarent ne pas pouvoir participer régulièrement à des activités culturelles, sportives ou de loisirs pour des raisons financières
141	EPA8	% des personnes interrogées qui déclarent ne pas pouvoir partir une fois par an en vacances pendant une semaine pour des raisons financières
142	EPA9	% des personnes interrogées qui déclarent ne pas pouvoir compter sur l'aide de leur famille
143	EPA10	% des personnes interrogées qui déclarent ne pas pouvoir compter sur l'aide de leurs amis
144	EPA11	% des personnes interrogées qui déclarent ne pas pouvoir compter sur l'aide de leurs voisins
145	EPA12	% des personnes interrogées qui déclarent souffrir d'isolement
146	EPA13	% des jeunes de 18 à 30 ans interrogés qui déclarent souffrir d'isolement
147	EPA14	% des personnes interrogées âgées de 65 ans et plus qui déclarent souffrir d'isolement
148	EPA15	% des personnes interrogées en situation de privation matérielle et/ou sociale sévère qui déclarent souffrir d'isolement

3.3. ÉTAPE 2 : LA NORMALISATION DES INDICATEURS

Lors de la construction d'un indice synthétique sur la base d'indicateurs avec différentes unités de mesure, une étape importante consiste à rendre les données comparables entre elles avant leur agrégation, c'est-à-dire à transformer les valeurs des indicateurs par une opération de normalisation.

Plusieurs méthodes de normalisation existent, parmi lesquelles la normalisation Min-Max (comme dans l'indicateur de développement humain (IDH)) et la standardisation (transformation en une variable centrée réduite souvent appelée z-score) (Nardo *et al.*, 2008 ; Maggino et Zumbo, 2012). Les deux méthodes ont été testées de manière à analyser leurs différents impacts, avantages et inconvénients :

- la normalisation Min-Max redistribue les valeurs dans un intervalle allant de 0 à 1. Cela revient à les transformer en une proportion de la variation totale. Ainsi, 0,6 signifie 60 % de la variation totale de l'indicateur. Cette méthode est simple, facile à comprendre et à interpréter. Elle présente cependant l'inconvénient d'être sensible aux valeurs extrêmes.
- La standardisation travaille sur les écarts par rapport à la moyenne et les exprime en prenant comme unité de mesure l'écart-type. Le résultat est également sensible aux valeurs extrêmes, et il est plus difficile à interpréter : une valeur de 0,6 signifie qu'elle se situe à 0,6 écart-type au-dessus de la moyenne (Nardo *et al.*, 2008, p.28).

Lorsqu'il s'agit d'agréger des distributions de données transformées par l'une de ces deux méthodes de normalisation (Min-Max ou standardisation), il convient de veiller à ce que les structures de distribution soient identiques. On ne peut en effet agréger que des données qui ont une même structure de distribution. La standardisation des indicateurs de base, donc avant agrégation, produit autant de distributions différentes que d'indicateurs, même si elles ont en commun d'avoir une moyenne nulle et un écart-type de 1. L'agrégation de ces structures différentes peut provoquer une distorsion des résultats. La méthode de normalisation Min-Max donne des distributions d'indicateurs de base ayant la même structure, comprise entre 0 et 1. L'agrégation peut alors être effectuée sans distorsion due à une hétérogénéité des structures. C'est donc la méthode de normalisation Min-Max qui a été retenue et généralisée. La formule générale de cette normalisation est la suivante :

$$\text{Indicateur simple}_{ix} = \frac{\text{valeur observée}_{ix} - \text{valeur minimum}_i}{\text{valeur maximum}_i - \text{valeur minimum}_i}$$

Pour un indicateur i et une commune x

3.4. ÉTAPE 3 : LA CONVERSION DES FACTEURS NÉGATIFS EN FACTEURS POSITIFS

Certains indicateurs contribuent à améliorer l'accès aux droits (le revenu médian, par exemple), d'autres ont tendance à le dégrader (la pollution, par exemple). Pour agréger ces deux catégories d'indicateurs, il convient de leur donner une même orientation. Pour y parvenir, il s'agit d'opérer une transformation des facteurs négatifs de dégradation en facteurs positifs d'amélioration. Trois possibilités sont offertes : (1) l'inverse ($1/X$), (2) l'opposé ($(-1)*X$), (3) le complément à 1 ($1-X$). Le choix de la méthode dépend du contexte dans lequel elle s'applique. Ainsi, l'inverse est particulièrement adapté à la conversion d'indices temporels ; l'opposé convient bien aux données standardisées (qui comportent des valeurs négatives) et **le complément à 1 est approprié aux données normalisées selon la méthode Min-Max**. C'est donc cette dernière méthode qui a été appliquée. Naturellement, le complément d'un indicateur compris entre 0 et 1 est lui-même compris entre 0 et 1, ce qui ne compromet pas la comparabilité générale.

3.5. ÉTAPE 4 : L'AGRÉGATION DES INDICATEURS POUR CHAQUE DROIT

Cette étape consiste à agréger les indices au sein de chaque droit en procédant à une moyenne des indicateurs pour chaque droit.

Chaque indicateur simple contribue équitablement au calcul de la moyenne, pour un tiers s'il y en a trois, pour un quart s'il y en a quatre. Il n'y a donc pas d'opération de pondération qui consisterait à accorder plus de poids à un indice plutôt qu'à un autre¹⁷. On dira que la moyenne n'est pas pondérée.

En effet, au terme de l'opération d'agrégation des indicateurs individuels au sein de chaque droit, les indicateurs moyens obtenus par droit ont un minimum, un maximum et une étendue propre, ce qui rend l'agrégation finale en un seul indicateur synthétique impossible. En effet, chaque indicateur moyen a une distribution différente; 0,6 pour un droit pourrait dépendre une situation favorable, alors que le même indicateur pour un autre droit témoignerait d'une situation défavorable. En prévision d'une agrégation ultérieure des droits, et pour maintenir une structure identique de 0 à 1, une deuxième transformation par normalisation Min-Max est nécessaire.

3.6. ÉTAPE 5 : L'AGRÉGATION DES SYNTHÈSES PAR DROIT (MOYENNE RENORMALISÉE)

Il reste à construire l'indicateur synthétique pour ramener à une seule valeur, tous droits confondus, la situation de la commune. L'agrégation est simple dans la mesure où la valeur finale est la moyenne des treize indices normalisés de chaque droit.

Le résultat est retransformé par normalisation Min-Max, non plus pour assurer la cohérence d'une agrégation ultérieure, mais simplement pour fournir un indicateur synthétique final compris entre 0 et 1 et toujours facilement interprétable (0,72 signifie 72 % de la valeur maximale).

3.7. ÉTAPE 6 : LES TESTS STATISTIQUES DE VALIDATION

Deux types de tests ont été appliqués afin de valider les résultats obtenus : l'analyse des corrélations et l'analyse de la cohérence territoriale. Les résultats de ces tests sont présentés dans la partie 4 ci-dessous.

¹⁷ De toute évidence, les indicateurs individuels n'ont pas le même poids dans l'accès au droit qu'ils abordent. Mais comment apprécier ce poids ? Toutes les méthodes de pondération existantes font intervenir, à un moment ou à un autre, une part d'arbitraire qui serait hautement critiquée dans un calcul qui pourrait déboucher sur un subventionnement. L'absence de pondération que nous préconisons est un choix qui est simple et qui ne favorise aucun indicateur en particulier.

4. Présentation des résultats

4.1. LES RÉSULTATS STATISTIQUES ET LEURS REPRÉSENTATIONS

Les données et résultats de l'ISADF sont disponibles sur le site de l'IWEPS <http://isadf.iweeps.be>. Ces résultats sont fournis au niveau communal par indicateur individuel, par droit et pour l'ISADF global.

4.1.1. Les données brutes composant l'ISADF

Les « données brutes », désignées ainsi pour regrouper les indicateurs qui sont les plus en amont du calcul de l'ISADF, sont rassemblées ou construites. Elles proviennent de trois grandes sources possibles pour cet exercice 2025 :

- (1) des organismes producteurs de données administratives ; ces données ont parfois subi des traitements classiques de calcul de moyenne ou de médiane (comme le revenu médian par commune). Certaines données sont cependant issues de traitements plus élaborés, réalisés par des experts (par exemple, le taux de mortalité standardisé par âge et sexe) ;
- (2) de l'enquête ISADF 2024 (cf. partie méthodologie) ;
- (3) de traitements géomatiques sur la base de croisement de données géolocalisées de manière précise (par exemple le cadastre des médecins généralistes, les lieux d'offres culturelles) ou d'analyses d'images de télédétection (pour la mesure de la canopée) ; ces données sont ensuite croisées avec la localisation précise de la population (base de données géolocalisées Demobel, 1^{er} janvier 2024).

Dans sa version de 2025, l'ISADF comprend 148 variables qualifiées ici de données brutes. Les métadonnées (définition, unité, année(s), sources et calculs) de chacune d'elles sont détaillées dans l'annexe 3.

4.1.2. Les indicateurs normalisés simples composant l'ISADF

Ces indicateurs sont exprimés en valeurs comprises entre 0 et 1 ou, si l'on préfère, entre 0 % et 100 %, ce qui permet de pouvoir directement comparer (sous un format unique) les indicateurs entre communes.

Par exemple, la comparaison de l'indicateur 'taux standardisé de mortalité' entre la commune A et la commune B, revient donc à comparer les positions respectives des deux communes dans l'ensemble des communes. La comparaison est légitime.

Comparer la commune A, pour des thématiques différentes (taux de mortalité standardisé et pourcentage de la population vivant à proximité des transports en commun), est également possible si on garde bien présent à l'esprit que l'on compare des positions relatives, c'est-à-dire des positions respectives dans deux distributions différentes.

Il en est de même pour la comparaison d'indicateurs entre communes différentes (par exemple la position de A pour le revenu médian par déclaration est meilleure que la position de B), voire également entre indicateurs différents et communes différentes. C'est ce que permettent d'observer les graphiques en radar.

La comparaison dans le temps est plus délicate, car la position relative d'une commune peut s'être modifiée dans le temps, en bien ou en mal, alors que sa situation est restée stable. Une situation paradoxale est celle d'une commune dont la position relative s'est dégradée alors que sa situation s'est améliorée, simplement parce que la situation des autres communes s'est améliorée davantage que la sienne. En conclusion, il est déconseillé de faire des comparaisons temporelles, d'autant plus

que l'ISADF voit son contenu évoluer substantiellement d'un exercice à l'autre (et particulièrement cette fois-ci avec l'apport de l'enquête citoyenne).

4.1.3. Les indicateurs normalisés agrégés par droit

Les indicateurs agrégés correspondent, pour chaque droit, à la moyenne des indicateurs individuels qui le composent. Cette moyenne est ensuite renormalisée entre 0 à 1, toujours selon le critère Min-Max.

Les comparaisons de ces indicateurs entre communes et/ou entre droits sont en effet rendues possibles grâce aux opérations de normalisation qui permettent une interprétation plus intuitive.

4.1.4. L'indicateur synthétique

L'indicateur synthétique est le résultat d'une moyenne non pondérée des indicateurs normalisés par droit, moyenne qui est ensuite, à nouveau, renormalisée. L'ISADF final résume en une seule valeur, pour chaque commune, l'accès à l'ensemble des droits pris en compte dans la construction.

Cet indicateur synthétique regroupe donc tous les droits et ne forme plus qu'une seule série, une seule distribution, de valeurs associées à chacune des 252 communes francophones de Wallonie. Il constitue ainsi une synthèse de l'ensemble des données mises en œuvre.

En ce qui concerne les comparaisons, il convient ici aussi de distinguer les comparaisons spatiales et les comparaisons temporelles. Les comparaisons spatiales des positions respectives des communes sont légitimes puisque les indices synthétiques résultent d'un traitement identique. Les comparaisons temporelles sont plus problématiques comme énoncé au point 4.1.2. D'un point de vue méthodologique, la dispersion n'est pas la même d'un exercice à l'autre (effet de structure). En classant les communes les unes par rapport aux autres, l'ISADF définit une structure des positionnements relatifs des communes au sein de la région à un moment donné. Et cette structure n'est pas la même en 2008, 2013, 2018 et 2025. Une amélioration de l'indicateur synthétique d'une commune entre ces dates ne signifie pas qu'elle a progressé, mais simplement que, par rapport aux autres communes, elle est mieux située. La distinction est subtile et c'est la raison pour laquelle il est plutôt déconseillé de recourir à ces comparaisons temporelles. Comme déjà évoqué, cette remarque est d'autant plus importante pour l'ISADF 2025. Les améliorations substantielles du nombre de droits couverts (avec un passage de neuf à treize) et de la couverture des droits (avec le passage de 28 à 148 indicateurs) n'invitent pas à entreprendre des comparaisons temporelles.

4.1.5. Représentations des résultats de l'ISADF sous forme de cartes et de radars

Deux types de représentations des résultats sont proposés et expliqués dans ce document et sur le site de l'IWEPS¹⁸ :

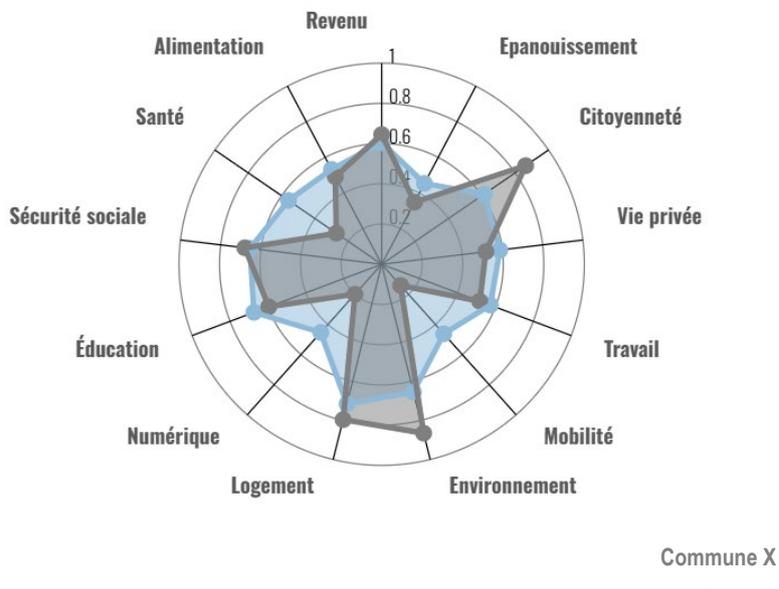
- une représentation cartographique pour chacun des indicateurs composant l'ISADF (148), pour chaque indice par droit fondamental (13) et pour l'ISADF global ;
- une représentation sous forme de radars pour l'ISADF global et pour chacun des droits.

En ce qui concerne la représentation cartographique, les zones les plus claires représentent les scores les plus faibles de l'indicateur ; à l'opposé, les zones les plus foncées représentent les scores les plus élevés, c'est-à-dire les communes pour lesquelles l'accès aux droits est estimé comme le plus favorable. Notons que les communes de la Communauté germanophone, qui ne sont pas concernées par l'étude, sont présentées en blanc sur les cartes.

¹⁸ Les radars et les cartes sont disponibles et téléchargeables sur le site de l'IWEPS (<http://isadf.iweps.be>).

La représentation sous forme de radar permet de visualiser de manière synthétique les différents droits de l'ISADF pour différentes entités territoriales (région, commune(s)). Dans les exemples ci-dessous, sur un même graphique, les résultats d'une commune et ceux de la Wallonie sont comparés.

Figure 1 : Représentation sous forme de graphique radar avec une commune X



Le radar type ci-dessus peut être interprété comme suit : si l'on compare avec la moyenne des communes wallonnes, la commune X est nettement moins bien classée pour les droits à la santé, à la mobilité et au numérique. Par contre, elle dépasse nettement la moyenne pour le droit à l'environnement et à la citoyenneté.

À l'examen d'un cas particulier, il convient de faire quelques remarques supplémentaires.

Figure 2 : Représentation sous forme de graphique radar avec la ville de Liège

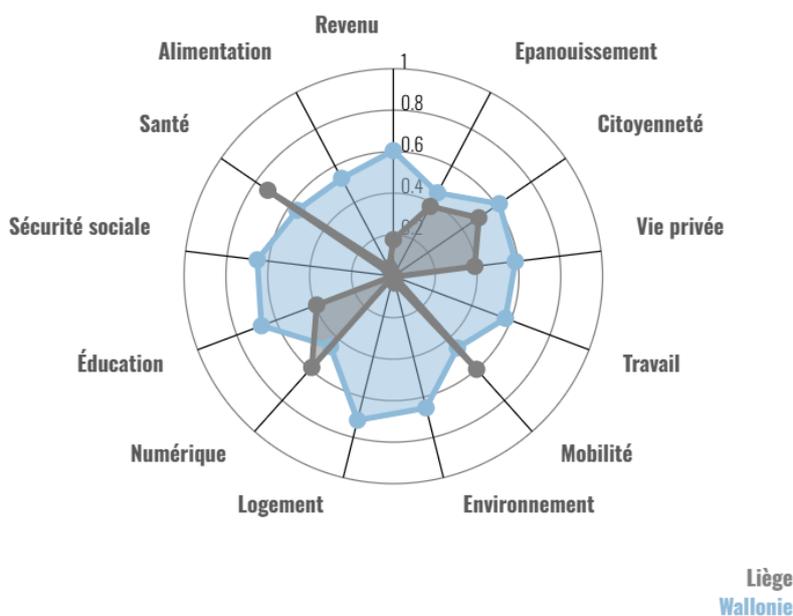


Tableau 5 : Valeurs des indices par droit : Wallonie et exemple de la ville de Liège

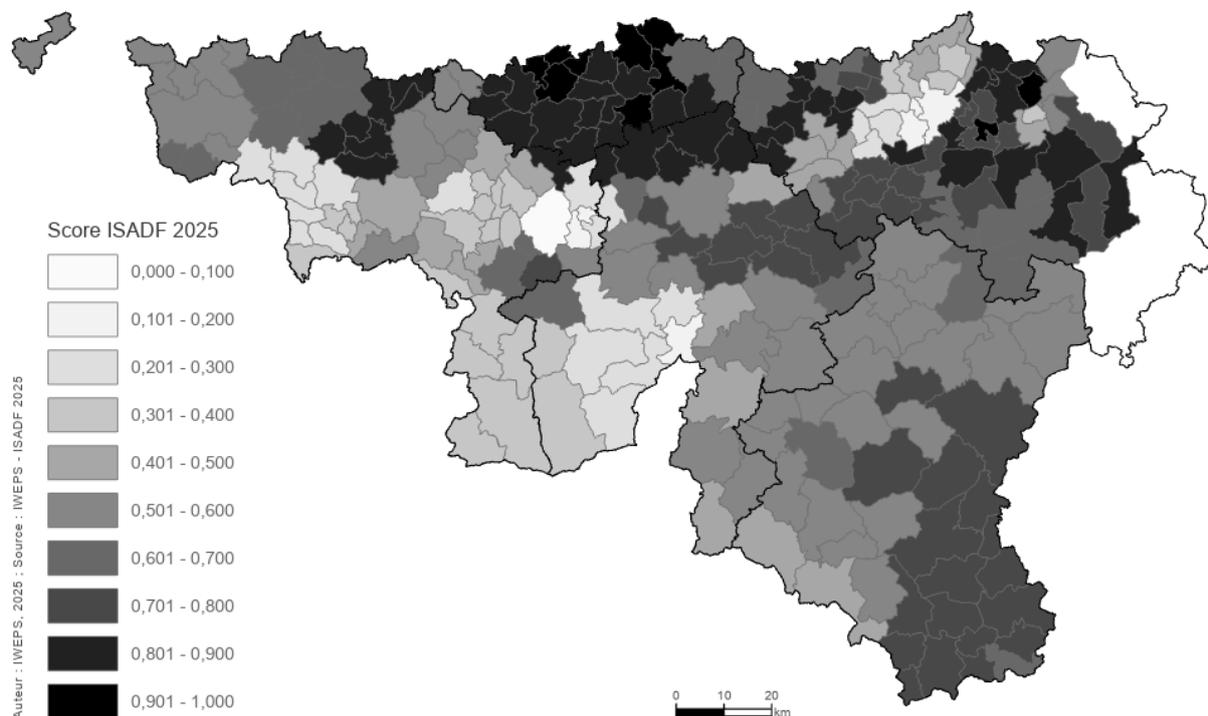
ISADF 2025 : droit à ...	Wallonie	Liège
Revenu	0,605	0,176
Alimentation	0,533	0,046
Santé	0,559	0,729
Sécurité sociale	0,655	0,000
Éducation	0,674	0,392
Numérique	0,453	0,588
Logement	0,715	0,000
Environnement	0,654	0,035
Mobilité	0,462	0,600
Travail	0,573	0,008
Vie privée	0,587	0,392
Citoyenneté	0,615	0,496
Épanouissement	0,454	0,380

Du fait que les indicateurs composites sont distribués de 0 à 1, il se peut qu'une commune se trouve être la moins favorisée, donc avec un indicateur valant 0 (cas de Liège, avec le droit au logement et le droit à la sécurité sociale), ou, à l'inverse plus favorisée, donc avec un indicateur plus élevé (le cas de Liège avec les droits à la santé et à la mobilité). Cette conjonction génère un graphique radar de forme étrange qui donne l'impression que rien n'est fait à Liège concernant le droit au logement et le droit à la sécurité sociale, et, par contraste, qu'il n'y pas d'amélioration à apporter en termes de mobilité ou de santé, tant la situation y est plutôt bonne. Ces deux conclusions sont évidemment exagérées, car les valeurs utilisées ne reflètent, par construction, que des positions relatives qui sont parfois difficiles à appréhender.

En d'autres termes, il est correct de dire qu'un indicateur valant 0 pour un droit est une invitation à aller plus loin, en explorant et comprenant les valeurs des indicateurs individuels qui composent ce droit, et ce pour guider et accompagner la prise de décision au niveau local.

4.2. ANALYSE DES RÉSULTATS

4.2.1. Analyse de la distribution spatiale des résultats de l'ISADF global



Clé de lecture de la carte

Les zones les plus claires représentent les scores les plus faibles de l'indicateur ; à l'opposé, les zones les plus foncées représentent les scores les plus élevés, c'est-à-dire les communes pour lesquelles l'accès au droit est estimé comme le plus favorable. Notons que les communes de la Communauté germanophone, non concernées par l'étude, sont présentées en blanc sur les cartes.

Le score final de l'ISADF 2025 pour toutes les communes étudiées est disponible en annexe 2. Il est également disponible en téléchargement sur le site <http://isadf.iweeps.be> (onglet « Aide et ressources »), et ceci au même titre que tous les indicateurs bruts et les agrégations par droit fondamental (ces dernières font aussi l'objet de cartes ci-après).

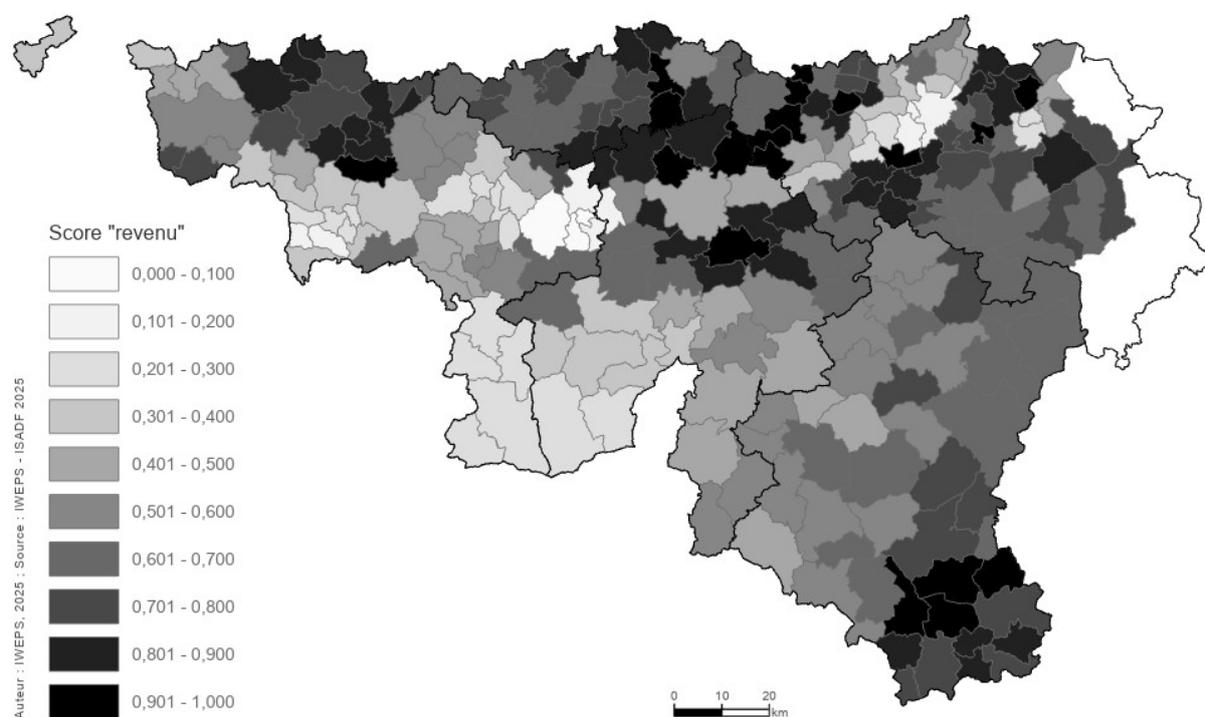
Commentaires

Les communes présentant les indicateurs les plus faibles, c'est-à-dire avec des populations particulièrement vulnérables par rapport à l'accès aux droits, sont localisées principalement suivant un axe allant de Péruwelz à Liège. Quelques communes urbaines ressortent particulièrement : La Louvière, Charleroi, Farciennes, Châtelet, Sambreville, Engis, Seraing, Liège et Saint-Nicolas. Des communes plus rurales situées au sud de la province de Namur, notamment Hastière, Doische, Viroinval ou Philippeville, présentent par ailleurs aussi des valeurs faibles de l'indice.

À l'opposé, des valeurs élevées concernent des communes au nord de la Wallonie, particulièrement dans le Brabant wallon, dans une partie centrale du nord de la province du Hainaut, Silly, Jurbise, mais également dans des communes rurales en province de Liège, à l'ouest et à l'est de l'agglomération de Liège, ou encore au sud de la province de Luxembourg. Pour ces communes, les accès effectifs aux droits fondamentaux de leurs habitants sont estimés comme plus favorables qu'ailleurs en Wallonie. Les cartes par droit permettent d'apporter des nuances.

4.2.2. Analyses de la distribution spatiale de l'ISADF par commune et par droit

Droit à un revenu conforme à la dignité humaine

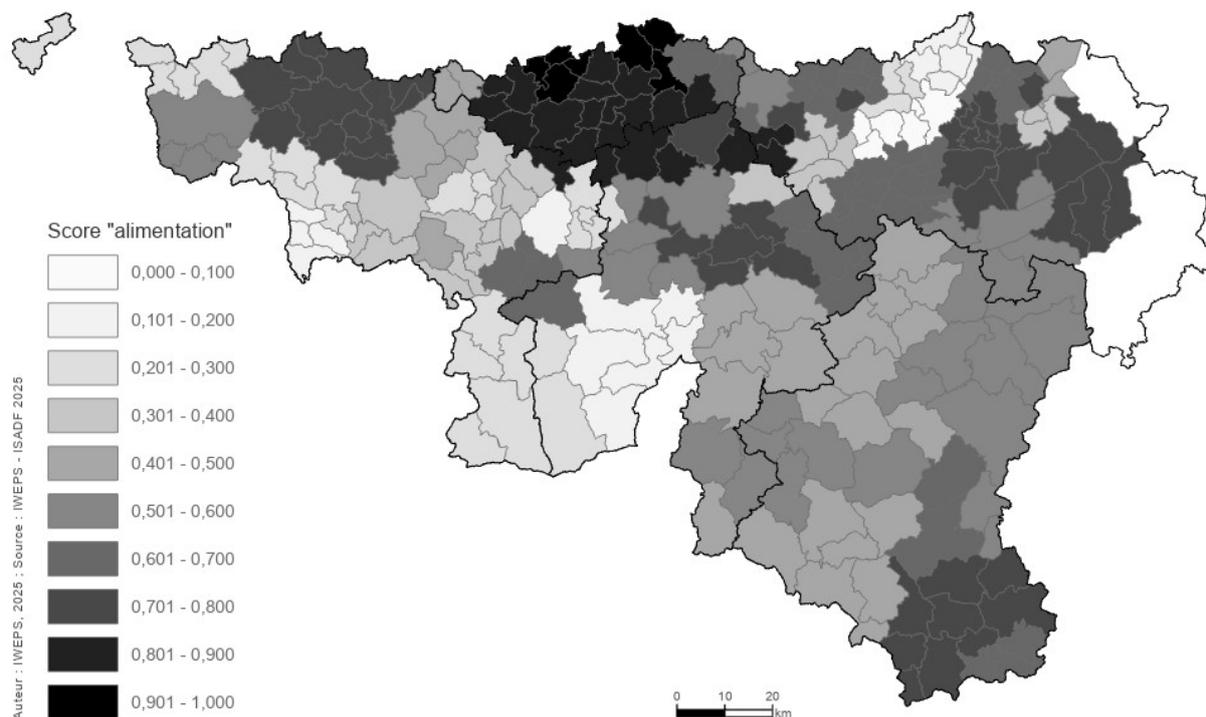


Commentaires

La carte synthétisant les indicateurs d'accès à un revenu digne présente des valeurs faibles pour plusieurs groupes de communes de trois agglomérations et de leur voisinage : Charleroi, Liège et Verviers, et pour un petit groupe de communes à l'ouest du Borinage (Quiévrain et Dour). Des communes rurales sont également concernées par des accès défavorables dans les différentes provinces, notamment au sud de la province du Hainaut et de la province de Namur.

À l'opposé, les communes présentant des valeurs élevées et donc des facteurs de risques faibles par rapport à l'accès à un revenu digne sont réparties sur l'ensemble de la région, elles sont cependant moins nombreuses dans le Hainaut, et plus nombreuses dans les provinces de Namur, Liège, Brabant wallon et Luxembourg. Ce sont principalement des communes rurales, situées dans la zone résidentielle de la large périurbanisation de Bruxelles jusqu'au nord de la ville de Namur, et des communes rurales, d'une part, au nord et au sud du sillon de la Meuse à partir de Namur et, d'autre part, au sud de la province de Luxembourg.

Droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité



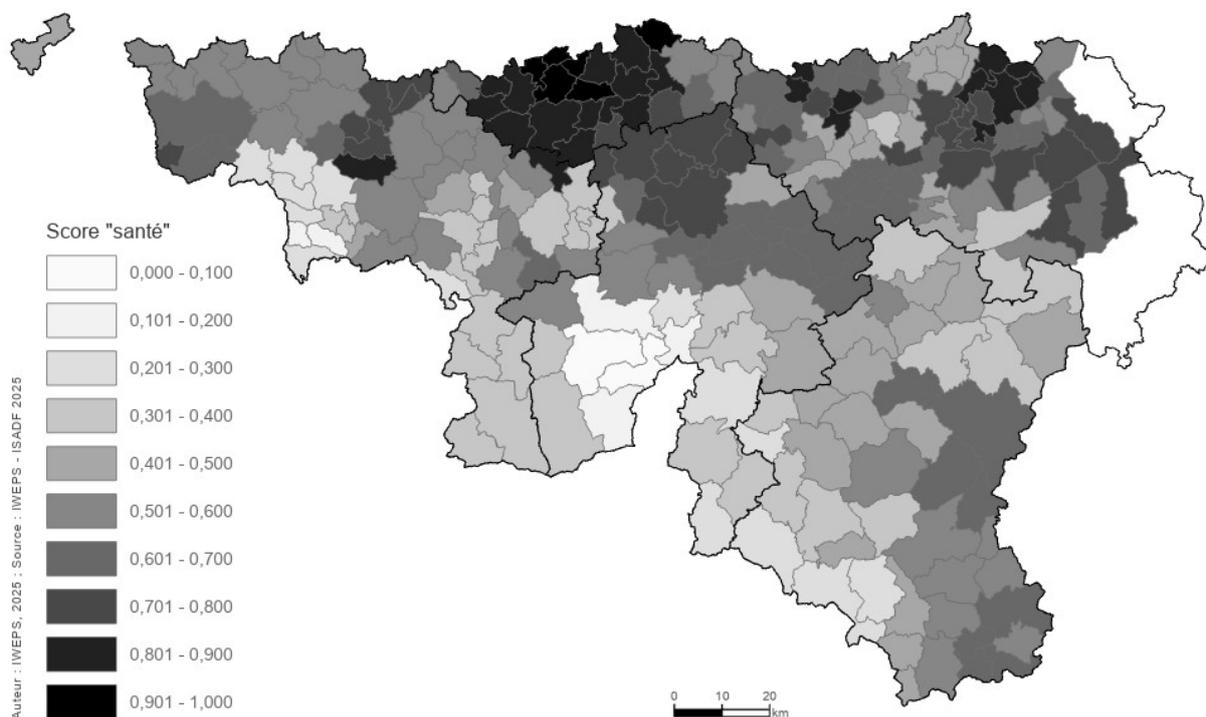
Commentaires

La répartition spatiale des valeurs pour ce droit montre qu'une grande majorité des communes du Hainaut à l'ouest de la région ont des valeurs faibles, traduisant des accès défavorables à une alimentation suffisante et adéquate. Les faibles valeurs concernent aussi quelques communes du sud de la province de Namur, mais également de nombreuses communes de l'ouest et du nord de l'agglomération de Liège.

Les valeurs les plus élevées, plus foncées sur la carte, sont situées en Brabant wallon, dans le nord de la province de Namur et dans le sud de la province de Luxembourg. Pour ces communes, et principalement en fonction des résultats de l'enquête de 2024, les accès effectifs de leurs habitants au droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité sont estimés comme plus favorables qu'ailleurs en Wallonie.

Il est important de signaler que, par rapport à l'exercice 2018, les données issues de l'enquête 2024 ont substantiellement élargi la couverture de ce droit.

Drout au meilleur état de santé physique et mental susceptible d'être atteint, à l'aide médicale

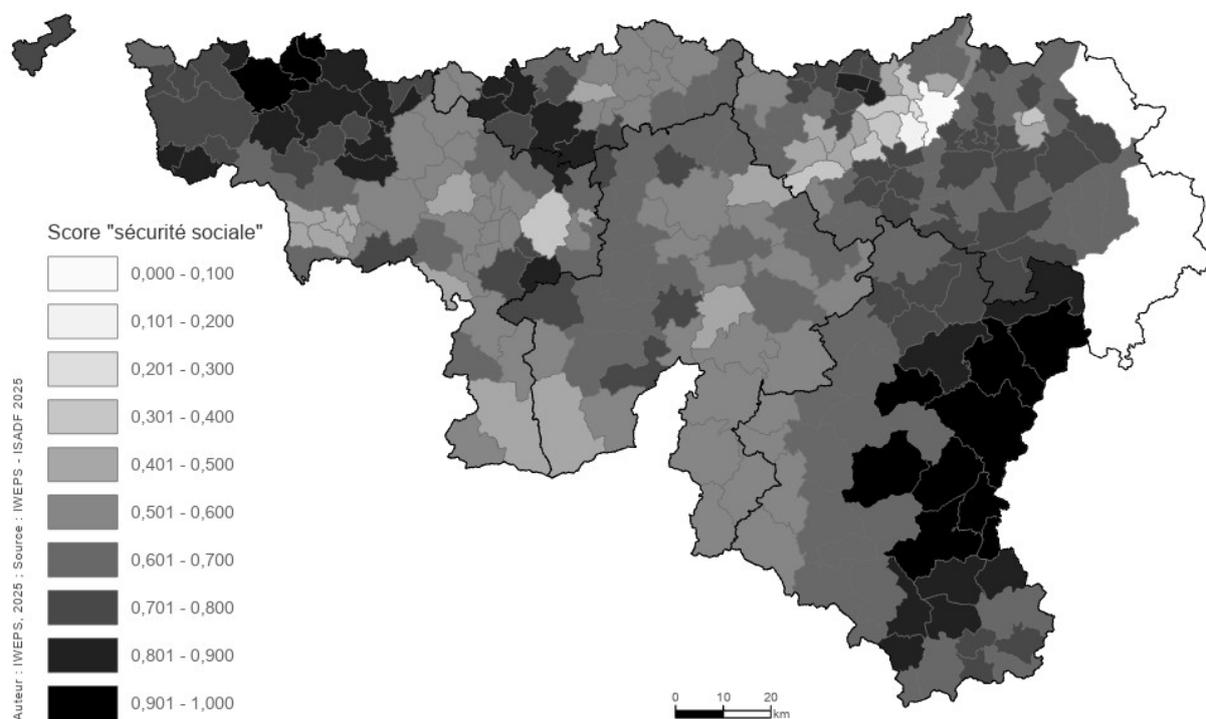


Commentaires

Les communes présentant les indicateurs les plus faibles pour l'accès à ce droit, et donc dont les populations sont supposées plus vulnérables en termes de santé physique et mentale, sont localisées dans quelques communes rurales, voire très rurales, dans la province du Hainaut, au sud de la province de Namur, dans le sud-ouest de la province de Luxembourg et de manière plus dispersée dans la province de Liège. Des valeurs faibles sont aussi observées dans les zones urbaines de Charleroi, Fleurus, La Louvière et Flémalle.

Par ailleurs, les valeurs les plus élevées s'observent dans le Brabant wallon, à Jurbise, au nord de l'agglomération de Namur et dans quelques communes rurales de la province de Liège, notamment Dalhem, Aubel, Blégny, Herve, Berlooz, Geer, Verlainne et Donceel.

Droit à la sécurité sociale, à l'assurance santé, à la protection sociale, à l'aide sociale, aux prestations familiales



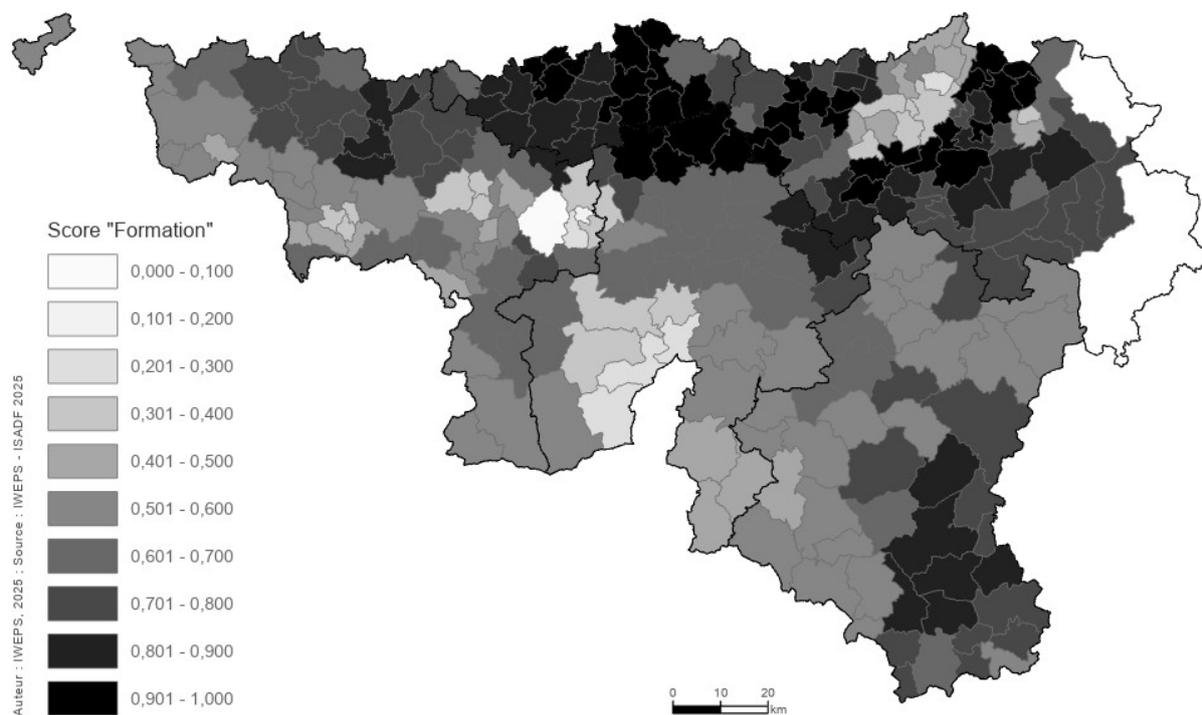
Commentaires

La répartition spatiale de l'indicateur de synthèse pour ce droit rend compte de la spécificité de celui-ci, à savoir la prise en compte des publics exposés aux risques de pauvreté (en raison de problèmes de santé, de revenu...) sous le prisme de la couverture de leurs risques sociaux par les mécanismes de sécurité sociale et de protection sociale.

La cartographie de la synthèse pour ce droit montre assez clairement que les valeurs les plus faibles, c'est-à-dire avec des populations vulnérables, concernent des communes urbaines de l'agglomération de Liège, de Verviers et de la ville de Charleroi.

À l'opposé, les valeurs les plus élevées concernent le nord de la Wallonie, le Hainaut, le Brabant wallon et l'extrême sud-est de la Wallonie dans la province de Luxembourg.

Droit à l'éducation, à l'enseignement et à la formation continue

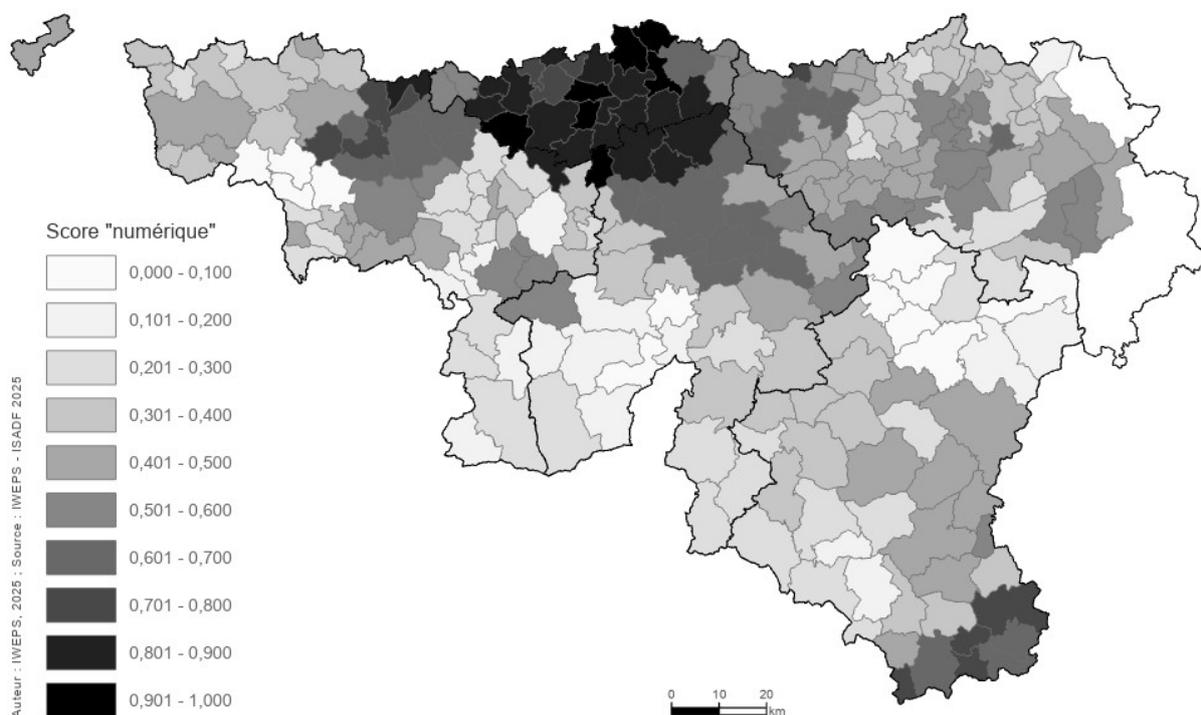


Commentaires

La répartition spatiale de l'indicateur de synthèse pour ce droit montre que les agglomérations de Charleroi, Liège et Verviers sont caractérisées par des valeurs faibles, témoignant du niveau de formation en moyenne plus bas de leurs habitants, ainsi que de la vulnérabilité de leur accès à la formation. Quelques communes à l'ouest de la Wallonie, Boussu, Colfontaine et Quaregnon, présentent également des accès défavorables. Le sud de la province de Namur est également identifiable sur la carte, avec des valeurs faibles (plus claires) pour un groupe de six communes (Viroinval, Doische, Hastière, Philippeville, Florennes et Onhaye).

En ce qui concerne les valeurs élevées, elles sont présentes dans le Brabant wallon, dans le nord de la province de Liège, réparties dans différentes communes plutôt rurales au sud de Liège, ainsi que dans le sud de la province de Luxembourg.

Droit à l'information, à l'usage du numérique, des technologies de l'information et de la communication



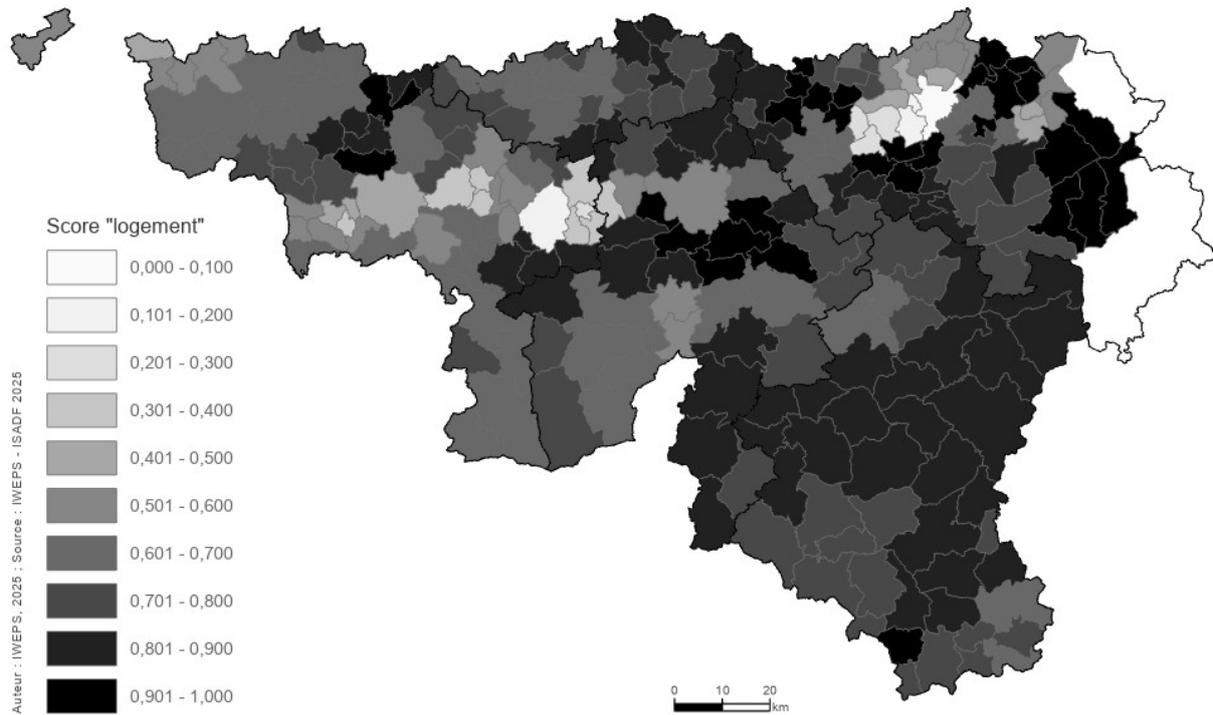
Commentaires

Ce droit n'avait pas été couvert dans les précédentes versions de l'ISADF.

La répartition spatiale de l'indicateur de synthèse pour ce droit montre que de nombreuses communes rurales sont caractérisées par des valeurs faibles, témoignant de vulnérabilité d'accès. Quelques communes à l'ouest de la Wallonie, Péruwelz, Belœil, Bernissart et Saint-Ghislain, présentent des accès défavorables, la ville de Charleroi, certaines communes du sud de la province de Namur, mais aussi du nord de la province de Luxembourg (Durbuy, Hotton, Erezée, Rendeux, la Roche-en-Ardenne) sont également visibles sur la carte, avec des valeurs faibles.

En ce qui concerne les valeurs élevées, elles sont localisées au nord de la région, dans le Brabant wallon, le nord de la province de Namur et dans le sud de la région, pour des communes frontalières avec la France et le Grand-Duché de Luxembourg.

Droit à un logement décent et adapté, à l'énergie et à l'eau

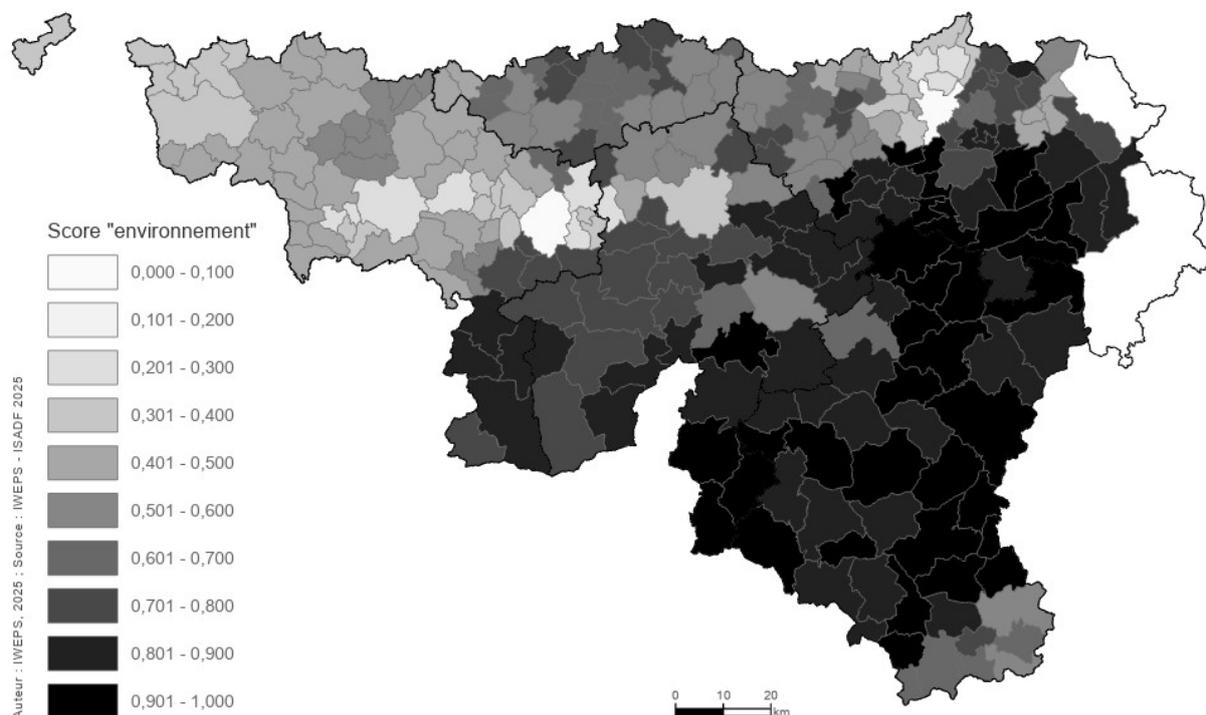


Commentaires

La couverture de ce droit a été bien élargie par les résultats de l'enquête ISADF. La carte de synthèse 2025 montre que les accès défavorables à un logement décent et adapté concernent à la fois des communes de la région de Charleroi, à l'ouest de l'agglomération de Liège et la ville de Liège. L'axe partant des communes de Boussu, Colfontaine, Quaregnon puis suivant le sillon Sambre et Meuse est aussi visible sur la carte avec des valeurs généralement plus faibles.

À l'opposé, les valeurs les plus élevées concernent le sud de ce sillon, quelques communes du Hainaut, du Brabant wallon, du nord de la province de Liège, mais aussi de l'est de celle-ci. Bien visibles sur la carte, une grande majorité des communes de la province de Luxembourg sont caractérisées par des valeurs très favorables par rapport à ce droit au logement.

Droit à un environnement et à un cadre de vie sain et adapté



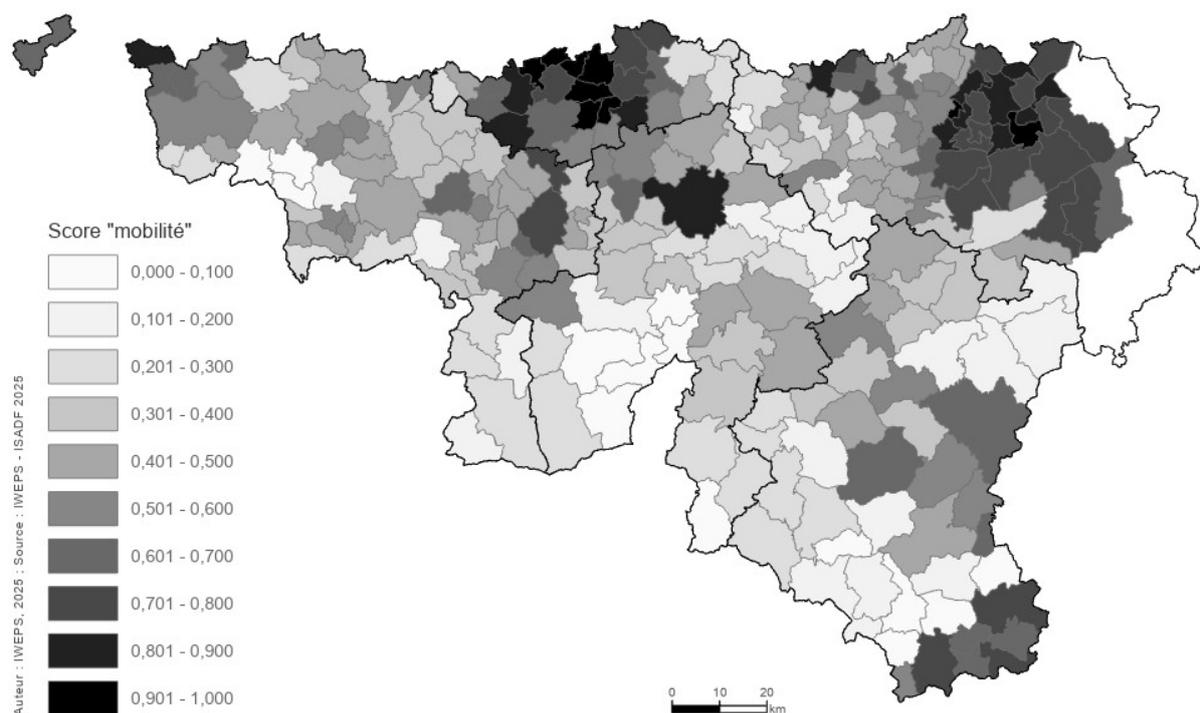
Commentaires

La cartographie de la synthèse pour ce droit présente un contraste assez fort entre le nord et le sud de la région. C'est le fruit d'une combinaison d'indicateurs issus d'observations et de perceptions de la qualité de l'environnement.

Les agglomérations de Charleroi et l'agglomération élargie de Liège, les villes de Mons, La Louvière ou Namur sont concernées par des vulnérabilités d'accès à ce droit. La grande majorité des communes du Hainaut présentent des valeurs faibles.

Les communes du sud de la Wallonie bénéficient en revanche d'un environnement plus sain, au niveau de la qualité de l'air, du bruit et de la verdurisation.

Droit à la mobilité



Commentaires

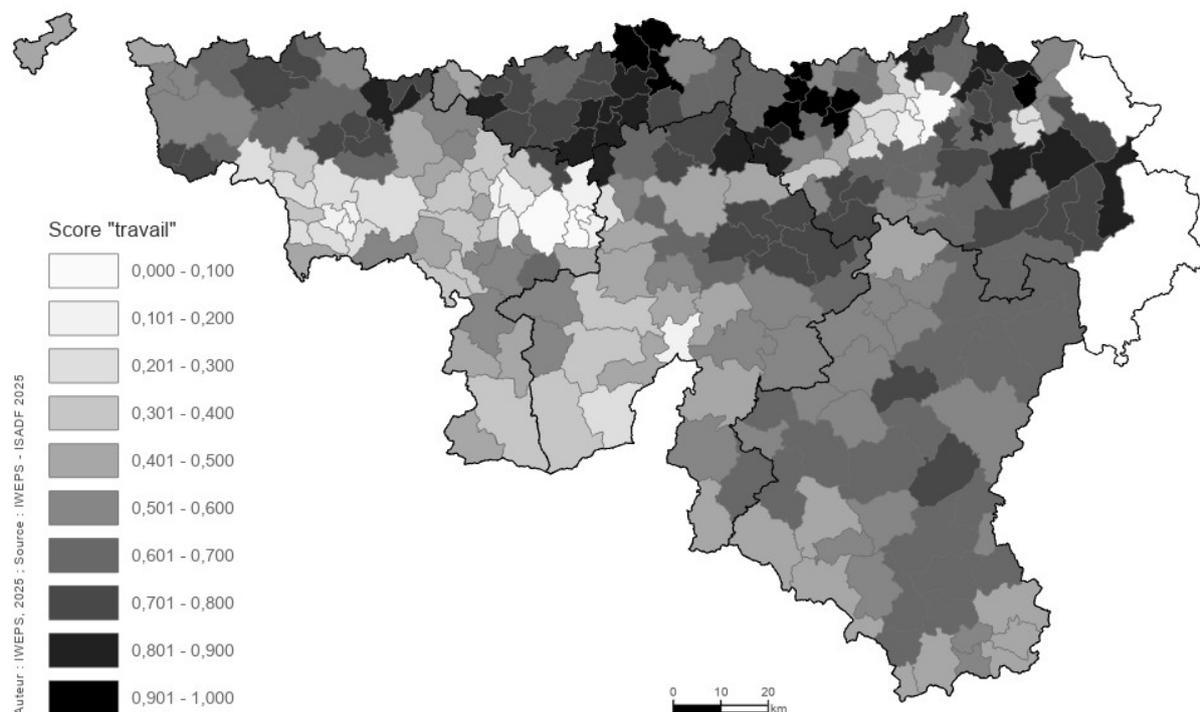
Le droit à la mobilité « abordable » est particulièrement important, car il apparaît comme une condition d'accès à d'autres droits fondamentaux (notamment l'alimentation, la formation, le travail).

Cette carte de synthèse est le fruit d'une combinaison d'indicateurs construits à partir de mesures d'accessibilité et d'indicateurs dérivés de l'enquête ISADF 2024.

Les communes bénéficiant d'accès à la mobilité élevés sont principalement urbaines, mais également localisées suivant des axes structurants de transport, ou dans les zones à proximité des grandes agglomérations, notamment de Bruxelles et de la ville de Luxembourg.

Les communes rurales de toutes les provinces et plus particulièrement au sud des provinces du Hainaut et de Namur, ou à l'ouest de la province de Luxembourg, sont plus vulnérables par rapport à ce droit.

Droit au travail, à des conditions de travail justes et favorables, à la formation professionnelle ; droits syndicaux

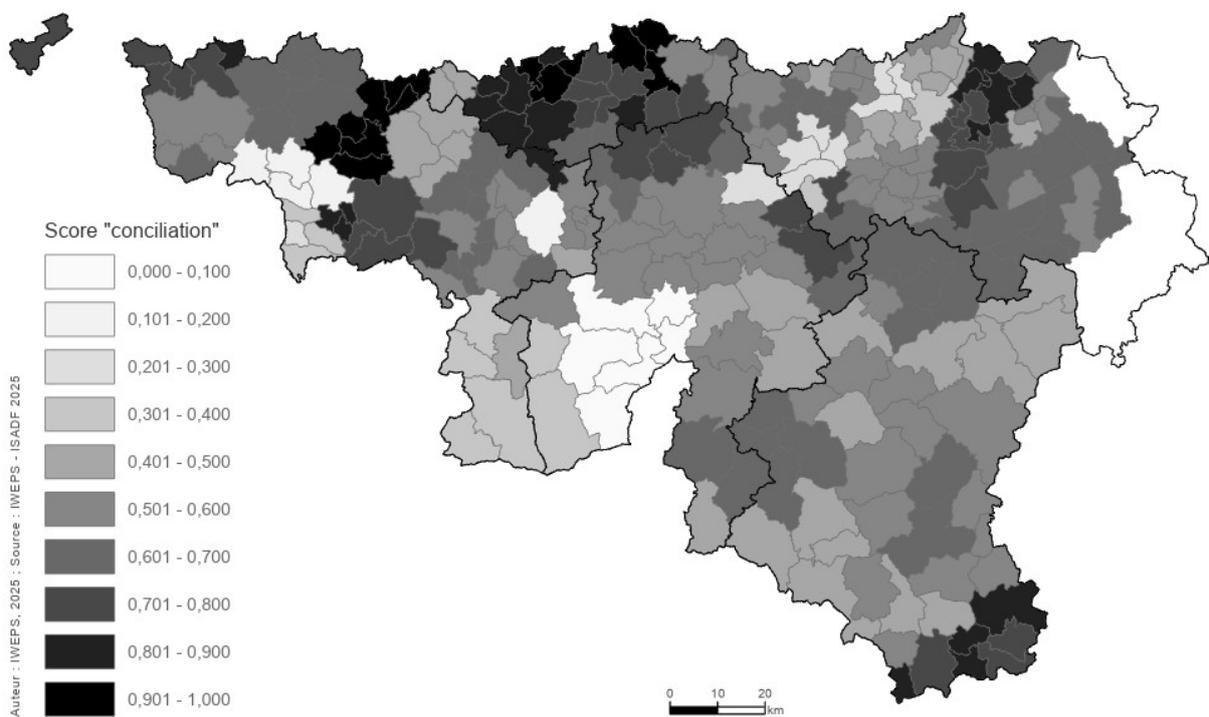


Commentaires

Les communes présentant les valeurs les plus faibles pour l'accès au droit au travail, c'est-à-dire avec des populations vulnérables par rapport à ce droit, sont localisées principalement le long du sillon de Boussu, Quaregnon et Colfontaine jusqu'à Liège. Les communes de l'agglomération de Liège, de Charleroi et de Verviers sont concernées par cette forte vulnérabilité. Il faut noter aussi des valeurs faibles pour certaines communes du sud de la province du Hainaut et de Namur.

À l'opposé, les scores les plus élevés se retrouvent principalement, et assez nettement, au nord de la Wallonie, dans la zone résidentielle de la large périurbanisation de Bruxelles, mais également à l'est de la Wallonie en province de Liège.

Droit au respect de la vie privée et familiale ainsi qu'à la conciliation vie familiale et vie professionnelle



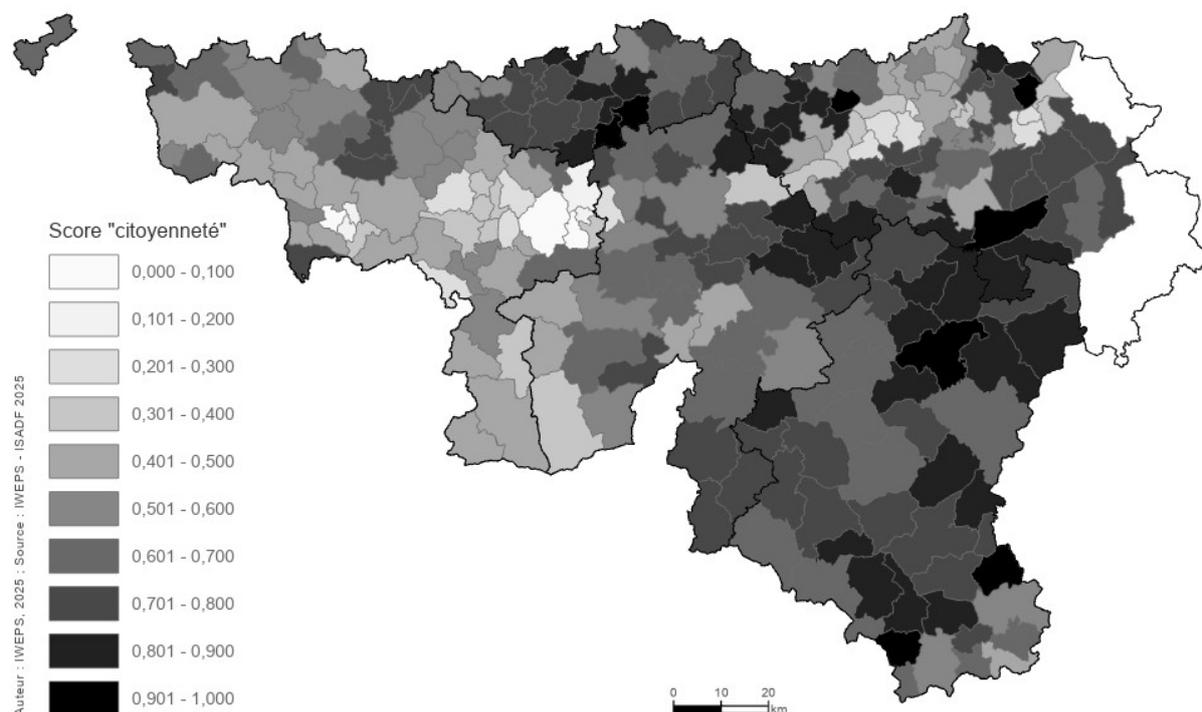
Commentaires

Ce droit n'avait pas été couvert dans les précédentes versions de l'ISADF.

Les communes présentant les valeurs les plus faibles pour l'accès au droit au respect de la vie privée et à la conciliation vie familiale et vie professionnelle, c'est-à-dire avec des populations vulnérables par rapport à ce droit, sont localisées dans ou à proximité du Borinage dans la province du Hainaut, à Charleroi, au sud de la province de Namur, dans les communes d'Andenne, de Huy et à proximité de celles-ci et à l'ouest de l'agglomération de Liège.

À l'opposé, les scores les plus élevés se retrouvent principalement, d'une part, au nord de la Wallonie, dans la zone résidentielle de la large périurbanisation de Bruxelles et, d'autre part, dans le sud de la province de Luxembourg.

Droit à la participation citoyenne et démocratique

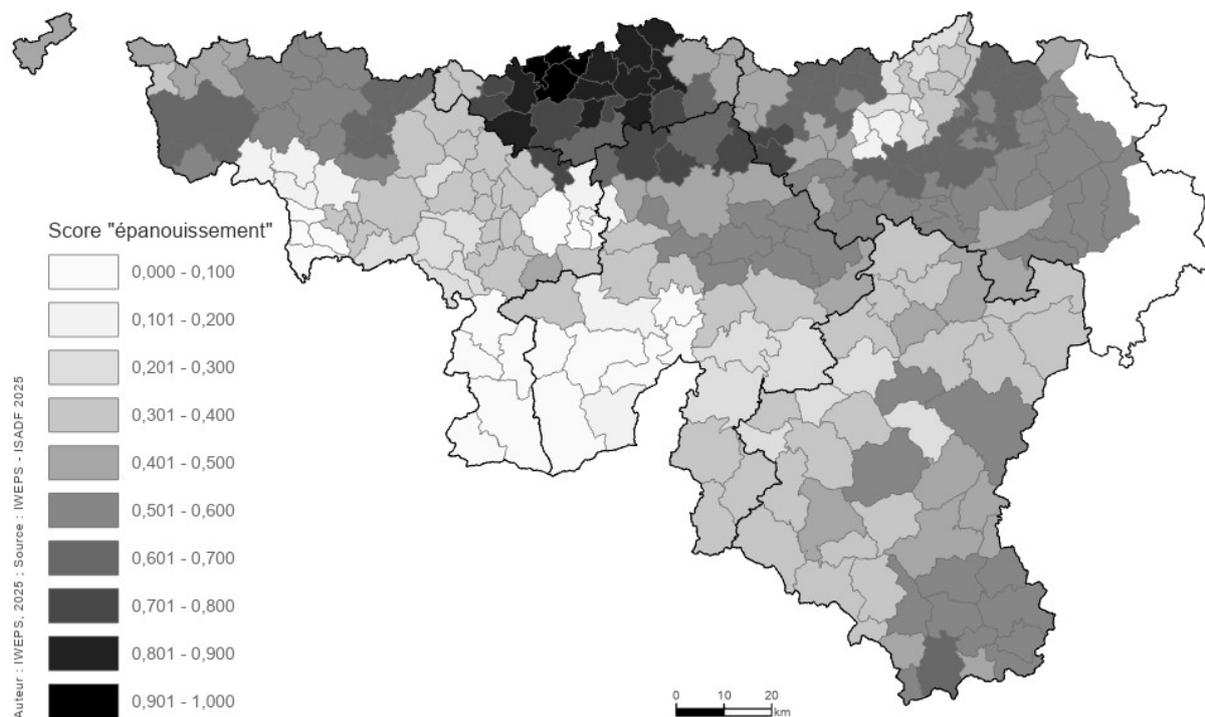


Commentaires

Ce droit n'avait pas été couvert dans les précédentes versions de l'ISADF.

Les communes présentant les valeurs les plus faibles pour l'accès à la participation citoyenne et démocratique, c'est-à-dire avec des populations vulnérables par rapport à ce droit, sont, à partir de l'ouest, les communes de Boussu, Colfontaine et Quaregnon, la ville de La Louvière, les communes de l'agglomération de Charleroi, les communes localisées le long d'un axe sur le sillon de la Meuse entre Andenne et jusque Flémalle et Saint-Nicolas, ainsi que Verviers et Dison. Des communes avec des valeurs plus faibles, et donc concernées par une plus forte vulnérabilité par rapport à ce droit, s'observent dans le sud du Hainaut et dans le nord de l'agglomération de Liège. Par ailleurs, les scores les plus élevés sont assez dispersés, ils se retrouvent en partie au nord de la Wallonie, à l'est de la Wallonie, dans les provinces de Liège et de Namur ainsi que dans la province de Luxembourg.

Droit à l'épanouissement social et culturel



Commentaires

Ce droit n'avait pas été couvert dans les précédentes versions de l'ISADF.

La cartographie de la synthèse pour ce droit présente un contraste assez fort entre le nord, et plus particulièrement la province du Brabant wallon, et le reste de la région.

Les communes présentant les valeurs les plus faibles pour l'accès au droit à un épanouissement social et culturel, c'est-à-dire avec des populations vulnérables par rapport à ce droit, sont localisées dans la province du Hainaut et au sud de la province de Namur. Les communes à l'ouest de l'agglomération de Mons, les communes de l'agglomération de Charleroi et de l'agglomération de Liège sont concernées par cette forte vulnérabilité. L'axe des communes du sillon Sambre et Meuse est également bien visible sur la carte.

À l'opposé, les scores les plus élevés se retrouvent au nord de la Wallonie, et en particulier dans le nord du Brabant wallon, dans la zone résidentielle de la large périurbanisation de Bruxelles.

4.2.3. Les coefficients de corrélation linéaire

Clé de lecture des coefficients

L'analyse des corrélations permet d'identifier la force des relations linéaires qui lient les différentes composantes de l'ISADF. Ces relations peuvent être positives (avec la même orientation) ou négatives (orientation opposée). Le coefficient de corrélation varie de -1 à 1. Les valeurs absolues élevées du coefficient de corrélation indiquent une relation forte et peuvent être le signe d'une certaine redondance dans le choix des indicateurs ; des valeurs proches de zéro témoignent d'une certaine indépendance des variables.

Un coefficient de corrélation élevé entre deux indicateurs n'est pas le signe d'un lien de causalité.

Une corrélation élevée entre deux indicateurs (soit +/-0,8) peut signifier une certaine redondance : les indicateurs disent la même chose. Un seul aurait peut-être suffi. Toutefois, il arrive, et c'est souvent le cas, que des indicateurs fortement corrélés éclairent un même thème, mais avec des points de vue différents, et, dans ce cas, il convient de se demander s'il n'y aurait pas lieu de les conserver tous les deux. À l'inverse, quand deux indicateurs sont très peu corrélés (coefficient proche de 0), et donc fortement indépendants (il n'est pas possible de prédire un indicateur comme fonction linéaire de l'autre), ils peuvent également être intéressants par le contraste qu'ils introduisent dans la réflexion, dans la mesure où ils offrent des angles d'observations différents ; l'un complète l'autre et chacun des deux contribue, à sa façon, à éclairer l'accès au droit.

Ces remarques visent à interroger la signification des coefficients plutôt que de retenir uniquement les seuls coefficients élevés. La figure 3 présente les corrélations croisées entre les droits ainsi qu'entre les droits et l'ISADF.

L'ISADF est fortement corrélé à six droits sur treize (coefficients de 0,8 à 0,95) : le droit à l'alimentation (0,95), le droit à l'éducation (0,91), le droit à un revenu digne (0,91), le droit à l'épanouissement (0,89), le droit au travail (0,88) et le droit à une bonne santé (0,84). Cela signifie que la synthèse que constitue l'ISADF rend bien compte de l'ensemble de ces six droits. Quatre autres droits sont peu corrélés à l'ISADF global (citoyenneté, logement, numérique, sécurité sociale), et deux le sont très peu (environnement et mobilité). Aucune des synthèses par droit n'est cependant corrélée négativement à l'ISADF. Dans chaque cas, il faut s'interroger sur la signification réelle de ces divergences, cela fera l'objet d'analyses et d'approfondissements ultérieurs.

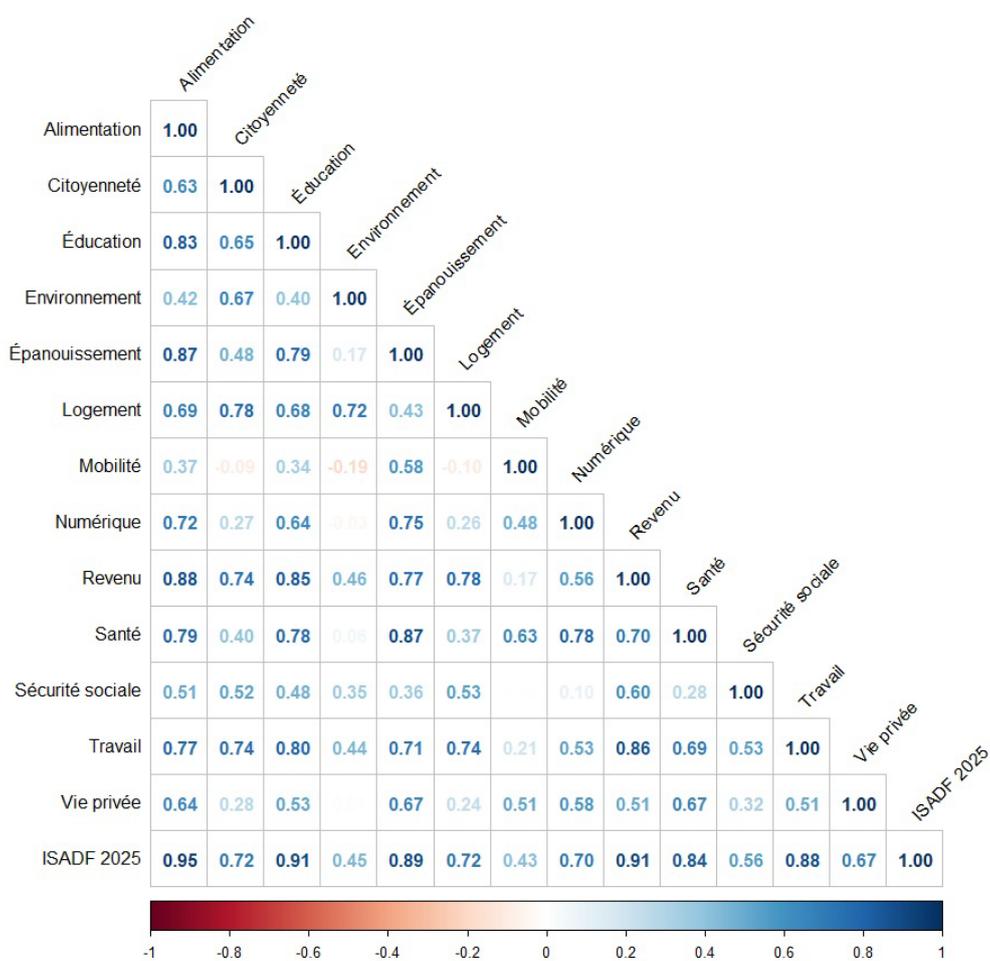
Entre les droits, il existe aussi de fortes corrélations :

- l'accès à l'alimentation suffisante et adéquate est fortement corrélé avec l'accès au revenu (0,88), à l'épanouissement social et culturel (0,87) et à l'éducation (0,83) ;
- l'accès à un revenu digne est corrélé fortement avec le droit au travail (0,86) et avec le droit à l'éducation ou à la formation (0,85) ;
- l'accès au travail est fortement corrélé avec l'accès à l'éducation ou à la formation (0,80) ;
- l'accès à l'épanouissement est fortement corrélé avec le droit à une bonne santé (0,87).

Une seule très faible corrélation négative s'observe entre deux droits : l'accès à la mobilité et l'accès à un environnement sain (-0,19). Cette manifestation d'opposition est donc faible, non systématique, mais s'observe bien sur les cartes montrées dans la section précédente.

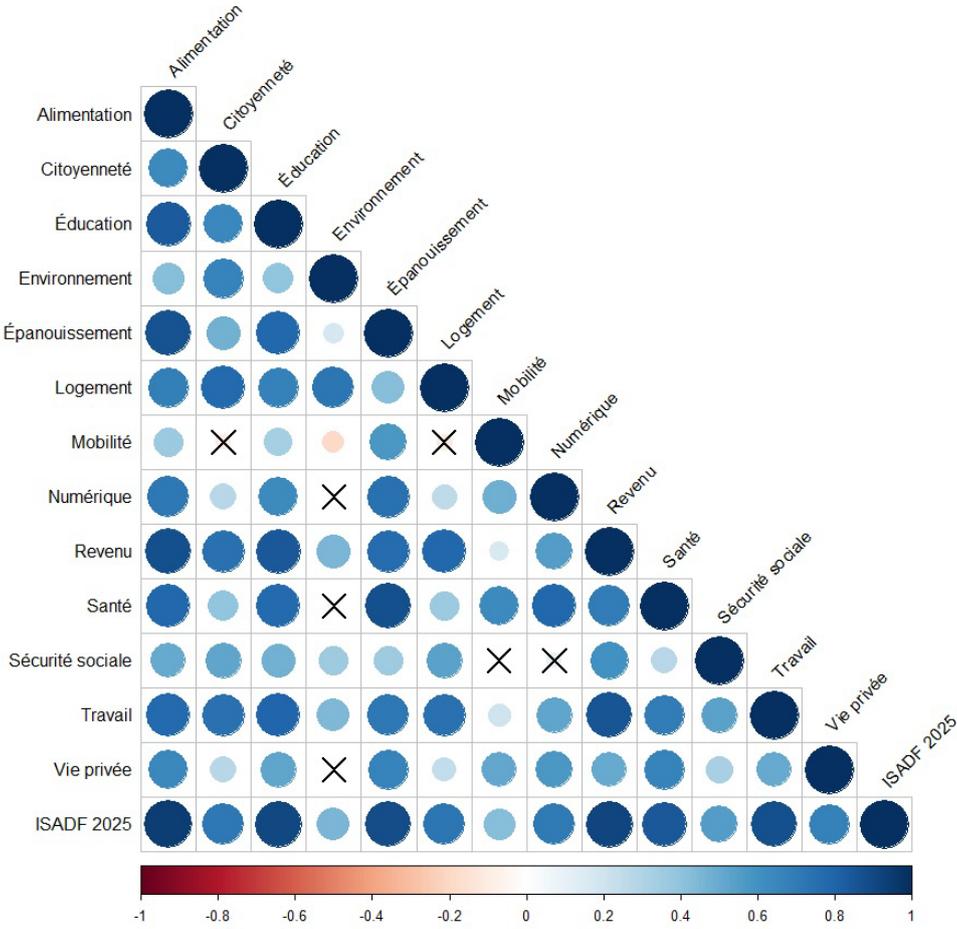
Les figures 3 et 4 ci-dessous présentent les corrélations entre les indicateurs par droit et avec l'ISADF. Dans la figure 4, les croix indiquent des corrélations non significatives statistiquement (pour un niveau d'erreur de 5 %).

Figure 3 : Corrélations entre indicateurs par droit et ISADF 2025



Source : IWEPS - Calculs : IWEPS

Figure 4 : Significativité des corrélations entre indicateurs par droit et ISADF 2025



Source : IWEPS - Calculs : IWEPS

Ces premiers éléments d'analyse feront l'objet d'études approfondies et d'une meilleure compréhension dans des publications à venir.

5. Synthèse et leçons tirées de ce nouvel exercice 2025 de l'ISADF

De nombreux éléments de plus-value ou d'innovation sont à souligner pour ce nouvel exercice 2025 de mesure de l'ISADF. Ils peuvent être synthétisés en quelques points :

- 1. La mesure s'approche de plus en plus de l'accès effectif aux droits.** Le cadre conceptuel et méthodologique qui permet d'identifier et de définir les indicateurs appropriés et applicables dans notre contexte s'appuie sur les travaux et les recommandations du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour la conception d'indicateurs des droits de l'homme, d'une part, et celle du Conseil de l'Europe pour l'élaboration concertée des indicateurs de cohésion sociale, d'autre part. L'amélioration substantielle du nombre et de la couverture des indicateurs permet de se rapprocher des recommandations de ces documents de référence.
- 2. La construction d'un questionnaire d'enquête spécifique** autour de l'accès effectif aux droits fondamentaux est un élément particulièrement novateur : le processus de construction du questionnaire s'est inspiré de questionnaires existants, il a fait l'objet de nombreux échanges avec des experts thématiques et transversaux et des acteurs clés de l'accès aux droits.
- 3. Le taux de réponse de 23,61 % de questionnaires remplis et renvoyés** par des citoyennes et citoyens pour cette enquête citoyenne est impressionnant ; il est le témoin d'une confiance, montre l'intérêt des habitants de Wallonie par rapport à leur accès aux droits et est le garant d'une fiabilité des indicateurs construits.
- 4. Une attention particulière a été portée aux populations vulnérables**, avec des accès potentiellement moindres, via un suréchantillonnage des populations avec de faibles revenus. Par ailleurs, les formulations de questions ont été adaptées pour les rendre les plus compréhensibles possible pour toutes et tous.
- 5.** La couverture de l'ISADF 2025 est enrichie substantiellement avec **treize droits fondamentaux** couverts (pour neuf en 2018). La mesure est donc élargie à l'ensemble des droits fondamentaux qui contribuent à assurer le bien-être économique, social, culturel et environnemental des populations.
- 6.** La mesure est par ailleurs enrichie substantiellement dans **la couverture des droits**, la plupart des caractéristiques de chaque droit ont pu être couvertes.
- 7.** L'intégration au sein de l'ISADF de **trois sources de données, provenant de l'enquête spécifique, de sources administratives et de données géomatiques, associant notamment des indicateurs issus de la télédétection, avec les données les plus récentes possibles**, est un défi méthodologique relevé. La métadonnée de chacun des 148 indicateurs composant l'ISADF est présentée en annexe 3 afin de garantir le principe de transparence nécessaire à la légitimité du dispositif. Cette transparence offre par ailleurs la possibilité de débattre.
- 8.** La construction de l'indicateur ISADF permet la mise à disposition de **148 indicateurs au niveau communal, sur des thématiques jamais couvertes en Wallonie jusqu'à aujourd'hui**.
- 9.** Le développement d'un **nouveau site interactif dédié à l'ISADF** (<http://isadf.iweps.be>) améliore considérablement la diffusion et l'utilisation des données par tous les utilisateurs.
- 10.** Au-delà des indicateurs, le site met à disposition des cartes, des graphiques radar et des rapports pour chaque commune. Afin de rendre l'interprétation et l'appropriation des résultats plus aisées

par les utilisateurs, une vidéo explicative a été réalisée et une clé de lecture accompagne chaque type de résultats.

11. L'intention est d'aider les communes dans leur **diagnostic** local des différentes thématiques abordées par les treize droits fondamentaux, des inégalités sociales, de la cohésion sociale, du bien-être collectif ou encore du développement durable.
12. À partir de ce diagnostic, les **axes prioritaires d'actions locales et régionales peuvent être identifiés**.
13. Cette mesure est construite dans un esprit de **co-construction et de participation**. L'encadrement du processus par le comité de référents externes a permis de consolider la démarche adoptée et la liste des indicateurs, ainsi que d'ouvrir des portes pour la construction d'indicateurs nouveaux.

6. Perspectives

Le présent exercice de l'ISADF bénéficie, comme nous l'avons déjà écrit, d'une énorme plus-value avec le recours, pour la première fois (par rapport aux ISADF précédents), à une vaste enquête auprès des citoyens et citoyennes francophones de Wallonie. Cette enquête, cumulée avec les efforts fournis pour obtenir ou calculer des indicateurs communaux complémentaires parfois innovants, a eu pour effet un passage de neuf à treize droits fondamentaux pris en compte et la mise à disposition de 148 indicateurs individuels au lieu de 28 en 2018.

Sachant cet enrichissement substantiel, l'ISADF peut de plus en plus apparaître comme un outil de diagnostic transversal et/ou thématique (selon si l'on s'y réfère de façon globale ou via l'un ou l'autre des accès aux droits fondamentaux). Il pourra aussi permettre des choix objectifs en termes de politique locale ou même servir de base pour certains modes de calcul ou d'attribution de budget.

Plusieurs publications suivront : (1) tout d'abord pour mieux expliquer le cadre méthodologique et organisationnel qui a entouré le processus d'enquête et qui a fait de celle-ci un succès ; (2) ensuite, pour proposer de premiers développements analytiques (analyses endogènes, territoriales...) ; et (3) enfin, pour valoriser la diversité de l'information reçue selon certaines thématiques cruciales (par droits fondamentaux/types de public/facteurs de discrimination...).

L'enjeu principal pour le futur sera davantage de pouvoir pérenniser l'enquête que de chercher à augmenter encore substantiellement le nombre d'indicateurs proposés. L'enjeu sera donc de pouvoir rééditer, à un intervalle régulier de l'ordre de tous les cinq ans, la mise en œuvre de l'enquête citoyenne. Les leçons tirées de cette aventure collective ont construit une expérience unique pour le futur. Les questions posées aux citoyens et citoyennes lors de cette édition pourront en majeure partie être reposées et pourront finalement permettre la construction et l'analyse d'un socle pérenne d'indicateurs plus important (pouvant sans doute permettre alors une meilleure comparabilité dans le temps).

En remerciant à nouveau chaleureusement toutes les personnes qui ont été volontaires pour nous faire part de leurs expériences de vie, nous souhaitons vivement pouvoir vous dire « à dans cinq ans ! ».

7. Références bibliographiques

Références

Beaumont B., Charlier J., Fasbender D., Feraud B., Reginster I., 2025. Développement de l'indice 3-30-300, mesure des espaces arborés environnant le lieu de vie des habitants de Wallonie. Working Paper de l'IWEPS n°45, Namur, à paraître.

Charlier J. et Reginster I., 2021. Les polarités de base – Des balises pour identifier des centralités résidentielles en Wallonie, Working Paper de l'IWEPS n°32, Namur, 54p. <https://www.iweps.be/publication/les-polarites-de-base-des-balises-pour-identifier-des-centralites-urbaines-et-rurales-en-wallonie/>

Charlier J. et Reginster I., 2022. Typologie des polarités résidentielles selon leur niveau d'équipement en services et leur accessibilité bas carbone/basse énergie, Working Paper de l'IWEPS n°36, Namur, 70p. <https://www.iweps.be/publication/typologie-des-polarites-residentielles-selon-leur-degre-dequipement-en-services-et-leur-accessibilite-bas-carbone-basse-energie/>

Charlier J. et Juprelle J., 2024. Quelle accessibilité géographique des Wallons et des Wallonnes aux transports en commun ? Working Paper de l'IWEPS n°41, Namur, 48p. <https://www.iweps.be/publication/quelle-accessibilite-geographique-des-wallons-et-des-wallonnes-aux-transport-en-commun/>

Charlier J. et Vandenhooft A., 2025. Mesures de l'accessibilité géographique à la médecine générale en Wallonie francophone en 2023, Working Paper n°44 de l'IWEPS, Namur, à paraître.

Comité européen pour la cohésion sociale (2000), Stratégie de cohésion sociale, Conseil de l'Europe, Strasbourg.

Comité européen pour la cohésion sociale (2004), Stratégie de cohésion sociale révisée, approuvée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, Conseil de l'Europe, Strasbourg.

Comité européen pour la cohésion sociale (2010), Nouvelle Stratégie et Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Cohésion sociale.

Conseil de l'Europe (2005), Élaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale, Guide méthodologique, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe.

Conseil de l'Europe (2010), Nouvelle Stratégie et Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale, approuvés par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 7 juillet 2010.

D'Amico (M.), ACRA, Groupe des Experts Associés Providence – GEAP, équipe FAWE Tchad (2018), L'approche basée sur les droits humains (HRBA) intégrée dans l'implémentation des projets - Contre les violences basées sur le genre, Ensemble, nous pouvons – Manuel.

Décret du 22 novembre 2018 relatif au plan de cohésion sociale (MB 18/12/2018).

Décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie (MB. 26/11/2008). Arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2008 portant exécution du décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie (MB 23/12/2008).

Farrell G. (2008), Le bien-être de tous : objectif de la cohésion sociale, Tendances de la cohésion sociale, n°20, « Le bien-être pour tous. Concepts et outils de la cohésion sociale », Éditions du Conseil de l'Europe, pp. 15-34.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (2006), Questions souvent posées au sujet d'une approche de la coopération pour le développement fondée sur les droits de l'homme, Nations Unies, Genève et New York.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (2012), Indicateurs des droits de l'homme. Guide pour mesurer et mettre en œuvre, Nations Unies, Genève et New York.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (2012), Des outils pour mesurer des progrès réalisés, <https://www.ohchr.org/fr/instruments-and-mechanisms/human-rights-indicators> (consulté le 20 mai 2025).

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (2018), Une approche des données fondée sur les droits de l'homme - Ne laisser personne de côté dans le programme de développement durable à l'horizon 2030 : Note d'orientation sur la collecte et la ventilation des données, Nations Unies, Genève et New York.

Reginster, I., Ruyters C., (2019), Construction de l'ISADF à l'échelle des communes de Wallonie – Exercice 2018, Rapport de recherche n°23, IWEPS.

Ruyters, C. et Reginster, I. (2021), Développement d'un indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux. L'ISADF en Région wallonne, Revue belge de sécurité sociale 2-2021, pp. 229-266.

Principaux traités et textes à portée normative ou réglementaire consultés :

Charte sociale européenne (CSE) du 18 octobre 1961, Conseil de l'Europe ;

Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne du 26 octobre 2012 ;

Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par les Nations Unies le 10 décembre 1948 ;

Convention européenne des droits de l'homme (mise à jour 30 avril 2018), Conseil de l'Europe, article 2 du Protocole n°1 ;

Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales adoptée par le Conseil de l'Europe le 4 novembre 1950 (Convention européenne des droits de l'homme – CEDH) ;

Convention internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), Nations Unies du 20 novembre 1989 ;

Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes handicapées et le Protocole facultatif se rapportant à la convention du 13 décembre 2006 ;

Pacte international relatif aux droits civiques et politiques ;

Pacte international des Nations Unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1966 ;

Rapport spécial pour le droit à l'alimentation du Conseil des droits de l'homme à l'Organisation des Nations Unies ;

Sommet mondial sur la société de l'information, Manifestation de haut niveau SMSI+10 (Documents finals), Genève 2014.

Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après 2015 (Document final) ;

La Constitution belge ;

Loi du 29 juin 1983 de la Communauté française concernant l'obligation scolaire ;

Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre du 24 juillet 1997 (M.B. 23 septembre 1997).

Annexe 1 : Questionnaire utilisé lors de l'enquête ISADF 2024 (version papier)



ENQUÊTE ISADF 2024

AUPRÈS DES CITOYEN-NES POUR ENRICHIR L'INDICATEUR SYNTHÉTIQUE D'ACCÈS AUX DROITS FONDAMENTAUX



ID :

L'WEPS est un institut scientifique public qui agit pour l'intérêt collectif. Nous vous invitons à répondre à ce questionnaire qui porte sur votre qualité de vie et sur l'accès à vos droits fondamentaux.

Cela vous prendra entre 30 et 60 minutes. Vous pouvez bien sûr faire des pauses. Dans la mesure du possible, il est demandé de répondre à toutes les questions mais ce n'est pas obligatoire (par exemple si certaines questions vous semblent sensibles, vous êtes libre de ne pas répondre).

Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses : seules vos réponses sont importantes !
Toutes les informations collectées sont anonymes.

Merci de cocher les cases sans dépasser sur d'autres cases. MERCI BEAUCOUP POUR VOTRE PARTICIPATION !

Quelle est votre situation principale ?

Je suis seul-e

Je suis en couple sans enfant

Je suis avec des parents

Autre

Je suis seul-e avec enfant(s)

Je suis en couple avec enfant(s)

Je suis avec des amis ou connaissances (colocation, kot)

ENVIRONNEMENT

1 - Ces 12 derniers mois, à quelle fréquence avez-vous été gêné-e par les odeurs suivantes près de chez vous ?

	Tous les jours	Souvent	Parfois	Rarement	Jamais
Odeurs de gaz d'échappements liées à la circulation routière, à la proximité d'un parking...	<input type="checkbox"/>				
Odeurs liées à la présence d'une station-service	<input type="checkbox"/>				
Odeurs de fumée de bois (chauffage)	<input type="checkbox"/>				
Odeurs liées aux fumiers, épandages d'exploitations agricoles, pulvérisations	<input type="checkbox"/>				
Odeurs liées à l'eau (station d'épuration, aqueduc, eaux stagnantes, égouts...)	<input type="checkbox"/>				
Odeurs liées à la présence d'une décharge privée, publique ou d'origine industrielle	<input type="checkbox"/>				

2 - Ces 12 derniers mois, à quelle fréquence avez-vous été gêné-e par les problèmes suivants près de chez vous ?

	Tous les jours	Souvent	Parfois	Rarement	Jamais
Présence de débris et de déchets (poubelles, canettes, papiers, seringues, mégots...)	<input type="checkbox"/>				
Vandalisme (dégradation des murs, des abris de bus...)	<input type="checkbox"/>				
Déjections de chiens	<input type="checkbox"/>				
Nuisances animales (rats, oiseaux...)	<input type="checkbox"/>				
Nuisances liées à une exploitation agricole ou tout type d'élevage (en excluant les odeurs)	<input type="checkbox"/>				
Inondations périodiques (cours d'eau, ruissellements...)	<input type="checkbox"/>				
Pollution de l'eau ou des sols (pollution liée à une entreprise ou pas)	<input type="checkbox"/>				

3 - Ces 12 derniers mois, à quelle fréquence avez-vous été gêné-e par les bruits suivants près de chez vous ?

	Tous les jours	Souvent	Parfois	Rarement	Jamais
Bruits liés au trafic (voitures, camions, motos ou mobylettes, trains, tram, bus)	<input type="checkbox"/>				
Bruits de voisinage (cris, disputes, chiens qui aboient, musique, tondeuse...)	<input type="checkbox"/>				
Autres sources importantes de bruit (établissements de restauration, terrains de sport, entreprises, gîtes ou locations de vacances...)	<input type="checkbox"/>				

Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique - <https://www.iweps.be>

1/12

4 - Ces 12 derniers mois, est-ce que le bruit près de chez vous impacte votre santé (sommeil...) ?

Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout

5 - Avez-vous accès en moins de 5 minutes à pied de chez vous à un parc, un bois, une forêt ou un espace vert public ?

Oui Non

6 - De votre logement, voyez-vous au minimum 3 arbres ?

Oui Non

7 - La JOURNÉE, y a-t-il des lieux que vous évitez près de chez vous par peur de faire une mauvaise rencontre ?

Oui, toujours Oui, souvent Oui, parfois Non

8 - La NUIT, y a-t-il des lieux que vous évitez près de chez vous par peur de faire une mauvaise rencontre ?

Oui, toujours Oui, souvent Oui, parfois Non

LOGEMENT

1 - Concernant votre logement principal actuel, êtes-vous :

Propriétaire sans emprunt hypothécaire Propriétaire avec emprunt hypothécaire
 Locataire sur le marché privé Locataire à prix réduit (logement loué par la famille, par un employeur) ou gratuitement
 Locataire d'un logement social

2 - Au maximum, combien de personnes vivent régulièrement avec vous (vous et enfants compris) ?

1 2 3 4 5 Entre 5 et 10 Plus de 10

3 - Combien y a-t-il de chambres à coucher dans votre habitation ?

0 1 2 3 Plus de 3

4 - Combien de fois avez-vous déménagé au cours des 5 dernières années ?

0 1 2 3 4 5 Plus de 5

5 - Si vous avez été contraint-e de quitter votre domicile au cours des 5 dernières années, quelle(s) en étai(en)t la ou les raisons ? (plusieurs réponses possibles)

Je n'ai pas été contraint-e de déménager
 Les frais liés à mon logement (loyer, remboursement d'emprunts) étaient devenus trop importants
 J'ai dû déménager pour prioriser mes autres dépenses (chauffage, électricité, loisirs, soins médicaux...)
 J'ai dû déménager pour des raisons familiales (divorce, séparation, arrivée d'un enfant, décès, regroupement familial...)
 J'ai dû déménager pour des raisons liées à mon travail ou à mon lieu d'étude
 J'ai bénéficié d'un logement social
 J'ai dû rejoindre un logement collectif (home, maison de repos...)
 Mon logement était devenu insalubre (moisissures, champignons, infiltrations...)
 Mon logement a été sinistré (incendie, inondations...)
 J'ai été expulsé-e de mon logement
 J'ai dû déménager à cause de problèmes de santé ou handicap

6 - Il est possible que chacun traverse des périodes de vie plus difficiles. Durant ces 5 dernières années, vous est-il déjà arrivé de devoir vivre sans logement ? (en devant dormir chez des proches, dans une maison d'accueil, un abri de nuit, un squat ou dans la rue)

Oui Non

7 - Ces 12 derniers mois, est-il arrivé que vous n'ayez pas pu payer ou régler à temps :

	Oui	Non
Un loyer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un remboursement d'emprunt hypothécaire lié au logement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Une facture d'électricité, de gaz ou de chauffage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Une facture d'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

8 - Ces 5 dernières années, avez-vous ressenti une injustice dans la recherche d'un logement pour l'un des motifs suivants ? (plusieurs réponses possibles)

Votre nationalité, origine ou couleur de peau Votre sexe ou genre
 Une grossesse ou maternité Votre orientation sexuelle
 Votre âge Vos pratiques culturelles ou religieuses
 Votre état de santé ou handicap Vos caractéristiques physiques (poids, tatouages...)
 Votre situation familiale Votre situation financière et/ou sociale (sans emploi, contrat précaire, sans logement...)
 Vos opinions politiques ou activités syndicales
 Je n'ai pas ressenti d'injustice

9 - Concernant la qualité de votre logement actuel, êtes-vous d'accord avec les phrases suivantes ?

	Oui	Non
Mon logement est confortable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mon logement est trop sombre, je n'ai pas assez accès à la lumière du soleil	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je souffre du froid en hiver	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je souffre de la chaleur en été	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mon logement n'est pas assez bien insonorisé (trop de bruit dû aux voisins ou provenant de l'extérieur)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mon logement a un espace intérieur assez grand	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mon logement a un espace extérieur assez spacieux (jardin, cour, terrasse...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai une ou des fuite(s) dans le toit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai des problèmes d'humidité dans les murs ou dans le sol (moisissures, champignons...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai des problèmes de boiseries pourries	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mon installation électrique est adéquate et conforme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mon système d'alimentation en eau (canalisation, tuyauteries) est adéquat et conforme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai toujours de l'eau chaude chez moi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

10 - Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous satisfait-e de votre logement actuel ? (sur une échelle de 0 à 10, où 0 = "pas du tout satisfait-e" jusqu'à 10 = "entièrement satisfait-e")

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

11 - Ces 5 dernières années, avez-vous (vous ou votre propriétaire) réalisé des travaux pour améliorer la salubrité de votre logement actuel ? Ceci concerne les travaux d'étanchéité (toit, châssis), de mise aux normes des installations électriques, l'installation ou la mise aux normes d'un système de chauffage ou chauffe-eau...

Oui Non

MOBILITÉ

1 - Pouvez-vous facilement accéder à un moyen de locomotion (voiture, moto, vélo, transports en commun) pour effectuer des distances de plus de 10 kilomètres ?

Oui, toujours Oui, en général Non

2 - Ces 5 dernières années, vous est-il arrivé de devoir renoncer à un emploi (ou de postuler) uniquement en raison de difficultés de transport ou de mobilité ?

Oui Non

3 - Ces 3 derniers mois, vous est-il arrivé de devoir renoncer à réaliser une activité de loisir ou à aller voir des proches uniquement en raison de difficultés de transport ou de mobilité ?

Oui Non

4 - Avez-vous déjà dû renoncer à vous déplacer en voiture à cause des coûts (carburant, assurances...) ?

Oui, souvent Oui, régulièrement
 Oui, parfois Non
 Je n'ai pas de voiture pour des raisons financières Je n'ai pas de voiture pour une autre raison

5 - Avez-vous déjà dû renoncer à vous déplacer en transports en commun à cause des coûts (abonnement, ticket...) ?

Oui, souvent Oui, régulièrement Oui, parfois Non Je n'utilise pas les transports en commun

6 - Comment évaluez-vous les éléments suivants près de chez vous ? (sur une échelle de 0 à 5, où 0 = "plus mauvaise note possible" jusqu'à 5 = "meilleure note possible")

	0	1	2	3	4	5	Je ne sais pas
Qualité des routes, état de la voirie (dégradations, nids de poule...)	<input type="checkbox"/>						
Aménagement et qualité des trottoirs (dégradations, propreté)	<input type="checkbox"/>						
Accès des trottoirs pour tous (y compris pour des personnes à mobilité réduite et parents avec poussette)	<input type="checkbox"/>						
Accès des bâtiments communaux (y compris pour des personnes à mobilité réduite et parents avec poussette)	<input type="checkbox"/>						
Fréquence des transports en commun disponibles	<input type="checkbox"/>						
Accès des transports en commun disponibles (y compris pour des personnes à mobilité réduite et parents avec poussette)	<input type="checkbox"/>						
Aménagement et qualité des pistes cyclables (dégradations, propreté)	<input type="checkbox"/>						

7 - Est-ce facile de vous déplacer de chez vous vers les services suivants ? (sur une échelle de 0 à 5, où 0 = "extrêmement difficile" jusqu'à 5 = "très facile")

	0	1	2	3	4	5	Je ne sais pas
Hôpitaux	<input type="checkbox"/>						
Services de santé (docteurs, infirmiers...)	<input type="checkbox"/>						
Commerces alimentaires	<input type="checkbox"/>						
Lieux d'aide alimentaire	<input type="checkbox"/>						
Services administratifs (commune, services sociaux...)	<input type="checkbox"/>						
Écoles ou centres de formation	<input type="checkbox"/>						
Crèches ou milieux d'accueil préscolaires	<input type="checkbox"/>						
Arrêts de bus ou de tram	<input type="checkbox"/>						
Gares de train	<input type="checkbox"/>						
Lieux et espaces culturels (cinéma, théâtre, bibliothèque...)	<input type="checkbox"/>						
Équipements sportifs (terrain, salle de sport, piscine...)	<input type="checkbox"/>						

8 - Près de chez vous, pensez-vous que la circulation est dangereuse pour...

	Très dangereuse	Dangereuse	Peu dangereuse	Sans danger	Je ne sais pas
Les piétons	<input type="checkbox"/>				
Les cyclistes	<input type="checkbox"/>				
Les personnes à mobilité réduite (PMR)	<input type="checkbox"/>				

SANTÉ

1 - Dans l'ensemble, diriez-vous que votre santé est :

- Excellente Très bonne Bonne Acceptable Mauvaise Très mauvaise

2 - Souffrez-vous d'une maladie, d'une incapacité ou d'un handicap de long terme ? Cela inclut les troubles de santé mentale.

- Oui Non

3 - Si vous souffrez d'un handicap, est-il reconnu par une administration ?

- Oui Non

4 - Depuis au moins 6 mois, vous sentez-vous limité-e dans vos activités quotidiennes ou habituelles en lien avec un problème de santé ?

- Oui, fortement Oui, modérément Non

5 - Si oui, depuis combien de temps ?

- Entre 6 mois et 2 ans Entre 2 ans et 5 ans Entre 5 ans et 10 ans Plus de 10 ans

6 - La dernière fois que vous avez voulu rencontrer un médecin généraliste rapidement, combien de temps avez-vous dû attendre avant d'avoir votre rendez-vous ?

- Rendez-vous le jour même 1 jour 2 jours 3 jours Plus de 3 jours J'ai renoncé Je ne suis pas concerné-e

7 - Êtes-vous limité-e dans l'accès aux soins de vos enfants (pédiatre, logopède, dentiste, orthodontiste, psychologue) près de chez vous ? (plusieurs réponses possibles)

- Oui, car trop cher Oui, car trop loin
 Oui, car délais trop longs Oui, pour autre raison
 Non Je ne suis pas concerné-e

8 - Les questions suivantes portent sur les difficultés que vous pourriez avoir lors de certaines activités

	Pas du tout	Un peu	Beaucoup	Totalement
Avez-vous des problèmes de vue, même avec vos lunettes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous des difficultés à entendre, même avec vos prothèses auditives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous des difficultés à marcher ou à monter des escaliers sans aide ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous des difficultés à vous laver ou à vous habiller sans aide ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous des difficultés à vous rappeler de certaines choses ou à vous concentrer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous des difficultés à communiquer dans votre langue, à comprendre les autres ou à vous faire comprendre ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

9 - Ces 2 dernières semaines, à quelle fréquence avez-vous rencontré des difficultés telles que :

	Jamais	Plusieurs jours	Plus de la moitié du temps	Presque tous les jours
Vous sentir nerveux·se, anxieux·se ou tendu·e	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ne pas pouvoir arrêter de vous inquiéter, ne pas pouvoir contrôler vos angoisses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Trop vous soucier à propos de différentes choses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avoir des difficultés à vous détendre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Être si agité·e qu'il vous est difficile de tenir en place	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Être facilement contrarié·e, énervé·e ou irritable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

10 - Ces 12 derniers mois, est-il arrivé que vous n'ayez pas pu payer ou régler à temps une facture pour des soins de santé ?

Jamais Une fois Deux fois ou plus Je n'ai pas eu de facture pour des soins de santé

11 - Ces 12 derniers mois, avez-vous déjà dû renoncer ou reporter des soins de santé (y compris l'achat de lunettes, l'achat de prothèses dentaires...) pour les raisons suivantes ?

	Non, jamais	Oui, une fois	Oui, deux fois ou plus
J'ai manqué d'argent pour payer les soins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le temps d'attente était trop long	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai des difficultés à trouver un prestataire de soins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les disponibilités du médecin ne correspondaient pas avec mon emploi du temps	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai des difficultés pour la prise de rendez-vous (internet, téléphone...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les offres de soins sont trop loin de chez moi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai du mal à me déplacer seul·e	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai manqué de temps (travail, vie familiale)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai manqué d'information claire sur les offres de soins disponibles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai manqué de motivation (décision difficile à prendre, découragement...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai peur des examens médicaux, de l'hôpital	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai peur du regard des autres, du jugement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

12 - Êtes-vous couvert·e par une assurance supplémentaire (aussi via votre employeur ou votre mutuelle) ?

	Oui	Non
Assurance hospitalisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurance dentaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

13 - Ces 12 derniers mois, avez-vous ressenti une injustice dans l'accès ou l'accueil aux soins de santé pour l'un des motifs suivants ? (plusieurs réponses possibles)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Votre nationalité, origine ou couleur de peau | <input type="checkbox"/> Votre sexe ou genre |
| <input type="checkbox"/> Une grossesse ou maternité | <input type="checkbox"/> Votre orientation sexuelle |
| <input type="checkbox"/> Votre âge | <input type="checkbox"/> Vos pratiques culturelles ou religieuses |
| <input type="checkbox"/> Votre état de santé ou handicap | <input type="checkbox"/> Vos caractéristiques physiques (poids, tatouages...) |
| <input type="checkbox"/> Votre situation familiale | <input type="checkbox"/> Votre situation financière et/ou sociale (sans emploi, contrat précaire, sans logement...) |
| <input type="checkbox"/> Vos opinions politiques ou activités syndicales | <input type="checkbox"/> Je n'ai pas ressenti d'injustice |

ALIMENTATION

1 - Pour vous, l'achat ou la collecte de nourriture, c'est :

	Oui, tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Non, pas du tout
Du stress et de l'inquiétude	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
De la perte de temps et de la fatigue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Du plaisir et du bien-être	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2 - Avez-vous le sentiment d'avoir le choix de votre alimentation ?

Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout

3 - Parmi les éléments suivants, lesquels vous empêchent d'accéder à l'alimentation que vous souhaitez ? (plusieurs réponses possibles)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Les prix sont trop élevés (ont trop augmenté) | <input type="checkbox"/> Je n'ai pas beaucoup d'argent |
| <input type="checkbox"/> Les distances à parcourir sont trop importantes | <input type="checkbox"/> Les produits dont j'ai envie ou besoin sont difficiles à trouver près de chez moi (manque de diversité) |
| <input type="checkbox"/> Je manque d'équipements ou d'ustensiles (casserole, poêle...) pour faire à manger | <input type="checkbox"/> Je manque de temps pour faire à manger |
| <input type="checkbox"/> Je n'ai pas envie de faire à manger | <input type="checkbox"/> J'ai des difficultés à me faire à manger |

4 - Ces 12 derniers mois, pour vous nourrir, avez-vous eu recours à... (plusieurs réponses possibles)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Une aide de la famille, des amis ou des voisins | <input type="checkbox"/> Une aide de la Croix-Rouge, du CPAS |
| <input type="checkbox"/> Un centre de distribution de colis alimentaires | <input type="checkbox"/> Un restaurant social ou communautaire (restos du cœur, soupe populaire...) |
| <input type="checkbox"/> Une livraison de repas à domicile peu chers ou gratuits | <input type="checkbox"/> Une cuisine de quartier |
| <input type="checkbox"/> Une épicerie sociale (Croix-Rouge, Oxfam...) | <input type="checkbox"/> Je n'ai pas eu besoin d'une aide |
| <input type="checkbox"/> Un frigo solidaire | |

5 - Ces 12 derniers mois,

	Toujours	Souvent	Parfois	Jamais
J'ai mangé en quantité suffisante selon mes besoins ou envies tous les jours du mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai pu me permettre de manger des fruits et des légumes au moins une fois par jour, si je le souhaitais	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai pu me permettre de manger de la viande, du poulet, du poisson ou un plat équivalent végétarien tous les deux jours, si je le souhaitais	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai mangé à ma faim, mais pas toujours les aliments que j'aime manger	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai craint de manquer de nourriture avant d'avoir de l'argent pour me réapprovisionner	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai dû me priver de manger à ma faim pour que mes enfants ou d'autres membres de ma famille aient suffisamment à manger	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai dû me priver de manger à ma faim pour pouvoir payer d'autres factures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

6 - S'il y avait des repas chauds gratuits, équilibrés et de qualité, proposés à la cantine scolaire de vos enfants, cela vous aiderait pour : (plusieurs réponses possibles)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Gagner du temps | <input type="checkbox"/> Terminer plus confortablement mes fins de mois |
| <input type="checkbox"/> Garantir une nourriture de qualité à mon enfant | <input type="checkbox"/> Être moins stressé-e |
| <input type="checkbox"/> Cela ne m'aiderait pas | <input type="checkbox"/> Je ne suis pas concerné-e |

ÉDUCATION ET FORMATION

1 - Est-ce que lire et écrire en français vous pose des difficultés ? Oui Non

2 - Est-ce que lire et écrire dans votre langue, autre que le français, vous pose des difficultés ? Oui Non

3 - Est-ce que vous exprimer oralement en français vous pose des difficultés ? Oui Non

4 - Est-ce que calculer vous pose des difficultés ? Oui Non

5 - Quel est le niveau du plus haut diplôme que vous avez obtenu ? (une seule réponse possible)

- Sans diplôme
- Primaire
- Secondaire inférieur (avoir terminé avec succès la 2e année dans le nouveau système, ou la 3e année dans l'ancien)
- Secondaire supérieur général, technique ou artistique de transition
- Secondaire supérieur technique ou artistique de qualification
- Secondaire supérieur professionnel ou apprentissage
- Post-secondaire non supérieur (par exemple : 4e degré de l'enseignement secondaire professionnel, formation chef d'entreprise à l'IFAPME)
- Supérieur de type court ou bachelier/candidature/graduat
- Supérieur de type long et université (licence, master, doctorat)

6 - Ces 12 derniers mois, avez-vous suivi un enseignement régulier qui délivre un diplôme ou un certificat officiel (enseignement primaire ou secondaire, haute école supérieure, université, centre de formation pour adultes, IFAPME, enseignement de promotion sociale...)?

Oui Non

7 - Ces 12 derniers mois, avez-vous suivi un autre type de formation ou d'apprentissage (formation organisée par le Forem, par des associations qui font de l'alphabétisation, formation qualifiante, formation dans le cadre du travail, cours en ligne, auto-école, cours de langue...)?

Oui Non

8 - Ces 12 derniers mois, est-il arrivé que vous n'ayez pas pu payer ou régler à temps une facture liée à des dépenses scolaires ou de formation ?

Jamais Une fois Deux fois ou plus Je ne suis pas concerné-e

Vous êtes à la moitié du questionnaire. COURAGE et MERCI pour vos réponses !

9 - Ces 12 derniers mois, avez-vous dû renoncer à une formation ou un apprentissage que vous vouliez suivre pour l'une des raisons suivantes ? (plusieurs réponses possibles)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Coûts trop élevés de la formation ou de l'apprentissage | <input type="checkbox"/> Je n'ai pas trouvé la formation qui m'intéressait |
| <input type="checkbox"/> Conditions d'accès trop exigeantes (diplôme minimum, expérience minimum, pré-requis) | <input type="checkbox"/> Distance ou temps de déplacement élevé |
| <input type="checkbox"/> Manque de temps | <input type="checkbox"/> Horaires inadaptés |
| <input type="checkbox"/> Manque de soutien de mon employeur | <input type="checkbox"/> Situation familiale ou manque de soutien familial |
| <input type="checkbox"/> État de santé ou handicap | <input type="checkbox"/> Âge |
| <input type="checkbox"/> Expérience d'apprentissage négative dans le passé | <input type="checkbox"/> Il n'y avait plus de places disponibles |
| <input type="checkbox"/> Je ne suis pas concerné-e | <input type="checkbox"/> Autre raison |

USAGE DU NUMÉRIQUE

1 - Chez vous, pouvez-vous vous connecter à internet dans de bonnes conditions tout le temps ? (cela comprend le prix, le matériel, la qualité de la connexion)

- Oui Non Je ne souhaite pas avoir de connexion internet

2 - Vos compétences numériques vous semblent-elles suffisantes pour communiquer quand vous en avez besoin ?

- Oui, toujours Oui, souvent Oui, parfois Non Je ne sais pas

3 - Vos compétences numériques vous semblent-elles suffisantes pour rechercher des informations et accéder à vos droits ?

- Oui, toujours Oui, souvent Oui, parfois Non Je ne sais pas

4 - Avez-vous des difficultés lorsque vous devez recourir à des services en ligne (administrations, maison communale, services de santé en ligne, MyMinfin, CPAS, Forem, syndicats, mutuelles, banques...)?

- Oui, toujours Oui, souvent Oui, parfois Non Je n'utilise pas ces services en ligne

5 - Faites-vous confiance aux services en ligne ? (sur une échelle de 0 à 10, où 0 = "pas du tout confiance" jusqu'à 10 = "confiance absolue")

- 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Je ne sais pas

6 - Êtes-vous d'accord avec les éléments suivants ?

	Tout à fait d'accord	D'accord	Ni d'accord ni pas d'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Je ne sais pas
Les technologies numériques rendent ma vie plus facile et plus confortable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je suis convaincu-e que je suis capable d'améliorer mes compétences numériques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les changements technologiques évoluent et se succèdent trop rapidement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'hésite à utiliser les applications numériques car je crains de faire des erreurs que je ne pourrai pas corriger ensuite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai peur des arnaques ou de me faire pirater	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En tant qu'utilisateur-trice, j'ai peur de ne plus avoir de contrôle sur mes données personnelles (utilisation sans mon accord, utilisation pour d'autres fins, diffusion...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TRAVAIL ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Merci de compléter cette section du questionnaire même si vous ne travaillez pas actuellement. Vous êtes concerné-e par plusieurs questions posées.

1 - Exercez-vous une ou plusieurs activité(s) qui vous apporte(nt) un revenu ? (y compris les activités occasionnelles ou irrégulières)

- Oui Non

2 - Quelles catégories, parmi les suivantes, définissent le mieux votre situation durant ce mois-ci ? (plusieurs réponses possibles)

- Je suis étudiant-e (tout type d'enseignement ou de formation)
- Je suis salarié-e en CDI (contrat à durée indéterminée) ou fonctionnaire
- Je suis salarié-e dans une autre situation de travail : CDD (contrat à durée déterminée ou pour des tâches spécifiques), contrat d'intérim, contrat d'étudiant, article 60 du CPAS, formation en alternance, contrat d'apprentissage, stage rémunéré...
- Je suis indépendant-e
- Je suis aidant-e non rémunéré-e d'un travailleur indépendant
- Je suis dans une autre situation de travail
- J'ai un travail que je n'exerce pas actuellement (en congé quel que soit le motif : vacances, congé de maternité ou de paternité, maladie ou accident, congé parental, pause carrière, crédit temps, chômage temporaire, interruption de carrière...)
- Je suis sans travail, à la recherche d'un travail et disponible pour un travail
- Je suis bénévole (y compris service citoyen)
- Je suis une personne au foyer (sans activité professionnelle, je me consacre aux activités familiales, parentales et ménagères)
- Je suis en incapacité de travail de longue durée (plus d'un an)
- Je suis à la retraite, (pré)-pensionné-e
- Je suis dans une autre situation sans travail

> Si vous NE travaillez PAS, vous pouvez directement aller à la question 7 de cette section.

3 - Si vous travaillez actuellement, êtes-vous occupé-e (toutes activités rémunératrices additionnées) :

- À temps plein
- À temps partiel, parce que vous n'avez pas trouvé d'emploi à temps plein
- À temps partiel, parce que vos responsabilités familiales ne vous permettent pas de travailler à temps plein (garde d'enfant(s) ou de personne(s) dépendante(s)...)
- À temps partiel, pour raison médicale
- À temps partiel, par choix

4 - Êtes-vous d'accord avec les phrases suivantes ?

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
Je suis fier/fière de mon travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'exerce un travail qui est reconnu et valorisé dans la société	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je m'entends bien avec mes collègues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Il existe une bonne relation entre ma hiérarchie et moi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans mon travail, j'ai la possibilité de participer à des formations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai peur de perdre mon travail au cours des 6 prochains mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mon travail m'empêche d'avoir du temps pour moi ou pour ma famille	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je me sens physiquement épuisé-e par mon travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mon travail a des effets négatifs sur ma santé (physique ou mentale)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5 - Les phrases suivantes s'appliquent-elles à votre situation de travail actuelle ?

	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Toujours	Je ne suis pas concerné-e
J'exerce des tâches physiquement exigeantes, pénibles ou peu sécurisées	<input type="checkbox"/>					
Je suis responsable d'autres travailleurs (supervision, gestion d'équipe, des salaires, des horaires...)	<input type="checkbox"/>					
Je dois travailler très rapidement ou dans des délais très courts	<input type="checkbox"/>					
Je peux décider moi-même de la manière dont je fais mon travail (méthodes, rythme...)	<input type="checkbox"/>					
Dans mon travail, je dois faire des heures supplémentaires non payées	<input type="checkbox"/>					
J'exerce un emploi qui m'impose de travailler régulièrement le soir, la nuit et/ou le week-end	<input type="checkbox"/>					
Mon travail me permet d'utiliser pleinement toutes mes compétences et capacités	<input type="checkbox"/>					
Dans mon travail, je suis confronté-e à des situations émotionnellement difficiles ou psychologiquement épuisantes	<input type="checkbox"/>					

6 - Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous satisfait-e de votre travail principal actuel ? (sur une échelle de 0 à 10, où 0 = "pas du tout satisfait-e" jusqu'à 10 = "entièrement satisfait-e")

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

7 - Si vous ne travaillez pas et que vous souhaitez travailler, quels sont les obstacles qui vous empêchent de chercher ou de trouver un travail librement choisi ? (plusieurs réponses possibles)

- Je n'ai pas la formation ou les qualifications nécessaires
- Mon diplôme n'est pas reconnu
- Je n'ai pas l'expérience requise
- Je manque d'information sur les emplois qui m'intéressent ou sur certains débouchés
- J'ai un handicap ou un problème de santé qui me limite dans mes capacités
- J'ai des difficultés pour m'exprimer dans une des langues nationales
- Je dois faire face à des imprévus dans ma vie privée incompatibles avec certaines conditions de travail
- Je suis en reconversion professionnelle
- Les emplois disponibles sont peu attractifs (tâches pénibles, horaires incompatibles, faibles salaires...)
- Les emplois disponibles sont trop éloignés et inaccessibles en temps et en coût
- Je n'ai pas de permis de conduire
- Je m'occupe de mes enfants faute de place disponible en crèche ou autre lieu d'accueil
- Je m'occupe d'un parent ou d'un proche dépendant ou handicapé faute de service adéquat disponible
- Je suis découragé-e ou déprimé-e, je n'ai pas confiance en moi
- Le fait de travailler entraîne des coûts (mobilité, crèche...) supérieurs à ce que cela pourrait me rapporter
- J'ai peur d'aggraver ma situation financière en perdant des allocations ou des aides (exemple : statut BIM)
- J'ai été victime d'injustice dans le cadre d'un entretien d'embauche ou d'un emploi précédent

8 - Ces 12 derniers mois, avez-vous ressenti une injustice au travail ou dans le cadre de la recherche d'un travail pour l'un des motifs suivants ? (plusieurs réponses possibles)

- Votre nationalité, origine ou couleur de peau
- Une grossesse ou maternité
- Votre âge
- Votre état de santé/handicap
- Votre situation familiale
- Votre situation financière et/ou sociale
- Je n'ai pas ressenti d'injustice
- Votre sexe ou genre
- Votre orientation sexuelle
- Vos pratiques culturelles ou religieuses
- Vos caractéristiques physiques (poids, tatouages...)
- Votre niveau d'étude
- Vos opinions politiques ou activités syndicales

REVENU

Les questions suivantes portent sur le REVENU TOTAL DE VOTRE MÉNAGE. Il se compose de l'ensemble des revenus de tous les membres de votre ménage (c'est-à-dire de toutes les personnes qui vivent dans votre logement) : (1) salaires nets, traitements et revenus professionnels nets des indépendants, (2) prestations sociales et allocations familiales, (3) revenus complémentaires tels que revenus locatifs, intérêts...

1 - Compte tenu des revenus de votre ménage, votre ménage est-il en mesure de boucler son budget...

Très facilement Facilement Plutôt facilement Plutôt difficilement Difficilement Très difficilement

2 - Par rapport à il y a un an, votre situation financière...

s'est améliorée est restée la même s'est aggravée

3 - Ces 12 derniers mois, est-il arrivé que vous (ou votre ménage) n'ayez pas pu payer ou régler à temps des remboursements liés à un prêt (hors logement) ou à un crédit à la consommation (y compris cartes de crédit ou cartes de magasin) ?

Jamais Une fois Deux fois ou plus On n'a pas de crédit (hors logement) Je ne sais pas

4 - Dans le cas où votre ménage serait obligé de faire face à des dépenses inattendues, pourrait-il payer par ses propres moyens (c'est-à-dire sans emprunter à ses proches ni à une institution financière et sans demander un crédit) ?

	Oui	Non	Je ne sais pas
Une somme de 500 euros	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Une somme de 1.300 euros	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



SÉCURITÉ SOCIALE ET AIDE SOCIALE

La sécurité sociale permet de bénéficier : (1) de revenus de remplacement en cas de perte de revenu du travail, (2) d'allocations familiales pour aider les parents à prendre soin de leurs enfants ou encore (3) de facilités financières pour payer les soins de santé. L'aide sociale garantit un revenu minimum à l'ensemble de la population. Cette aide est octroyée par le CPAS sous la condition d'un examen des ressources.

1 - Les allocations sociales les plus courantes sont : allocations familiales, indemnités de maladie ou d'incapacité de travail de longue durée, interventions majorées pour l'accès aux soins de santé (statut BIM), indemnités d'accident de travail ou de maladie professionnelle, allocations de chômage, allocations d'interruption de carrière (congé parental, assistance médicale...), pensions ou pensions de survie, garanties de revenu aux personnes âgées (GRAPA), revenus d'intégration sociale ou équivalents (ERIS), allocations pour personnes porteuses d'un handicap, allocations d'étude, bourses, allocations d'attente d'un logement, allocations de déménagement et de loyer. Si vous en aviez besoin, pensez-vous être suffisamment informé-e sur...

	Oui, tout à fait	Oui, assez	Non, pas assez	Non, pas du tout	Je ne sais pas
Vos droits pour pouvoir en bénéficier ?	<input type="checkbox"/>				
Les démarches à entreprendre pour pouvoir en bénéficier ?	<input type="checkbox"/>				

2 - Ces 5 dernières années, avez-vous fait des démarches pour recevoir une ou plusieurs de ces allocations sociales (voir liste dans question 1) ?

Oui, je les ai obtenues Oui, mais je ne les ai pas obtenues Non

3 - Lors de vos démarches pour obtenir ces allocations, avez-vous rencontré l'une ou l'autre des difficultés parmi les suivantes ? (plusieurs réponses possibles)

- Manque d'information sur les aides ou les organismes auxquels m'adresser
- Démarches trop compliquées et trop longues
- Documents compliqués à lire ou indisponibles dans une langue que je connais
- Organismes difficilement accessibles ou indisponibles (service d'accueil téléphonique indisponible, délais de rendez-vous importants, horaires incompatibles, difficultés de déplacement...)
- Démarches en ligne difficiles à réaliser, pas de connexion internet
- Manque d'aide de la part des agents conseillers (mauvaise relation avec la personne de contact, changements de personnes de contact...)
- Crainte de conséquences négatives sur ma situation personnelle (perte d'autres droits, problèmes administratifs...)
- Non-connaissance des procédures de recours pour contester une décision
- Volonté de m'en sortir par moi-même, refus d'être considéré-e comme un-e assisté-e
- J'ai ressenti une injustice (origine, situation familiale, situation sociale...)
- Autre
- Non, je n'ai pas rencontré de difficultés
- Je ne suis pas concerné-e

4 - Ces 5 dernières années, avez-vous dû renoncer à demander une allocation sociale ou avez-vous dû abandonner vos démarches à cause des difficultés évoquées ci-dessus ?

Oui Non Je ne suis pas concerné-e

RESPECT DE LA VIE PRIVÉE, CONCILIATION VIE FAMILIALE ET VIE PROFESSIONNELLE

1 - Vous sentez-vous libre dans vos choix de vie privée (choix des personnes avec qui vous vivez, respect de votre vie familiale) ?

Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout Je ne souhaite pas répondre

2 - Ces 5 dernières années, avez-vous été stressé-e dans votre vie privée par certaines procédures administratives de contrôle (CPAS, ONEM, FOREM, INAMI, SPJ, huissier, police...) ?

Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout Je ne suis pas concerné-e

3 - En moyenne, combien de temps passez-vous par semaine à...

	Moins d'une heure	De une à deux heures	De deux à quatre heures	De quatre à huit heures	Plus de huit heures	Non concerné-e
Suivre une formation ou des cours	<input type="checkbox"/>					
Pratiquer des activités sportives, culturelles ou de loisirs	<input type="checkbox"/>					
Participer à des activités bénévoles, caritatives ou militantes	<input type="checkbox"/>					
Rencontrer des amis, des voisins, la famille	<input type="checkbox"/>					

4 - Hors week-end, et en moyenne, combien de temps passez-vous par jour à...

	Moins de 15 minutes	Entre 15 et 30 minutes	Entre 30 et 60 minutes	De une à deux heures	De deux à trois heures	Plus de trois heures	Non concerné(e)
Faire les courses, cuisiner et m'occuper des tâches ménagères	<input type="checkbox"/>						
M'occuper de mes enfants ou petits-enfants	<input type="checkbox"/>						
M'occuper d'un proche âgé ou handicapé	<input type="checkbox"/>						
M'informer et faire des démarches pour accéder à mes droits	<input type="checkbox"/>						
Me détendre	<input type="checkbox"/>						

5 - Êtes-vous d'accord avec les phrases suivantes ?

	Oui, tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Non, pas du tout	Non concerné(e)
Il m'est difficile de trouver un équilibre entre mon travail et mes activités personnelles et familiales	<input type="checkbox"/>				
Je n'ai pas assez de temps pour faire tout ce que je dois faire	<input type="checkbox"/>				
Je dois souvent renoncer à ce que je prévois	<input type="checkbox"/>				
Je me sens dépassé(e), voire épuisé(e)	<input type="checkbox"/>				

ÉPANOUISSEMENT SOCIAL ET CULTUREL

1 - À quel rythme participez-vous aux activités culturelles et de loisirs ci-dessous ?

	Au moins une fois par semaine	Au moins une fois par mois	Quelques fois par an	Une fois par an ou moins	Jamais
Aller au cinéma, au théâtre, à un concert	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Visiter un musée, une exposition	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aller dans une bibliothèque, lire, écrire...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Visiter une ville, un site naturel ou historique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Faire de la musique, de la danse, de la photographie...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Faire une activité créative (bricolage, couture, dessin...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2 - À quel rythme pratiquez-vous une des activités physiques ci-dessous ?

	Tous les jours	Plusieurs fois par semaine	Plusieurs fois par mois	Moins d'une fois par mois	Jamais
Marcher pendant 30 minutes minimum	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Faire du vélo ou du jogging pendant 30 minutes minimum	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aller à la piscine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aller à la salle de sport	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pratiquer une autre activité sportive	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Faire une activité de bien-être (méditation, yoga...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3 - Pouvez-vous personnellement vous permettre de :

	Oui	Non, pour des raisons financières	Non, pour une autre raison
Participer régulièrement à des activités culturelles, sportives ou de loisirs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sortir avec des amis ou de la famille pour aller au restaurant ou boire un verre minimum une fois par mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Recevoir des amis ou de la famille pour organiser un repas ou boire un verre minimum une fois par mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Partir une fois par an en vacances pendant une semaine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépenser pour soi une petite somme d'argent chaque semaine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4 - Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les phrases suivantes ?

	Oui, tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Non, pas du tout	Je ne sais pas
Je peux compter sur l'aide de ma famille (quand je suis malade, si j'ai besoin d'un conseil, pour s'occuper des enfants, si j'ai besoin de parler, pour me prêter de l'argent en cas d'imprévu...)	<input type="checkbox"/>				
Je peux compter sur l'aide de mes amis (mêmes exemples)	<input type="checkbox"/>				
Je peux compter sur l'aide de mes voisins (pour emprunter quelque chose pour cuisiner, un outil pour jardiner, pour vider la boîte aux lettres quand je suis absent-e...)	<input type="checkbox"/>				
Il n'y a jamais de conflit entre les habitants de mon quartier	<input type="checkbox"/>				

5 - À quelle fréquence vous arrive-t-il de souffrir d'isolement ?

- Jamais
 Rarement
 Parfois
 Souvent
 Très souvent
 Toujours

PARTICIPATION CITOYENNE ET DÉMOCRATIQUE

Par "participation citoyenne et démocratique", on entend une participation active des citoyens à la vie de la collectivité. La participation permet de créer de la cohésion sociale et de tisser des liens en ouvrant des espaces de rencontre et d'échange.

1 - Êtes-vous investi-e dans l'une des associations suivantes (en faisant un don ou en étant bénévole, volontaire ou partenaire, que ce soit de manière ponctuelle ou régulière) ? (plusieurs réponses possibles)

- Associations sportives (clubs sportifs, marche...)
- Associations culturelles, artistiques ou de loisirs
- Associations religieuses ou philosophiques
- Associations de défense d'intérêts (Ligue des familles, Test-Achats...)
- Associations de parents d'élèves
- Mouvements de jeunesse
- Service citoyen
- Associations ou groupes de pensionnés
- Associations politiques ou partis politiques
- Associations de solidarité et d'entraide (ONG, MSF, Croix-Rouge...)
- Associations pour l'environnement, la nature, la défense des animaux (Greenpeace, WWF...)
- Associations professionnelles
- Syndicats
- Autres associations (confréries...)

2 - En tant que citoyen-ne, pensez-vous être suffisamment informé-e sur l'existence, l'objectif et le fonctionnement des dispositifs de participation dans votre commune (associations de citoyens, comités de quartier, conseils consultatifs...)?

	Oui, tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Non, pas du tout
Via le bulletin communal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Via le site internet de la commune	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Via les réseaux sociaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Via les réunions de quartier organisées par la commune	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3 - Êtes-vous impliqué-e dans une démarche participative dans votre commune, telle que... (plusieurs réponses possibles)

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Des réunions d'information organisées par la commune <input type="checkbox"/> Un comité de quartier <input type="checkbox"/> Un panel de citoyens <input type="checkbox"/> Un budget participatif <input type="checkbox"/> Je ne suis pas impliqué-e dans ma commune | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Une association de citoyens <input type="checkbox"/> Des conseils consultatifs <input type="checkbox"/> Des enquêtes citoyennes <input type="checkbox"/> Autre |
|---|--|

4 - Qu'est ce qui limite aujourd'hui votre participation citoyenne dans votre commune ? (plusieurs réponses possibles)

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le manque de temps, horaires incompatibles <input type="checkbox"/> Les difficultés pour me déplacer <input type="checkbox"/> Les sujets abordés ne m'intéressent pas ou peu <input type="checkbox"/> Je ne rencontre aucune limitation | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les dispositifs actuels ne sont pas adaptés <input type="checkbox"/> Un manque d'informations claires et dans les temps <input type="checkbox"/> Je ne suis pas sûr-e de pouvoir apporter quelque chose <input type="checkbox"/> Je ne souhaite pas m'impliquer dans ma commune |
|---|---|

NOUS VOUS REMERCIONS INFINIMENT POUR VOTRE PARTICIPATION !

N'oubliez pas de nous renvoyer le questionnaire par la poste grâce à l'enveloppe timbrée que vous avez reçue.



Annexe 2 : Score final de l'ISADF 2025 pour les 252 communes étudiées

L'indicateur synthétique est le résultat d'une moyenne non pondérée des indicateurs normalisés par droit, moyenne qui est ensuite, à nouveau, renormalisée. L'ISADF final résume en une seule valeur, pour chaque commune, l'accès à l'ensemble des droits pris en compte dans la construction.

Cet indicateur synthétique regroupe donc tous les droits et ne forme plus qu'une seule série, une seule distribution, de valeurs associées à chacune des 252 communes francophones de Wallonie. Il constitue ainsi une synthèse de l'ensemble des données mises en œuvre."

L'indicateur synthétique est exprimé en valeurs comprises entre 0 et 1, ce qui permet de pouvoir comparer les positions respectives des communes dans l'ensemble des communes. De ce fait, il se peut qu'une commune se trouve être la moins favorisée, donc avec un indicateur valant 0 ou, à l'inverse, la plus favorisée, donc avec un indicateur valant 1. Il convient de bien avoir à l'esprit que les valeurs utilisées ne reflètent, par construction, que des positions relatives les unes par rapport aux autres.

Commune	ISADF 2025	Commune	ISADF 2025
Aiseau-Presles	0,231	Jalhay	0,847
Amay	0,431	Jemeppe-sur-Sambre	0,601
Andenne	0,440	Jodoigne	0,600
Anderlues	0,369	Juprelle	0,444
Anhée	0,581	Jurbise	0,845
Ans	0,318	La Bruyère	0,865
Anthisnes	0,772	La Hulpe	0,980
Antoing	0,571	La Louvière	0,297
Arlon	0,730	La Roche-en-Ardenne	0,572
Assesse	0,762	Lasne	0,942
Ath	0,655	Le Rœulx	0,520
Attert	0,731	Léglise	0,761
Aubange	0,669	Lens	0,839
Aubel	0,890	Les Bons Villers	0,883
Awans	0,361	Lessines	0,616
Aywaille	0,756	Leuze-en-Hainaut	0,640
Baelen	0,798	Libin	0,616
Bassenge	0,431	Libramont-Chevigny	0,747
Bastogne	0,726	Liège	0,199
Beaumont	0,373	Lierneux	0,639
Beauraing	0,498	Limbourg	0,521
Beauvechain	0,979	Lincet	0,642
Belœil	0,298	Lobbès	0,447

Commune	ISADF 2025	Commune	ISADF 2025
Berloz	0,828	Malmedy	0,771
Bernissart	0,267	Manage	0,316
Bertrix	0,522	Manhay	0,663
Beyne-Heusay	0,703	Marche-en-Famenne	0,505
Bièvre	0,548	Marchin	0,502
Binche	0,377	Martelange	0,716
Blegny	0,866	Meix-devant-Virton	0,712
Bouillon	0,478	Merbes-le-Château	0,404
Boussu	0,302	Messancy	0,733
Braine-l'Alleud	0,887	Mettet	0,579
Braine-le-Château	0,864	Modave	0,730
Braine-Le-Comte	0,538	Momignies	0,318
Braives	0,838	Mons	0,421
Brugelette	0,809	Mont-de-l'Enclus	0,570
Brunehaut	0,608	Montigny-le-Tilleul	0,674
Burdinne	0,860	Mont-Saint-Guibert	0,894
Celles	0,548	Morlanwelz	0,342
Cerfontaine	0,381	Mouscron	0,510
Chapelle-lez-Herlaimont	0,378	Musson	0,735
Charleroi	0,000	Namur	0,581
Chastre	0,884	Nandrin	0,777
Châtelet	0,164	Nassogne	0,555
Chaudfontaine	0,813	Neufchâteau	0,549
Chaumont-Gistoux	0,886	Neupré	0,806
Chièvres	0,813	Nivelles	0,881
Chimay	0,332	Ohey	0,748
Chiny	0,536	Olne	0,908
Ciney	0,524	Onhaye	0,294
Clavier	0,709	Oreye	0,699
Colfontaine	0,314	Orp-Jauche	0,619
Comblain-au-Pont	0,684	Ottignies-Louvain-la-Neuve	0,870
Comines-Warneton	0,512	Ouffet	0,753
Courcelles	0,344	Oupeye	0,396
Court-Saint-Étienne	0,889	Paliseul	0,567
Couvin	0,310	Pecq	0,541

Commune	ISADF 2025	Commune	ISADF 2025
Crisnée	0,709	Pepinster	0,769
Dalhem	0,891	Péruwelz	0,262
Daverdisse	0,546	Perwez	0,840
Dinant	0,442	Philippeville	0,253
Dison	0,390	Plombières	0,542
Doische	0,257	Pont-à-Celles	0,465
Donceel	0,864	Profondeville	0,715
Dour	0,250	Quaregnon	0,317
Durbuy	0,523	Quévy	0,506
Écaussinnes	0,549	Quiévrain	0,252
Éghezée	0,809	Ramillies	0,806
Ellezelles	0,680	Rebecq	0,533
Enghien	0,822	Remicourt	0,713
Engis	0,212	Rendeux	0,588
Érezée	0,565	Rixensart	1,000
Erquelinnes	0,329	Rochefort	0,518
Esneux	0,789	Rouvroy	0,707
Estaimpuis	0,534	Rumes	0,616
Estinnes	0,458	Sainte-Ode	0,545
Étalle	0,725	Saint-Georges-sur-Meuse	0,268
Faimes	0,842	Saint-Ghislain	0,265
Farciennes	0,140	Saint-Hubert	0,545
Fauvillers	0,757	Saint-Léger	0,794
Fernelmont	0,832	Saint-Nicolas	0,176
Ferrières	0,662	Sambreville	0,245
Fexhe-le-Haut-Clocher	0,732	Seneffe	0,430
Flémalle	0,204	Seraing	0,155
Fléron	0,725	Silly	0,856
Fleurus	0,232	Sivry-Rance	0,373
Flobecq	0,678	Soignies	0,519
Floreffe	0,741	Sombreffe	0,872
Florennes	0,261	Somme-Leuze	0,679
Florenville	0,492	Soumagne	0,752
Fontaine-l'Évêque	0,356	Spa	0,620
Fosses-la-Ville	0,552	Sprimont	0,826

Commune	ISADF 2025	Commune	ISADF 2025
Frameries	0,412	Stavelot	0,807
Frasnes-lez-Anvaing	0,661	Stoumont	0,675
Froidchapelle	0,328	Tellin	0,551
Gedinne	0,535	Tenneville	0,788
Geer	0,842	Theux	0,828
Gembloux	0,815	Thimister-Clermont	0,930
Genappe	0,872	Thuin	0,633
Gerpennes	0,591	Tinlot	0,750
Gesves	0,741	Tintigny	0,717
Gouvy	0,582	Tournai	0,546
Grâce-Hollogne	0,291	Trois-Ponts	0,678
Grez-Doiceau	0,955	Trooz	0,774
Habay	0,712	Tubize	0,513
Hamoir	0,716	Vaux-sur-Sûre	0,771
Hamois	0,742	Verlaine	0,861
Ham-sur-Heure-Nalinnes	0,716	Verviers	0,411
Hannut	0,621	Vielsalm	0,559
Hastière	0,197	Villers-la-Ville	0,885
Havelange	0,722	Villers-le-Bouillet	0,476
Hélécine	0,612	Viroinval	0,224
Hensies	0,273	Virton	0,707
Herbeumont	0,536	Visé	0,400
Héron	0,820	Vresse-sur-Semois	0,466
Herstal	0,338	Waimès	0,809
Herve	0,860	Walcourt	0,644
Honnelles	0,339	Walhain	0,912
Hotton	0,567	Wanze	0,473
Houffalize	0,585	Waremme	0,680
Houyet	0,527	Wasseiges	0,623
Huy	0,401	Waterloo	0,962
Incourt	0,947	Wavre	0,854
Ittre	0,896	Welkenraedt	0,535

Annexe 3 : Liste et métadonnées des 148 indicateurs de l'ISADF

1. Droit à un revenu conforme à la dignité humaine						
	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
REV1	Revenu disponible équivalent administratif médian annuel de la population	Le « revenu disponible équivalent administratif » utilise un concept de revenu basé sur des sources administratives, qui tente de correspondre le plus possible à celui de SILC. Pour l'ensemble de la population de la commune, tant les revenus imposables que non imposables sont pris en compte. Ils sont additionnés pour tous les membres du ménage afin d'obtenir un revenu disponible administratif pour le ménage. Ensuite, ils sont ajustés à la taille du ménage de manière à prendre en compte les économies d'échelles résultant du fait de vivre à plusieurs. Concrètement, on divise le revenu disponible administratif du ménage par le nombre d'unités de consommation de celui-ci pour obtenir le revenu disponible équivalent administratif. Le nombre d'unités de consommation est défini en comptant 1 pour le premier adulte, 0,5 pour les autres adultes et 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans. Ces indicateurs sont toujours calculés pour les individus (et non les ménages), même si les revenus sont mesurés au niveau des ménages. Certains ménages dont le revenu est inconnu sont exclus des calculs. Plus d'informations sur la page dédiée de Walstat et sur la page dédiée Statbel.	euros	2022	SPF Économie - Statbel	SPF Économie - Statbel
REV2	Revenu disponible équivalent administratif médian annuel des familles monoparentales	Revenu disponible équivalent administratif médian des familles monoparentales (toutes sources de revenus confondues).	euros	2022	SPF Économie - Statbel	SPF Économie - Statbel

1. Droit à un revenu conforme à la dignité humaine						
	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
		Pour la définition du « revenu disponible équivalent administratif médian » : voir REV1				
REV3	Écart interquartile du revenu disponible équivalent administratif annuel de la population	L'écart interquartile de revenus est une mesure statistique qui permet d'évaluer la dispersion des revenus dans une population donnée. Il correspond à la différence entre le troisième quartile (Q3) et le premier quartile (Q1), c'est-à-dire entre le revenu au-dessus duquel se situent les 25 % les plus riches et celui en dessous duquel se trouvent les 25 % les plus pauvres. Il est utilisé pour analyser les inégalités et mieux comprendre la répartition des richesses.	euros	2021	SPF Économie - Statbel	SPF Économie - Statbel IWEPS
REV4	Taux de risque de pauvreté administratif des enfants (0 - 17 ans)	Le taux de risque de pauvreté est un indicateur permettant d'identifier les personnes vivant dans des ménages dont les ressources financières sont inférieures à 60 % du revenu médian national. Le « taux de risque de pauvreté administratif » est calculé à partir de la variable « revenu disponible équivalent administratif » (voir REV1). Il correspond à la proportion des personnes de la commune (ici, les enfants de 0 à 17 ans) qui vivent dans un ménage dont le revenu disponible équivalent administratif est inférieur à 60 % du revenu disponible équivalent administratif médian national.	%	2021	SPF Économie - Statbel	SPF Économie - Statbel IWEPS
REV5	Pourcentage des personnes interrogées qui se déclarent en difficulté pour boucler leur budget	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent se trouver dans l'incapacité de boucler leur budget (réponses : "plutôt difficilement", "difficilement" ou "très difficilement" à la question "votre ménage est-il en mesure de boucler son budget").	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
REV6	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent une incapacité	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent être dans l'incapacité d'assumer une dépense imprévue de 500€.	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS

1. Droit à un revenu conforme à la dignité humaine

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
	à faire face à une dépense imprévue de 500 euros					
REV7	Pourcentage des personnes interrogées en situation de privation matérielle et/ou sociale sévère (càd. avec 4 privations matérielles et/ou sociales déclarées)	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent ne pas pouvoir, pour des raisons financières, se permettre au moins quatre des dix « biens et services » suivants : (1) payer à temps le loyer ou le remboursement d'emprunt hypothécaire lié au logement ; (2) payer à temps une facture d'électricité, de gaz, de chauffage ou d'eau ; (3) payer à temps une facture pour des soins de santé ; (4) accéder à une alimentation souhaitée ; (5) payer à temps une facture liée aux dépenses scolaires ou de formation ; (6) posséder une voiture ; (7) participer régulièrement à des activités culturelles, sportives ou de loisirs ; (8) recevoir des amis ou de la famille pour prendre un repas ou boire un verre à la maison minimum une fois par mois, ou sortir avec des amis ou de la famille pour aller au restaurant ou boire un verre minimum une fois par mois ; (9) partir une fois par an en vacances pendant une semaine ; (10) dépenser pour soi une petite somme d'argent chaque semaine.	%	2024	Enquête ISADF – IWEPS	IWEPS

2. Droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité						
	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
ALI1	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent craindre de manquer de nourriture avant d'avoir de l'argent pour se réapprovisionner	Pourcentage des personnes interrogées qui ont répondu "toujours", "souvent" ou "parfois" à l'item "Ces 12 derniers mois, j'ai craint de manquer de nourriture avant d'avoir de l'argent pour me réapprovisionner".	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
ALI2	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent ne pas pouvoir manger, ou seulement parfois, des protéines (viandes, poissons ou autres sources de protéines)	Pourcentage des personnes interrogées qui ont répondu "jamais" ou "parfois" à l'item "Ces 12 derniers mois, j'ai pu me permettre de manger de la viande, du poulet, du poisson ou un plat équivalent végétarien tous les deux jours, si je le souhaitais".	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
ALI3	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent ne pas pouvoir manger, ou seulement parfois, des fruits et légumes	Pourcentage des personnes interrogées qui ont répondu "jamais" ou "parfois" à l'item "Ces 12 derniers mois, j'ai pu me permettre de manger des fruits et des légumes au moins une fois par jour, si je le souhaitais".	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
ALI4	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent avoir le sentiment d'avoir le choix de leur alimentation	Pourcentage des personnes interrogées qui ont répondu "oui, tout à fait" ou "plutôt oui" à la question "Avez-vous le sentiment d'avoir le choix de votre alimentation ?".	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
ALI5	Score moyen d'accessibilité vers les commerces alimentaires	Score moyen pondéré (sur 100) sur l'évaluation de la facilité à se déplacer vers les commerces alimentaires (0 = "0", 20 = "1", 40 = "2", 60 = "3", 80 = "4", 100 = "5").	/100	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS

2. Droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité						
	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
ALI6	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent manquer d'argent pour accéder à une alimentation souhaitée	Pourcentage des personnes interrogées qui, à la question : « Parmi les éléments suivants, lesquels vous empêchent d'accéder à l'alimentation que vous souhaitez ? » ont répondu "Je n'ai pas beaucoup d'argent".	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
ALI7	Pourcentage des femmes interrogées qui déclarent avoir dû se priver de manger à leur faim pour leur(s) enfant(s) ou un/des membre(s) de leur famille	Pourcentage des femmes interrogées qui ont répondu "toujours", "souvent" ou "parfois" à l'item "Ces 12 derniers mois, j'ai dû me priver de manger à ma faim pour que mes enfants ou d'autres membres de ma famille aient suffisamment à manger ». Focus sur un public cible : les femmes.	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
ALI8	Pourcentage des personnes isolées interrogées qui déclarent avoir dû se priver de manger à leur faim pour pouvoir payer d'autres factures	Pourcentage des personnes isolées interrogées qui ont répondu "toujours", "souvent" ou "parfois" à l'item "Ces 12 derniers mois, j'ai dû me priver de manger à ma faim pour pouvoir payer d'autres factures", Focus sur un public cible : les personnes déclarant être seules.	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
ALI9	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent éprouver du stress et de l'inquiétude pour l'achat ou la collecte de nourriture	Pourcentage des personnes interrogées qui, à la question : « Pour vous, l'achat ou la collecte de nourriture, c'est... » ont répondu "oui, tout à fait" ou "plutôt oui" à l'item "Du stress et de l'inquiétude".	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
ALI10	Prévalence du diabète, standardisé par âge et sexe	Nombre de bénéficiaires de l'assurance-maladie obligatoire avec livraisons de médicaments antidiabétiques ou avec nomenclature correspondante	Nombre par 1 000 bénéficiaires	2023	Agence inter-mutualiste (AIM)	IWEPS

2. Droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité						
	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
		<p>(convention diabétique, suivi diabète (auparavant passeport du diabète), trajet de soins diabète).</p> <p>Cet indicateur est utilisé comme proxy du taux d'obésité.</p> <p>Référence : Institut Pasteur de Lille : « L'obésité est le premier facteur de risque du diabète et 80 % des obèses sont diabétiques. [...] L'obésité et le diabète sont deux maladies qui empêchent de bien vieillir en bonne santé et réduisent l'espérance de vie des malades ». https://pasteur-lille.fr/centre-de-recherche/thematiques-de-recherche/diabete-et-obesite/#:~:text=En%20ef-fet%2C%20l'ob%C3%A9sité%20est,sont%20ob%C3%A9sés%20ou%20en%20surpoids.</p>				

3. Droit au meilleur état de santé physique et mental susceptible d'être atteint, droit à l'aide médicale

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
SAN1	Taux de mortalité standardisé par âge et par sexe	Le taux de mortalité standardisé par âge et par sexe obtenu par standardisation directe est le taux de mortalité que l'on observerait dans la population étudiée si elle avait la même structure d'âge qu'une population de référence, ici la population européenne standard de 2013. Il est calculé en pondérant les taux de mortalité par âge observés dans la population par la structure d'âge de la population de référence. L'utilisation du taux standardisé permet de comparer des résultats sur différents territoires ou à différentes périodes dans le temps, en redressant les structures des populations à comparer. En effet, la comparaison de taux bruts peut conduire à des conclusions erronées.	Décès pour 100 000 habitants	2013-2022 (10 années cumulées)	SPF Économie - Statbel	IWEPS
SAN2	Pourcentage des personnes interrogées qui se déclarent en mauvaise santé	Pourcentage des personnes interrogées qui perçoivent leur santé comme « mauvaise » ou « très mauvaise ».	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
SAN3	Score moyen de limitation fonctionnelle (vue, audition, marche, soins personnels, capacité cognitive, communication)	Score moyen pondéré (sur 900) sur l'évaluation des limitations fonctionnelles liées à la vue, l'audition, la marche, les soins personnels, la capacité cognitive, la communication "0" = "Pas du tout", "50" = "Un peu", "100" = "Beaucoup", "150" = "Totalemt"	/900	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
SAN4	Pourcentage des personnes interrogées de 65 ans ou plus qui se sentent limitées dans leurs activités quotidiennes	Pourcentage des personnes interrogées qui se sentent limitées (modérément ou fortement) dans leurs activités quotidiennes ou habituelles depuis au moins six mois, en lien avec un problème de santé. Focus sur un public cible : les personnes âgées de 65 ans et plus.	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS

3. Droit au meilleur état de santé physique et mental susceptible d'être atteint, droit à l'aide médicale

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
SAN5	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent souffrir d'une maladie, d'une incapacité ou d'un handicap de long terme	Pourcentage des personnes interrogées qui ont déclaré souffrir d'une maladie, d'une incapacité ou d'un handicap de long terme (en ce compris les troubles de santé mentale).	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
SAN6	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent un risque de troubles anxieux	<p>Pourcentage des personnes interrogées qui présentent un risque de troubles anxieux évalué à partir des réponses aux six items de la question suivante : « Ces 2 dernières semaines, à quelle fréquence avez-vous rencontré des difficultés telles que : (1) vous sentir nerveux.se, anxieux.se ou tendu.e ; (2) ne pas pouvoir arrêter de vous inquiéter, ne pas pouvoir contrôler vos angoisses ; (3) trop vous soucier à propos de différentes choses ; (4) avoir des difficultés à vous détendre ; (5) être si agité.e qu'il vous est difficile de tenir en place ; (6) être facilement contrarié.e, énervé.e ou irritable.</p> <p>La fréquence est évaluée sur une échelle de réponse à 4 niveaux : « jamais », « plusieurs jours », « plus de la moitié du temps » et « presque tous les jours ».</p> <p>Les scores de chaque item basé sur l'échelle de réponse ramenée aux valeurs [0-3] où 0 = « jamais » et 3 = « presque tous les jours » sont additionnés. Le score total compris entre 0 et 18 est dichotomisé à la valeur seuil de 8,5 (1 si > à 8,5, 0 sinon et au final % de 1)</p>	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
SAN7	Pourcentage des personnes interrogées, âgées de 18 à 30 ans,	Pourcentage des personnes interrogées âgées de 18 à 30 ans qui présentent un risque de troubles anxieux. Pour la définition et la construction de l'indicateur : se reporter à l'indicateur SAN6.	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS

3. Droit au meilleur état de santé physique et mental susceptible d'être atteint, droit à l'aide médicale

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
	qui déclarent un risque de troubles anxieux	Focus sur un public cible : les jeunes âgés de 18 à 30 ans.				
SAN8	Pourcentage de la population n'ayant pas accès à un médecin généraliste à moins de 3 km de leur domicile	<p>Pourcentage d'habitants domiciliés par commune à plus de 3 km d'un médecin généraliste actif.</p> <p>Le cadastre des médecins généralistes actifs en Wallonie a été mis à jour par l'AVIQ le 31/12/2023 (dernière date de mise à jour).</p> <p>Ce cadastre permet de localiser sur le territoire, par cabinet, une mesure de l'offre de médecins généralistes exprimée en demi-jours de travail.</p> <p>À partir de cette base de données, des mesures d'accessibilité dans un rayon de 3 km (distance euclidienne) ont été établies par l'IWEPS dans un SIG. Le croisement avec la population géoréférencée par Statbel permet de construire cet indicateur.</p>	%	AVIQ cadastre des médecins au 31/12/2023 et population Statbel au 01/01/2024	AVIQ et Statbel	IWEPS
SANg	Population n'ayant pas accès à un médecin généraliste à moins de 3 km de leur domicile	<p>Nombre d'habitants domiciliés par commune à plus de 3 km d'un médecin généraliste actif.</p> <p>Le cadastre des médecins généralistes actifs en Wallonie a été mis à jour par l'AVIQ le 31/12/2023 (dernière date de mise à jour).</p> <p>Ce cadastre permet de localiser sur le territoire, par cabinet, une mesure de l'offre de médecine exprimée en demi-jours de travail.</p> <p>À partir de cette base de données, des mesures d'accessibilité dans un rayon de 3 km (distance euclidienne) ont été établies par l'IWEPS dans un SIG. Le croisement avec la population géoréférencée par Statbel permet de construire cet indicateur.</p>	Habitants	AVIQ cadastre des médecins au 31/12/2023 et population Statbel au 01/01/2024	AVIQ et Statbel	IWEPS

3. Droit au meilleur état de santé physique et mental susceptible d'être atteint, droit à l'aide médicale

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
SAN10	Score moyen de facilité de déplacement vers les services de santé	Score moyen pondéré (sur 100) sur l'évaluation de la facilité à se déplacer vers les services de santé (docteurs, infirmiers...) (0 = "0", 20 = "1", 40 = "2", 60 = "3", 80 = "4", 100 = "5")	/100	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
SAN11	Score moyen de facilité de déplacement vers les hôpitaux	Score moyen pondéré (sur 100) sur l'évaluation de la facilité à se déplacer vers les hôpitaux (0 = "0", 20 = "1", 40 = "2", 60 = "3", 80 = "4", 100 = "5")	/100	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
SAN12	Pourcentage de la population ayant un accès en moins de 20 minutes à un service d'urgence	Pourcentage de la population de la commune domiciliée à moins de 20 minutes en voiture d'un SUS ou d'un SMUR. SUS : Service de soins Urgents Spécialisés. SMUR : Service Mobile d'Urgence et de Réanimation. Le SMUR est une équipe médicale mobile destinée à délivrer une aide médicale urgente lors d'un accident ou d'une maladie lorsqu'un patient nécessite des soins ou une surveillance médicale. Le réseau HereMap 2020 est utilisé pour modéliser les zones d'accessibilité à moins de 20 minutes dans un SIG. Le croisement avec la population géolocalisée permet de construire l'indicateur.	%	2024/2025	Implantations SUS et SMUR en Belgique : SPF Santé au 01/01/2025 ; à l'étranger = recherches IWEPS Population : Statbel au 01/01/2024	IWEPS
SAN13	Population ayant un accès en moins de 20 minutes à un service d'urgence	Nombre d'habitants à moins de 20 minutes en voiture d'un SUS ou SMUR. SUS : Service de soins Urgents Spécialisés) SMUR : Service Mobile d'Urgence et de Réanimation. Le SMUR est une équipe médicale mobile destinée à délivrer une aide médicale urgente lors d'un accident ou d'une maladie lorsqu'un patient nécessite des soins ou une surveillance médicale. Le réseau HereMap 2020 est utilisé pour modéliser les zones d'accessibilité à moins de 20 minutes dans	Habitants	2024/2025	Implantations SUS et SMUR en Belgique : SPF Santé au 01/01/2025 ; à l'étranger = recherches IWEPS Population Statbel au 01/01/2024	IWEPS

3. Droit au meilleur état de santé physique et mental susceptible d'être atteint, droit à l'aide médicale

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
		un SIG. Le croisement avec la population géolocalisée permet de construire l'indicateur.				
SAN14	Score moyen lié aux obstacles quant à l'offre de soins disponible	Score moyen pondéré (sur 4) lié aux obstacles rencontrés par les personnes interrogées en lien avec l'offre de soins disponible, ayant conduit à un report ou un renoncement des soins de santé : (1) temps d'attente trop longs, (2) difficultés à trouver un prestataire de soins, (3) offres de soin trop éloignées du domicile, (4) manque d'information claire sur les offres de soins disponibles.	/4	2024	Enquête ISADF – IWEPS	IWEPS
SAN15	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent avoir déjà manqué d'argent pour payer des soins	Pourcentage des personnes interrogées qui ont répondu « Oui, une fois » ou « Oui, deux fois ou plus » à la question suivante : « Ces 12 derniers mois, avez-vous déjà dû renoncer ou reporter des soins de santé (y compris l'achat de lunettes, l'achat de prothèses dentaires...) pour des raisons financières ? ».	%	2024	Enquête ISADF – IWEPS	IWEPS
SAN16	Score moyen de prévention de santé par la pratique d'une activité physique	Score moyen pondéré (sur 600) lié à la prévention en matière de santé par la pratique d'une activité physique parmi les suivantes : (1) marcher pendant 30 minutes minimum ; (2) faire du vélo ou du jogging pendant 30 minutes minimum ; (3) aller à la piscine ; (4) aller à la salle de sport ; (5) pratiquer une autre activité sportive ; (6) faire une activité de bien-être (méditation, yoga...). Calcul du score à partir des 5 items de réponse : "0" = "Jamais", "25" = "Moins d'une fois par mois", "50" = "Plusieurs fois par mois", "75" = "Plusieurs fois par semaine", "100" = "Tous les jours"	/600	2024	Enquête ISADF – IWEPS	IWEPS

3. Droit au meilleur état de santé physique et mental susceptible d'être atteint, droit à l'aide médicale

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
SAN17	Pourcentage de mères fumeuses quotidiennement au moment de l'accouchement	Proportion de mères fumeuses (consommation quotidienne de cigarettes) au moment de l'accouchement (et qui n'ont pas arrêté durant la grossesse). D'autres substances ne sont pas prises en compte (e-cigarettes, cannabis, etc.). Le dénominateur est l'ensemble des mères vues par l'ONE pour lesquelles l'ONE dispose d'information sur le statut tabagique. L'ONE couvre 98 ou 99 % des naissances (et par extension, des accouchements). Cependant, les données manquantes sont exclues du total pour la variable.	%	2021-2023 (3 années cumulées)	ONE – Banque de Données médico-sociales (BDMS) Données "avis de naissance"	ONE
SAN18	Pourcentage de non-recours au dentiste chez les enfants de 5 à 14 ans	Pourcentage de jeunes bénéficiaires de l'assurance soins de santé obligatoire âgés entre 5 et 14 ans qui n'ont eu aucun contact avec le dentiste sur une période de 3 années civiles (année x, année x-1, année x-2). Les bénéficiaires qui n'appartiennent pas à la population pendant toute la période de 3 années civiles sont exclus. Les bénéficiaires qui sont décédés pendant la période sont exclus. Focus sur un public cible : les jeunes	%	2023 (dénominateur de 3 ans : 2021-2023 – Nombre de bénéficiaires)	Agence inter-mutualiste (AIM)	IWEPS

4. Droit à la sécurité sociale (dont l'assurance santé), à la protection sociale, à l'aide sociale, aux prestations familiales

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
SS01	Pourcentage des bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)	L'indicateur rapporte le nombre de bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) à la population bénéficiaire de l'assurance obligatoire des soins de santé (qui représente 99 % de la population belge). Un bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM) est une personne qui bénéficie d'un remboursement plus élevé pour ses soins de santé, principalement en raison d'une situation de précarité. En plus de la réduction des frais de soins de santé, les bénéficiaires de l'intervention majorée peuvent prétendre à d'autres avantages, notamment des réductions dans les transports en commun et des tarifs sociaux pour l'énergie. Les enfants à charge d'un bénéficiaire de l'intervention majorée le sont aussi. Plus d'informations sur la page dédiée de Walstat .	%	2023	Agence Inter-Mutualiste (AIM)	Agence Inter-Mutualiste (AIM)
SS02	Part de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (RIS) ou d'une aide financière équivalente (ERIS) parmi les 18-24 ans	L'indicateur rapporte le nombre mensuel moyen de bénéficiaires (RIS ou ERIS) âgés de 18 à 24 ans à la population de référence (18-24 ans) moyenne de l'année (population au 1er janvier de l'année x + population au 1er janvier de l'année x -1)/2. Le <u>Revenu d'intégration sociale</u> (RIS) est un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes et ne peuvent y prétendre et qui ne sont pas en mesure de se les procurer, soit par leur effort personnel, soit par d'autres moyens. L' <u>Équivalent au revenu d'intégration sociale</u> (ERIS) est une aide financière qui est attribuée par le CPAS aux personnes qui, pour des raisons déterminées (par exemple, la nationalité), n'entrent pas en ligne de	%	2023 (moyenne annuelle calculée sur les 12 mois)	SPP Intégration sociale SPF Économie - Statbel	IWEPS

4. Droit à la sécurité sociale (dont l'assurance santé), à la protection sociale, à l'aide sociale, aux prestations familiales						
	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
		compte pour le droit à l'intégration sociale. Les montants sont identiques à ceux du RIS. Plus d'informations sur la page dédiée de Walstat .				
SS03	Part des bénéficiaires de la GRAPA ou du Revenu garanti parmi les 65 ans et +	L'indicateur rapporte le nombre de bénéficiaires (GRAPA ou RG) au 1er janvier de l'année de référence à la population cible, soit les personnes âgées de 65 ans et plus au 1er janvier. La garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) est une prestation octroyée aux personnes âgées dont les revenus sont trop faibles pour assurer leur subsistance. Elle remplace depuis 2001 l'ancien 'Revenu garanti' (RG). Cependant, s'il s'avère que le RG est plus avantageux que la GRAPA, le droit acquis à un RG est maintenu ; les deux formules coexistent donc, mais le nombre de bénéficiaires d'un RG diminue chaque année. Plus d'informations sur la page dédiée de Walstat .	%	2023 (au 1er janvier)	SPF Pensions, SPF Économie - Statbel	IWEPS
SS04	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent être insuffisamment informées sur les démarches à entreprendre pour pouvoir accéder à leurs droits	Pourcentage des personnes interrogées qui pensent être insuffisamment informées (« pas assez » ou « pas du tout ») sur les démarches à entreprendre pour pouvoir accéder à leurs droits au bénéfice d'allocation relevant de la sécurité sociale ou de l'aide sociale.	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
SS05	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent avoir rencontré au moins une difficulté dans le cadre des démarches entreprises	Pourcentage des personnes interrogées qui ont déclaré avoir rencontré au moins une difficulté (parmi une dizaine de difficultés proposées), dans le cadre des démarches entreprises pour bénéficier d'une allocation sociale.	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS

4. Droit à la sécurité sociale (dont l'assurance santé), à la protection sociale, à l'aide sociale, aux prestations familiales

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
	pour bénéficier d'une allocation sociale					
SSo6	Pourcentage des personnes interrogées dont la principale difficulté rencontrée concerne le manque d'information	Pourcentage des personnes interrogées qui, dans le cadre de leurs démarches entreprises pour bénéficier d'une allocation sociale, ont rencontré l'une ou l'autre des principales difficultés suivantes : (1) manque d'informations sur les aides ou les organismes auxquels s'adresser ; (2) méconnaissance des procédures de recours pour contester une décision.	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
SSo7	Pourcentage des personnes interrogées dont la principale difficulté rencontrée concerne la complexité des démarches ou des documents	Pourcentage des personnes interrogées qui, dans le cadre de leurs démarches entreprises pour bénéficier d'une allocation sociale, ont rencontré l'une ou l'autre des principales difficultés suivantes : (1) Démarches trop compliquées ou trop longues ; (2) documents compliqués à lire ou indisponibles dans une langue connue.	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
SSo8	Pourcentage des personnes interrogées dont la principale difficulté rencontrée concerne un mauvais rapport avec l'administration	Pourcentage des personnes interrogées qui, dans le cadre de leurs démarches entreprises pour bénéficier d'une allocation sociale, ont rencontré l'une ou l'autre des principales difficultés suivantes : (1) manque d'aide de la part des agents conseillers ; (2) mauvaise relation avec la personne de contact ; (3) changements de personnes de contact.	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
SSo9	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent avoir dû renoncer ou abandonner leurs démarches entreprises pour bénéficier d'une allocation sociale	Pourcentage des personnes interrogées qui ont déclaré avoir dû renoncer ou abandonner leurs démarches entreprises pour bénéficier d'une allocation sociale en raison des difficultés rencontrées.	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS

5. Droit à l'éducation, à l'enseignement et à la formation continue

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
EDU1	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent avoir des difficultés à lire/écrire ou s'exprimer en français	Pourcentage des personnes qui ont répondu "Oui" à la question "Est-ce que lire et écrire en français vous pose des difficultés ?" ou à la question "Est-ce que vous exprimer oralement en français vous pose des difficultés ?"	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
EDU2	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent avoir des difficultés à calculer	Pourcentage des personnes qui ont répondu "Oui" à la question "Est-ce que calculer vous pose des difficultés ?"	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
EDU3	Pourcentage d'élèves en retard de deux ans et plus dans l'enseignement secondaire	Pourcentage d'élèves en retard de deux ans et plus dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou par la Communauté germanophone. Le retard scolaire est mesuré par rapport à l'âge théorique de l'année d'étude, et non par rapport à l'apprentissage : un élève est dit « à l'heure » lorsqu'il a au plus l'âge légal de scolarisation de l'année d'études dans laquelle il se trouve ; il est « en retard » lorsqu'il est plus âgé. L'indicateur est construit selon la commune de domicile de l'élève. Cet indicateur est disponible sur Walstat .	%	Année scolaire 2022-2023	MFWB, Communauté germanophone - DG Stat .	IWEPS, MFWB, Communauté germanophone - DG Stat
EDU4	Pourcentage des habitants qui n'ont pas de diplôme ou au maximum un diplôme de l'enseignement primaire	Pourcentage de la population de 25-64 ans sans diplôme, ou avec au maximum un diplôme primaire. Les pourcentages sont calculés sur base des diplômes connus. Le niveau d'enseignement désigne le niveau d'études le plus élevé atteint avec succès. L'indicateur est construit par Statbel dans le cadre du Census 2021. <u>Le niveau d'instruction le plus élevé est une variable dérivée de bases de données de deux</u>	%	2021	Statbel - Census 2021	Statbel - Census 2021

5. Droit à l'éducation, à l'enseignement et à la formation continue

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
		<u>types : les sources administratives et les sources déclaratives.</u>				
EDU5	Pourcentage des habitants qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur	Pourcentage de la population de 25-64 ans avec diplôme supérieur. Le niveau d'enseignement désigne le niveau d'études le plus élevé atteint avec succès. L'indicateur est construit par Statbel dans le cadre du Censu 2021. <u>Le niveau d'instruction le plus élevé est une variable dérivée de bases de données de deux types : les sources administratives et les sources déclaratives.</u>	%	2021	Statbel - Censu 2021	Statbel - Censu 2021
EDU6	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent suivre un enseignement "diplômant" dans les 12 derniers mois	Pourcentage des personnes qui ont répondu "Oui" à la question "Ces 12 derniers mois, avez-vous suivi un enseignement régulier qui délivre un diplôme ou un certificat officiel (enseignement primaire ou secondaire, haute école supérieure, université, centre de formation pour adultes, IFAPME, enseignement de promotion sociale...)"	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
EDU7	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent suivre un enseignement "non diplômant" dans les 12 derniers mois	Pourcentage des personnes qui ont répondu "Oui" à la question "Ces 12 derniers mois, avez-vous suivi un autre type de formation ou d'apprentissage (formation organisée par le Forem, par des associations qui font de l'alphabétisation, formation qualifiante, formation dans le cadre du travail, cours en ligne, auto-école, cours de langue...)"	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
EDU8	Score moyen des personnes interrogées déclarant des difficultés à payer au moins une facture de formation	Score moyen pondéré (sur 100) des personnes pour la question "Ces 12 derniers mois, est-il arrivé que vous n'ayez pas pu payer ou régler à temps une facture liée à des dépenses scolaires ou de formation ?" 100 = "Deux fois ou plus", 50 = "Une fois", 0 = "Jamais", 0 = "Je ne suis pas concerné-e"	/100	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS

5. Droit à l'éducation, à l'enseignement et à la formation continue

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
EDU9	Score moyen de facilité de déplacement vers les écoles ou les centres de formation	Score moyen pondéré (sur 100) sur l'évaluation de la facilité à se déplacer vers les écoles ou centres de formation (0 = "0", 20 = "1", 40 = "2", 60 = "3", 80 = "4", 100 = "5")	/100	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
EDU10	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent avoir renoncé à une formation pour au moins un obstacle dans les 12 derniers mois	<p>Pourcentage des personnes qui ont déclaré un obstacle à la question "Ces 12 derniers mois, avez-vous dû renoncer à une formation ou un apprentissage que vous vouliez suivre pour l'une des raisons suivantes?"</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coûts trop élevés de la formation ou de l'apprentissage • Je n'ai pas trouvé la formation qui m'intéressait • Conditions d'accès trop exigeantes (diplôme minimum, expérience minimum, pré-requis) • Distance ou temps de déplacement élevé • Manque de temps • Horaires inadaptés • Manque de soutien de mon employeur • Situation familiale ou manque de soutien familial • État de santé ou handicap • Âge • Expérience d'apprentissage négative dans le passé • Il n'y avait plus de places disponibles • Autre raison 	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS

6. Droit à l'information, à l'usage du numérique, des technologies de l'information et de la communication

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
NUM1	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent pouvoir accéder à internet dans de bonnes conditions de chez eux	Pourcentage des personnes qui ont répondu "Oui" à la question "Chez vous, pouvez-vous vous connecter à internet dans de bonnes conditions tout le temps?". Les personnes ne souhaitant pas de connexion internet sont retirées du dénominateur.	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
NUM2	Pourcentage de la population habitant à proximité d'un espace numérique ouvert pour de l'aide et un accès au numérique	Pourcentage de personnes domiciliées dans la commune qui habitent à moins de 700 m d'un espace numérique où ils peuvent se rendre pour obtenir de l'aide et/ou pour avoir un accès à du matériel informatique, connecté à internet. L'offre des espaces ouverts pour ce type de demande a été géolocalisée en fonction de la base de données présentée sur le site de l'Agence du Numérique : https://osonslenerique.wallonie.be/ (consulté en février 2025) La distance de 700 m correspond au seuil choisi par l'IWEPS dans le cadre de ces travaux sur l'accessibilité autour des services de proximité en Wallonie (Charlier, Reginster, 2021). Une distance de 700 m correspond à environ dix minutes à pied.	%	2024/2025	Offre : Agence du Numérique https://osonslenerique.wallonie.be/ consulté (février 2025) Population 1 ^{er} janvier 2024 géocodée : Statbel	IWEPS
NUM3	Score moyen de compétence numérique pour chercher de l'information	Score moyen pondéré (sur 100) des personnes pour ce qui est de leur compétence numérique afin de rechercher des informations et accéder à leurs droits. Recodage tel que 100 = "Oui, toujours", 66 = "Oui, souvent", 33 = "Oui, parfois", 0 = "Non", 0 = "Je ne sais pas"	/100	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
NUM4	Score moyen de difficulté pour les services en ligne	Score moyen pondéré (sur 100) des personnes pour ce qui est de leurs difficultés avec les services en ligne. Recodage tel que 100 = "Oui, toujours", 66 = "Oui, souvent", 33 = "Oui, parfois", 0 = "Non", 0 = "Je n'utilise pas ces services en ligne"	/100	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS

6. Droit à l'information, à l'usage du numérique, des technologies de l'information et de la communication

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
NUM5	Pourcentage des personnes interrogées qui estiment que les technologies numériques rendent leur vie plus facile et plus confortable	Pourcentage des personnes qui ont répondu "tout à fait d'accord" ou "d'accord" à l'item "Les technologies numériques rendent ma vie plus facile et plus confortable"	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
NUM6	Pourcentage des personnes interrogées qui ont accordé 7 ou plus (sur 10) pour ce qui est de leur confiance dans les services en ligne	Pourcentage des personnes qui ont accordé 7 ou plus (sur 10) pour ce qui est de leur confiance dans les services en ligne	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
NUM7	Score moyen de crainte du numérique et peur des arnaques	Score moyen cumulé (sur 600) lié à la crainte du numérique : addition des items "J'hésite à utiliser les applications numériques car je crains de faire des erreurs que je ne pourrai pas corriger ensuite", "J'ai peur des arnaques ou de me faire pirater" et "En tant qu'utilisateur-trice, j'ai peur de ne plus avoir de contrôle sur mes données personnelles (utilisation sans mon accord, utilisation pour d'autres fins, diffusion...)". Chacun de ces 3 items est recodé tel que : 200 = "Tout à fait d'accord", 100 = "D'accord", 50 = "Ni d'accord ni pas d'accord", 0 = "Pas d'accord", 0 = "Pas du tout d'accord", 0 = "Je ne sais pas"	/100	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
NUM8	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent pouvoir accéder à internet dans de bonnes conditions de chez eux	Pourcentage des personnes qui ont répondu "Oui" à la question "Chez vous, pouvez-vous vous connecter à internet dans de bonnes conditions tout le temps?". Les personnes ne souhaitant pas de connexion internet sont retirées du dénominateur.	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS

7. Droit à un logement décent et adapté, à l'énergie et à l'eau

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
LOG1	Score de satisfaction par rapport au logement	Satisfaction moyenne basée sur les réponses à la question "Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous satisfait-e de votre logement actuel ? " (sur une échelle de 0 à 10, où 0 = "pas du tout satisfait-e" jusqu'à 10 = "entièrement satisfait-e")	/10	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
LOG2	Loyer médian des baux enregistrés	Loyer médian des baux enregistrés dans les différentes communes de Wallonie, avec une date de début de bail du 01/01/2022 jusqu'à 01/01/2025. L'indicateur est construit sur les trois dernières années disponibles pour éviter les petits nombres par commune. En Belgique, tous les contrats de bail ont l'obligation d'être enregistrés. Les données à la base du calcul ne reprennent que les baux exclusivement destinés au logement.	Euros (€)	2022-2023-2024	Statbel – BD des baux enregistrés	Statbel – BD des baux enregistrés
LOG3	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent avoir des difficultés à payer leur loyer	Pourcentage des personnes qui ont déclaré ne pas avoir pu payer ou régler à temps un loyer ces 12 derniers mois	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
LOG4	Score moyen de confort du logement : lumière, confort thermique, insonorisation	Score moyen pondéré (sur 10) des personnes pour les items "Mon logement est trop sombre, je n'ai pas assez accès à la lumière du soleil", "Je souffre du froid en hiver", "Je souffre de la chaleur en été" et "Mon logement n'est pas assez bien insonorisé" : Moyenne de 4 items, chacun pondéré tel que 0 = "Oui", 10 = "Non"	/10	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
LOG5	Score moyen de confort du logement : pas d'humidité, de	Score moyen pondéré (sur 10) des personnes pour les items "J'ai une ou des fuite(s) dans le toit", "J'ai des problèmes d'humidité dans les murs ou dans le sol"	/10	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS

7. Droit à un logement décent et adapté, à l'énergie et à l'eau

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
	fuites, pas de moisissures	et "J'ai des problèmes de boiseries pourries": Moyenne de 3 items, chacun pondéré tel que 0 = "Oui", 10 = "Non"				
LOG6	Score moyen de confort du logement : électricité, alimentation en eau et eau chaude	Score moyen pondéré (sur 10) des personnes pour les items "Mon installation électrique est adéquate et conforme", "Mon système d'alimentation en eau (canalisation, tuyauteries) est adéquat et conforme" et "J'ai toujours de l'eau chaude chez moi" : Moyenne de 3 items, chacun pondéré tel que 10 = "Oui", 0 = "Non"	/10	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
LOG7	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent que leur logement à un espace intérieur assez grand	Pourcentage des personnes qui ont répondu "Oui" à l'item "Mon logement a un espace intérieur assez grand"	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
LOG8	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent que leur logement à un espace extérieur assez spacieux	Pourcentage des personnes qui ont répondu "Oui" à l'item "Mon logement a un espace extérieur assez spacieux (jardin, cour, terrasse...)"	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
LOG9	Pourcentage de logements avec moins de 1,25 pièce par occupant	Pourcentage des logements avec moins de 1,25 pièce par occupant. La donnée est construite dans le cadre du Censu 2021 à partir de la base de données de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale du SPF Finances (AGDP), du Registre national et de couplages de bases de données d'adresses. Une pièce est définie par Statbel dans le Censu comme un espace séparé dans un logement dont la superficie est d'au moins 4 m ² . Le nombre de pièces est connu dans le cadastre.	%	2021	Statbel - Censu 2021	Statbel - Censu 2021

7. Droit à un logement décent et adapté, à l'énergie et à l'eau

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
LOG10	Prix médian des maisons vendues	Le prix médian par commune des prix médians des maisons vendues sur l'année 2024 pour toutes les maisons avec 2, 3, 4 ou plus de façades. Pour les 9 communes avec moins de 25 transactions, les valeurs de l'année précédente sont prises en compte. La statistique des prix de l'immobilier se base sur les actes de vente enregistrés par le SPF Finances, et plus spécifiquement l'Administration générale de la Documentation patrimoniale (AGDP)	Euros (€)	2024	Statbel	IWEPS
LOG11	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent avoir des difficultés à rembourser leur emprunt hypothécaire	Pourcentage des personnes qui ont déclaré ne pas avoir pu payer ou régler à temps un remboursement d'emprunt hypothécaire ces 12 derniers mois	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
LOG12	Pourcentage des compteurs à budget actifs pour l'électricité	Pourcentage des compteurs à budget actif pour l'électricité pour les clients résidentiels fin 2023. Les compteurs à budget sont des compteurs qui fonctionnent selon un mode de prépaiement avec carte. Le client doit recharger la carte de son compteur à budget avant d'utiliser l'énergie. Ce type de compteur est le plus souvent placé à la demande du fournisseur d'énergie suite à un défaut de paiement du client. Quand le client a apuré la dette, il peut demander la désactivation du compteur à budget, c'est-à-dire repasser à un mode de facturation classique où le paiement s'effectue <i>via</i> des factures d'acompte tous les mois. La présence d'un compteur à budget actif est un bon indicateur de précarité énergétique, car son utilisation résulte très souvent de difficultés financières liées au paiement des factures d'énergie.	%	2023	CWaPE	CWaPE

7. Droit à un logement décent et adapté, à l'énergie et à l'eau

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
LOG13	Pourcentage de compteurs en défaut de paiement pour l'eau	Pourcentage de compteurs en défaut de paiement pour l'eau. L'indicateur reprend la part des compteurs pour lesquels la facture est impayée, toutes raisons confondues, qu'il s'agisse d'une réelle difficulté de paiement ou d'un oubli (AQUAWAL). Les données sont fournies par la Société publique de gestion de l'eau (SPGE) et AQUAWAL.	%	2023	AQUAWAL, SPGE	IWEPS

8. Droit à un environnement et à un cadre de vie sain et adapté

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
ENV1	Population localisée dans une zone de qualité de l'air problématique	<p>Nombre d'habitants de chaque commune vivant dans une zone de qualité de l'air problématique, celle-ci étant définie suivant les normes BelAQI. La mesure est construite à partir d'une synthèse des cartographies des moyennes annuelles de NO₂, PM₁₀ et PM_{2,5} calculées grâce au modèle ATMO-Street.</p> <p>L'indice moyen annuel de la qualité de l'air est exprimé sur une base similaire à l'échelle BelAQI, soit une échelle de 1 à 10, 1 correspondant à une excellente qualité de l'air et 10 à une qualité exécrable. Cette échelle est adaptée aux valeurs recommandées en 2021 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les zones considérées comme problématiques sont celles où la valeur BelAQI est égale ou supérieure à 5, ce qui signifie que la norme OMS est dépassée pour au moins un des polluants PM_{2,5}, PM₁₀ ou NO₂. Les indices sont représentatifs d'une zone de quelques dizaines de mètres carrés.</p> <p>L'échelle de cet indice est représentative de l'impact sanitaire de la pollution sur le long terme.</p> <p>L'estimation de l'exposition de la population est basée sur une approche SIG. L'exposition est déterminée en croisant la localisation des habitants et la cartographie de l'indice moyen annuel de la qualité de l'air – échelle BelAQI.</p>	habitants	IR-CELINE qualité de l'air 2023 Population géocodée au 01/01/2024, Parcelles cadastrales au 01/01/2024	IR-CELINE, (Belgian interregional Environment Agency) 2023 AGDP Population – Statbel, base de données Demobel géolocalisées, 01/01/2024 SPF Finances AGDP, CadMap au 01/01/2024	IWEPS
ENV2	Pourcentage de la population localisée dans une zone de qualité de l'air problématique	<p>Nombre d'habitants de chaque commune vivant dans une zone de qualité de l'air problématique, celle-ci étant définie suivant les normes BelAQI. La mesure est construite à partir d'une synthèse des cartographies des moyennes annuelles de NO₂,</p>	%	ER-CELINE qualité de l'air 2023	IR-CELINE (Belgian interregional Environment Agency) 2023	IWEPS

8. Droit à un environnement et à un cadre de vie sain et adapté

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
		<p>PM10 et PM2,5 calculées grâce au modèle ATMO-Street.</p> <p>L'indice moyen annuel de la qualité de l'air est exprimé sur une base similaire à l'échelle BelAQI, soit une échelle de 1 à 10, 1 correspondant à une excellente qualité de l'air et 10 à une qualité exécrationnelle.</p> <p>Cette échelle est adaptée aux valeurs recommandées en 2021 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les zones considérées comme problématiques sont celles où la valeur BelAQI est égale ou supérieure à 5, ce qui signifie que la norme OMS est dépassée pour au moins un des polluants PM2,5, PM10 ou NO2. Les indices sont représentatifs d'une zone de quelques dizaines de mètres carrés.</p> <p>L'échelle de cet indice est représentative de l'impact sanitaire de la pollution sur le long terme.</p> <p>L'estimation de l'exposition de la population est basée sur une approche SIG. L'exposition est déterminée en croisant la localisation des habitants et la cartographie de l'indice moyen annuel de la qualité de l'air – échelle BelAQI.</p>		<p>Population géocodée au 01/01/2024</p> <p>Parcelles cadastrales au 01/01/2024</p>	<p>Population – Statbel, base de données Demobel géolocalisées, 01/01/2024</p> <p>SPF Finances AGDP, CadMap au 01/01/2024</p>	
ENV3	Score moyen d'impact du bruit sur la santé et le sommeil	Score moyen pondéré (sur 100) des personnes pour la question "Ces 12 derniers mois, est-ce que le bruit près de chez vous impacte votre santé (sommeil..) ?" : items pondérés tels que 100 = "Oui, tout à fait", 66 = "Plutôt oui", 33 = "Plutôt non", 0 = "Non, pas du tout"	/100	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
ENV4	Score moyen de gêne liée aux sources de bruits	Score moyen pondéré (sur 100) des personnes pour la question "Ces 12 derniers mois, à quelle fréquence avez-vous été gêné(e) par les bruits suivants près de chez vous ?". Moyenne de 3 items, chacun	/100	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS

8. Droit à un environnement et à un cadre de vie sain et adapté

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
		pondéré tel que 100 = "Tous les jours", 75 = "Souvent", 50 = "Parfois", 25 = "Rarement", 0 = "Jamais"				
ENV5	Score moyen de gêne liée aux odeurs	Score moyen pondéré (sur 100) des personnes pour la question "Ces 12 derniers mois, à quelle fréquence avez-vous été gêné-e par les odeurs suivantes près de chez vous ?". Moyenne de 6 items, chacun pondéré tel que 100 = "Tous les jours", 75 = "Souvent", 50 = "Parfois", 25 = "Rarement", 0 = "Jamais"	/100	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
ENV6	Score moyen d'insécurité ressentie par les femmes la nuit	Score moyen pondéré (sur 100) des femmes pour la question "La NUIT, y a-t-il des lieux que vous évitez près de chez vous par peur de faire une mauvaise rencontre ?" (Q8) : items pondérés tels que 100 = "Oui, toujours", 66 = "Oui, souvent", 33 = "Oui, parfois", 0 = "Non"	/100	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
ENV7	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent voir au moins trois arbres depuis leur logement	Pourcentage des personnes qui ont répondu "Oui" à la question "De votre logement, voyez-vous au minimum 3 arbres ?"	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
ENV8	Pourcentage médian de canopée dans l'environnement du logement	Mesure de la couverture arborée dans l'environnement des domiciles des habitants est dérivée de la classification des orthophotoplans de la Wallonie (couverture 2023). Les MNT 2021-22 LiDAR sont utilisés comme référence pour les calculs de hauteur (MNH) des arbres. À partir de la couverture des arbres de plus de 3 mètres (couverture arborée), la mesure est construite dans un SIG avec une synthèse des valeurs rencontrées dans un rayon de 500m autour du pixel de 1 m. L'indicateur est le taux	%	Canopée 2023 Population géocodée au 01/01/2024,	SPW Digital Orthophotoplans 2023 + MNH (MNS photographique 2023 - MNT LiDAR 2021/22) et Donnée européenne CLC+ Backbone 2021	SPW Digital- Département Données Transversales - Production Géomatique et Traitements des Données et IWEPS

8. Droit à un environnement et à un cadre de vie sain et adapté

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
		de couverture médian de canopée dans l'environnement des habitants de la commune, suivant leur lieu de résidence.			Population – Statbel, base de données Demobel géolocalisées, 01/01/2024	
ENV9	Population ayant moins de 30 % de canopée dans l'environnement de leur logement	Mesure de la couverture arborée dans l'environnement des habitants est dérivée de la classification des orthophotoplans de la Wallonie (couverture 2023). Les MNT 2021-22 LiDAR sont utilisés comme référence pour les calculs de hauteur (MNH) des arbres. À partir de la couverture des arbres de plus de 3 mètres (couverture arborée), la mesure est construite dans un SIG avec une synthèse des valeurs rencontrées dans un rayon de 500m autour du pixel de 1 m. L'indicateur est le nombre d'habitants de la commune vivant dans un voisinage de 500m autour du domicile qui est arboré à moins de 30Pourcentage. Ce seuil de 30Pourcentage est choisi en cohérence avec les travaux sur le 3-30-300, initiés par Cecil Konijnendijk et appliqués dans de nombreuses études. Une publication spécifique de l'IWEPS sera dédiée aux choix méthodologiques pour la construction de cet indicateur.	habitants	Canopée 2023 Population géocodée au 01/01/2024,	SPW Digital Orthophotoplans 2023 + MNH (MNS photographique2023 – MNT LiDAR2021/22) et Donnée européenne CLC+ Backbone 2021 Population – Statbel, base de données Demobel géolocalisées, 01/01/2024	SPW Digital- Département Données Transversales - Production Géomatique et Traitements des Données et IWEPS
ENV10	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent vivre à proximité (300m) d'un espace vert	Pourcentage des personnes qui ont répondu "Oui" à la question "Avez-vous accès en moins de 5 minutes à pied de chez vous à un parc, un bois, une forêt ou un espace vert public ?"	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS

9. Droit à la mobilité						
	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
MOB1	Population domiciliée dans une polarité de base concentrant une diversité de services de base	<p>Nombre d'habitants domiciliés dans des lieux appelés « polarités de base » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • où l'habitat n'est pas dispersé ; • où des équipements et services de base (mix de commerce alimentaire, école fondamentale, pharmacie, poste, CPAS, administration communale) existent à proximité piétonne ; • où une desserte en transports en commun de qualité existe à proximité piétonne. <p>Plus de détails sur la construction des polarités de base</p>	habitants	Polarités de base définies par l'IWEPS en 2021 Population géocodée au 01/01/2024	IWEPS, SPF Finances /AGDP, SPW, Bpost, AFMPS, UVCW, FWB, SNCB Population – Statbel, base de données Demobel géolocalisées, 01/01/2024	IWEPS
MOB2	Pourcentage de la population domiciliée dans une polarité de base concentrant une diversité de services de base	<p>Pourcentage de la population communale habitant dans des lieux appelés « polarités de base » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • où l'habitat n'est pas dispersé ; • où des équipements et services de base (mix de commerce alimentaire, école fondamentale, pharmacie, poste, CPAS, administration communale) existent à proximité piétonne ; • où une desserte en transports en commun de qualité existe à proximité piétonne. <p>Plus de détails sur la construction des polarités de base</p>	%	Polarités de base définies par l'IWEPS en 2021 Population géocodée au 01/01/2024	IWEPS, SPF Finances /AGDP, SPW, Bpost, AFMPS, UVCW, FWB, SNCB Population – Statbel, base de données Demobel géolocalisées, 01/01/2024	IWEPS
MOB3	Score moyen de facilité d'accès à un moyen de locomotion pour plus de 10 km	<p>Score moyen pondéré (sur 100) sur la facilité d'accéder à un moyen de locomotion pour une distance de plus de 10 km (100 = "Oui, toujours", 50 = "Oui, en général", 0 = "Non").</p> <p>Le seuil des 10 km correspond à la limite à partir de laquelle les parts modales des modes actifs (à pied, à vélo, y compris à assistance électrique) sont réduites.</p>	/100	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS

9. Droit à la mobilité						
	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
MOB4	Pourcentage des personnes de 18 à 64 ans interrogées qui déclarent avoir dû renoncer à un emploi en raison de mobilité	Pourcentage des personnes âgées de 18 à 64 ans qui ont répondu "Oui" à la question "Ces 5 dernières années, vous est-il arrivé de devoir renoncer à un emploi uniquement en raison de difficultés de transport ou de mobilité ?"	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
MOB5	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent avoir dû renoncer à une activité de loisir en raison de mobilité	Pourcentage des personnes qui ont répondu "Oui" à la question "Ces 3 derniers mois, vous est-il arrivé de devoir renoncer à une activité de loisir ou à aller voir des proches uniquement en raison de difficultés de transport ou de mobilité ?"	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
MOB6	Score moyen de renoncement à se déplacer en voiture à cause des coûts	Score moyen pondéré (sur 100) sur le renoncement à se déplacer en voiture à cause des coûts (100 = "Je n'ai pas de voiture pour des raisons financières", 75 = "Oui, souvent", 50 = "Oui, régulièrement", 25 = "Oui, parfois", 0 = "Non")	/100	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
MOB7	Score moyen de renoncement à se déplacer en transport en commun à cause des coûts	Score moyen pondéré (sur 75) sur le renoncement à se déplacer en TEC à cause des coûts (75 = "Oui, souvent", 50 = "Oui, régulièrement", 25 = "Oui, parfois", 0 = "Non")	/75	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
MOB8	Score moyen d'évaluation de la qualité des routes et infrastructure routière	Score moyen pondéré (sur 100) sur l'évaluation de la qualité des routes et infrastructures routières (0 = "0", 20 = "1", 40 = "2", 60 = "3", 80 = "4", 100 = "5")	/100	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
MOB9	Score moyen d'évaluation de la qualité des transports en commun	Score moyen pondéré (sur 200) sur l'évaluation des transports en commun disponibles (fréquence ET accès pour tous) (0 = "0", 20 = "1", 40 = "2", 60 = "3", 80 = "4", 100 = "5")	/200	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS

9. Droit à la mobilité						
	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
MOB10	Score moyen d'évaluation de la qualité des trottoirs et infrastructures piétonnes	Score moyen pondéré (sur 200) sur l'évaluation de la mobilité des piétons (qualité des trottoirs ET accès des trottoirs pour tous) (0 = "0", 20 = "1", 40 = "2", 60 = "3", 80 = "4", 100 = "5")	/200	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
MOB11	Score moyen d'évaluation de la qualité des pistes cyclables et infrastructures pour les cyclistes	Score moyen pondéré (sur 100) sur l'évaluation de la qualité des pistes cyclables (0 = "0", 20 = "1", 40 = "2", 60 = "3", 80 = "4", 100 = "5")	/100	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
MOB12	Pourcentage des personnes interrogées qui estiment que la circulation est dangereuse pour les PMR près de chez eux	Pourcentage des personnes qui estiment que la circulation est "Très dangereuse" ou "Dangereuse" pour les PMR près de chez eux	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
MOB13	Population à proximité piétonne d'un arrêt de transport en commun bien desservi (bus, métro, tram ou train)	<p>Nombre d'habitants de la commune domiciliés à proximité piétonne d'un arrêt de transport en commun bien desservi (bus, métro, tram ou train).</p> <p>En cohérence avec la Stratégie Régionale de Mobilité (SRM) les critères retenus pour définir les zones d'accessibilité sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bus ordinaires : les lieux situés à moins de 500 m d'un arrêt de bus dont les fréquences par jour ouvrable de vacances scolaires sont de minimum 14 par sens (un bus par heure et par sens ce qui équivaut à deux bus par heure dans les deux sens confondus). • Bus express : les lieux situés à moins de 1 000 m d'un arrêt de bus dont les fréquences de bus express par jour ouvrable de vacances scolaires sont 	habitants	Population géocodée au 01/01/2024 Offre en bus en Septembre 2023	SPW AOT OTW, SNCB Population - Statbel, base de données Demobel géolocalisées, 01/01/2024	IWEPS

9. Droit à la mobilité						
	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
		<p>de minimum 14 par sens (un bus par heure et par sens ce qui équivaut à deux bus par heure dans les deux sens confondus) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Train : les lieux situés autour des gares et arrêts de train sont retenus, en fonction de la fréquence, dans un rayon autour des gares de 500 à 1500m. <p>Plus de détails sur les critères et la construction</p>				
MOB14	<p>Pourcentage de la population située à proximité piétonne d'un arrêt de transport en commun bien desservi (bus, métro, tram ou train)</p>	<p>Pourcentage de la population communale située à proximité piétonne d'un arrêt de transport en commun bien desservi (bus, métro, tram ou train)</p> <p>En cohérence avec la Stratégie Régionale de Mobilité (SRM) les critères retenus pour définir les zones d'accessibilité sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bus ordinaires : les lieux situés à moins de 500 m d'un arrêt de bus dont les fréquences par jour ouvrable de vacances scolaires sont de minimum 14 par sens (un bus par heure et par sens ce qui équivaut à deux bus par heure dans les deux sens confondus). • Bus express : les lieux situés à moins de 1 000 m d'un arrêt de bus dont les fréquences de bus express par jour ouvrable de vacances scolaires sont de minimum 14 par sens (un bus par heure et par sens ce qui équivaut à deux bus par heure dans les deux sens confondus) ; • Train : les lieux situés autour des gares et arrêts de train sont retenus, en fonction de la fréquence, dans un rayon autour des gares de 500 à 1500m. <p>Plus de détails sur les critères et la construction</p>	%	<p>Population géocodée au 01/01/2024</p> <p>Offre en bus en Septembre 2023</p> <p>Offre en train</p>	<p>SPW AOT OTW, SNCB</p> <p>Population – Statbel, base de données Demobel géolocalisées, 01/01/2024</p>	IWEPS

9. Droit à la mobilité						
	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
MOB15	Score moyen d'évaluation de l'accessibilité aux gares	Score moyen pondéré (sur 100) sur l'évaluation de la facilité à se déplacer vers les gares de train (0 = "0", 20 = "1", 40 = "2", 60 = "3", 80 = "4", 100 = "5")	/100	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS

10. Droit au travail, à des conditions de travail justes et favorables, à la formation professionnelle

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
TRA1	Taux d'emploi des 20-64 ans	Le taux d'emploi rapporte à la population âgée de 20-64 ans le nombre de personnes de 20-64 ans qui ont effectivement un emploi (population active occupée).	%	2023 (moyenne annuelle)	Comptes de l'emploi wallon (sur la base de données SPF Économie, ONSS, INASTI, INAMI, CIN, FOREM, ADG, ONEm, BCSS, IBSA)	IWEPS
TRA2	Taux d'emploi des étrangers non UE âgés de 18 à 64 ans	Le taux d'emploi des étrangers non UE de 18-64 ans rapporte à la population d'origine étrangère non UE de cette tranche d'âge (18-64 ans) le nombre de personnes d'origine étrangère non UE de 18-64 ans qui ont effectivement un emploi (population active occupée). Focus sur un public cible : les travailleurs étrangers	%	2022 (au 31 décembre)	Datawarehouse BCSS	IWEPS
TRA3	Taux de chômage administratif des 15-64 ans ayant un faible niveau d'instruction	Le taux de chômage des personnes de 15-64 ans ayant un faible niveau d'instruction rapporte à la population active de cette tranche d'âge (15-64 ans) et du même niveau d'instruction le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) de 15 à 64 ans ayant un faible niveau d'instruction. Le niveau d'instruction désigne le niveau d'études le plus élevé atteint avec succès. Un faible niveau d'instruction se réfère aux personnes ayant au mieux obtenu un diplôme d'enseignement primaire ou qui n'ont pas achevé le secondaire inférieur. Les pourcentages sont calculés sur base des diplômes connus.	%	2021 (au 1 ^{er} janvier)	Statbel, Census 2021	Statbel, Census 2021

10. Droit au travail, à des conditions de travail justes et favorables, à la formation professionnelle

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
TRA4	Part des chômeurs de très longue durée (2 ans et plus)	La part des chômeurs de très longue durée rapporte le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) dont la durée d'inoccupation est de 2 ans et plus à l'ensemble des DEI, en moyenne annuelle. Focus sur un public cible : les chômeurs de très longue durée	%	2024 (moyenne annuelle)	FOREM	FOREM
TRA5	Taux de bas salaire (salaire journalier brut inférieur à 130 €) exprimé en ETP (équivalent temps plein)	Nombre de salariés exprimés en équivalent temps plein (ETP) dont le salaire journalier brut est inférieur à 130 euros, rapportés au nombre total des salariés exprimés en équivalent temps plein (ETP). Le montant de 130 euros correspond à la borne supérieure du 2 ^e décile du salaire journalier brut belge (128 euros). Les salariés qui travaillent à l'étranger ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'indicateur.	%	2023 (moyenne annuelle)	ONSS	IWEPS
TRA6	Pourcentage des personnes interrogées qui travaillent et qui vivent dans un ménage en situation de privation matérielle et/ou sociale sévère	Pourcentage des personnes interrogées qui travaillent et qui vivent dans un ménage en situation de privation matérielle et/ou sociale sévère (4 privations ou plus) Pour une définition de la privation matérielle et/ou sociale sévère : se reporter à la définition de l'indicateur REV7.	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
TRA7	Pourcentage des personnes interrogées (18-64 ans) occupées dans un emploi précaire / peu sécurisant	Pourcentage des personnes interrogées (âgées de 18 à 64 ans) occupées dans un emploi précaire ou peu sécurisant : salarié sous contrat à durée déterminée (CDD) ou pour des tâches spécifiques, contrat d'intérim, contrat d'étudiant, article 60 du CPAS, formation en alternance, contrat d'apprentissage, stage rémunéré, travail à temps partiel à défaut d'avoir trouvé un emploi à temps plein, aidant.e non rémunéré.e d'un travailleur indépendant, autre situation de	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS

10. Droit au travail, à des conditions de travail justes et favorables, à la formation professionnelle

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
		travail sans contrat, ou encore être occupé.e dans un emploi et craindre de perdre son travail au cours des six prochains mois.				
TRA8	Pourcentage des personnes interrogées (18-64 ans) en emploi qui déclarent manquer de soutien social au travail	Pourcentage des personnes interrogées (âgées de 18 à 64 ans) qui exercent un emploi et qui déclarent manquer de soutien social au travail : réponses « plutôt pas d'accord » ou « pas du tout d'accord » aux items « je m'entends bien avec mes collègues » ou « il existe une bonne relation entre ma hiérarchie et moi ».	%	2024	Enquête ISADF – IWEPS	IWEPS
TRA9	Pourcentage des personnes interrogées (18-64 ans) en emploi qui déclarent manquer de valorisation au travail	Pourcentage des personnes interrogées (âgées de 18 à 64 ans) qui exercent un emploi et qui déclarent manquer de valorisation au travail : réponses à au moins deux des trois propositions suivantes : (1) « je suis fier.e de mon travail » (réponse : « plutôt pas d'accord » ou « pas du tout d'accord »), (2) « j'exerce un travail qui est reconnu et valorisé dans la société » (réponse : « plutôt pas d'accord » ou « pas du tout d'accord »), (3) mon travail me permet d'utiliser pleinement toutes mes compétences et capacité (réponse : « jamais » ou « rarement »).	%	2024	Enquête ISADF – IWEPS	IWEPS
TRA10	Pourcentage des personnes interrogées (de 18 à 64 ans) qui ne travaillent pas et qui rencontrent des obstacles dans l'accès au travail liés à leurs qualifications	Pourcentage des personnes interrogées (âgées de 18 à 64 ans) qui ne travaillent pas, souhaitent travailler et rencontrent des obstacles dans la recherche ou l'accès à un travail en lien avec leurs qualifications. À la question « Si vous ne travaillez pas et que vous souhaitez travailler, quels sont les obstacles qui vous empêchent de chercher ou de trouver un travail librement choisi ? », ces personnes ont coché l'un ou l'autre des items suivants : (1) « je n'ai pas la formation ou les qualifications nécessaires », (2) « mon diplôme	%	2024	Enquête ISADF – IWEPS	IWEPS

10. Droit au travail, à des conditions de travail justes et favorables, à la formation professionnelle

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
		n'est pas reconnu », (3) « je n'ai pas l'expérience requise », (4) « J'ai des difficultés pour m'exprimer dans une des langues nationales »				
TRA11	Pourcentage des personnes interrogées (de 18 à 64 ans) qui ne travaillent pas et qui rencontrent des obstacles dans l'accès au travail liés au permis de conduire	Pourcentage des personnes interrogées (âgées de 18 à 64 ans) qui ne travaillent pas, souhaitent travailler et rencontrent des obstacles dans la recherche ou l'accès à un travail en raison du fait qu'elles ne disposent pas du permis de conduire.	%	2024	Enquête ISADF – IWEPS	IWEPS
TRA12	Pourcentage des personnes interrogées occupées insatisfaites de leur travail	Pourcentage des personnes interrogées (âgées de 18 à 64 ans) qui ont un emploi et qui accordent une faible satisfaction à leur travail principal actuel (cote entre 0 et 5 sur une échelle de 0 à 10, où 0 = « pas du tout satisfait.e » et 10 = « entièrement satisfait.e »).	%	2024	Enquête ISADF – IWEPS	IWEPS
TRA13	Pourcentage des personnes de 18 à 64 ans en invalidité, c.à.d. en incapacité de travail de longue durée (au-delà d'un an).	Nombre moyen de bénéficiaires de l'assurance soins de santé obligatoire âgés de 18 à 64 ans qui sont en incapacité de travail de longue durée (depuis plus d'un an) et qui sont reconnus invalides par le Conseil médical de l'invalidité de l'INAMI, rapporté à la population active de 18 à 64 ans. Ces statistiques concernent les travailleurs salariés du secteur privé, les travailleurs indépendants et les chômeurs. Les fonctionnaires statutaires ne sont pas repris dans ces chiffres : ils ne sont pas couverts par le volet indemnités d'incapacité de travail de l'assurance soins de santé et indemnités.	%	2023 (Moyenne annuelle)	INAMI et Comptes de l'emploi wallon (sur la base de données SPF Économie, ONSS, INASTI, INAMI, CIN, FOREM, ADG, ONEm, BCSS, IBSA)	IWEPS
TRA14	Pourcentage des personnes interrogées (âgées de 18 à 64 ans), actives occupées ou	Pourcentage des personnes interrogées (âgées de 18 à 64 ans), actives occupées ou inoccupées, qui se sentent victimes de discrimination au travail ou à l'embauche au cours des 12 derniers mois.	%	2024	Enquête ISADF – IWEPS	IWEPS

10. Droit au travail, à des conditions de travail justes et favorables, à la formation professionnelle

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
	inoccupées, qui déclarent avoir ressenti au moins une injustice au travail ou dans le cadre de la recherche d'un travail au cours des 12 derniers mois.	Ces personnes ont coché un ou plusieurs motifs de discrimination à la question suivante : « Ces 12 derniers mois, avez-vous ressenti une injustice au travail ou dans le cadre de la recherche d'un travail pour l'un des motifs suivants ? » Plusieurs réponses possibles parmi les items suivants : (1) votre nationalité, origine ou couleur de peau ; (2) votre sexe ou genre ; (3) une grossesse ou maternité ; (4) votre orientation sexuelle ; (5) votre âge ; (6) vos pratiques culturelles ou religieuses ; (7) votre état de santé / handicap ; (8) vos caractéristiques physiques (poids, tatouages...); (9) votre situation familiale ; (10) votre niveau d'étude ; (11) votre situation financière et/ou sociale ; (12) vos opinions politiques ou activités syndicales.				

11. Droit au respect de la vie privée et familiale ainsi qu'à la conciliation vie familiale et vie professionnelle

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
VPR1	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent ne pas se sentir libres dans leurs choix de vie privée	Pourcentage des personnes interrogées qui ont répondu "plutôt non" ou "non, pas du tout" à la question "Vous sentez-vous libre dans vos choix de vie privée?".	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
VPR2	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent avoir été stressées par certaines procédures administratives de contrôle au cours des 5 dernières années	Pourcentage des personnes interrogées qui ont répondu "oui, tout à fait" ou "plutôt oui" à la question "ces 5 dernières années, avez-vous été stressé.e dans votre vie privée par certaines procédures administratives de contrôle (CPAS, ONEM, FOREM, INAMI, SPJ, huissier, police, ... ? ».	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
VPR3	Score moyen d'accessibilité aux crèches ou milieux d'accueil	Score moyen pondéré (sur 100) sur l'évaluation de la facilité à se déplacer vers les crèches ou milieux d'accueil (0 = "0", 20 = "1", 40 = "2", 60 = "3", 80 = "4", 100 = "5")	/100	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
VPR4	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent un manque de temps personnel pour faire tout ce qu'elles doivent faire	Pourcentage des personnes interrogées qui ont répondu "oui, tout à fait" ou "plutôt oui" à la proposition suivante : "Je n'ai pas assez de temps pour faire tout ce que je dois faire".	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
VPR5	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent devoir souvent renoncer à ce qu'elles prévoient	Pourcentage des personnes interrogées qui ont répondu "oui, tout à fait" ou "plutôt oui" à la proposition suivante : "Je dois souvent renoncer à ce que je prévois".	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
VPR6	Pourcentage des personnes interrogées qui	Pourcentage des personnes interrogées qui ont répondu "oui, tout à fait" ou "plutôt oui" à la proposition suivante : "Je me sens dépassé.e, voire épuisé.e".	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS

11. Droit au respect de la vie privée et familiale ainsi qu'à la conciliation vie familiale et vie professionnelle

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
	déclarent se sentir dépassées, voire épuisées					
VPR7	Pourcentage des personnes interrogées âgées de 18 à 64 ans qui déclarent avoir des difficultés à trouver un équilibre entre leur travail et leurs activités personnelles et familiales	Pourcentage des personnes âgées de 18 à 64 ans qui ont répondu "oui, tout à fait" ou "plutôt oui" à la proposition suivante : "Il m'est difficile de trouver un équilibre entre mon travail et mes activités personnelles et familiales"	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
VPR8	Pourcentage des femmes interrogées âgées de 18 à 64 ans qui déclarent avoir des difficultés à trouver un équilibre entre leur travail et leurs activités personnelles et familiales	Pourcentage des femmes interrogées âgées de 18 à 64 ans qui ont répondu "oui, tout à fait" ou "plutôt oui" à la proposition suivante : "Il m'est difficile de trouver un équilibre entre mon travail et mes activités personnelles et familiales". Focus sur un public cible : les femmes	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
VPR9	Pourcentage des personnes interrogées, âgées de 18 à 64 ans, qui déclarent au moins un frein à l'emploi lié à la difficulté de concilier vie privée et vie professionnelle	Pourcentage des personnes interrogées, âgées de 18 à 64 ans, qui ont signalé au moins un frein à l'emploi lié à la difficulté de concilier vie privée et vie professionnelle : (1) les responsabilités familiales ne permettent pas de travailler à temps plein (garde d'enfant.s ou de personne.s dépendante.s) » ; (2) devoir faire face à des imprévus dans la vie privée incompatibles avec certaines conditions de travail ; (3) s'occuper de ses enfants faute de place disponible en crèche ou autre lieu d'accueil ; (4) devoir s'occuper	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS

11. Droit au respect de la vie privée et familiale ainsi qu'à la conciliation vie familiale et vie professionnelle

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
		d'un parent ou d'un proche dépendant ou handicapé faute d'un service adéquat disponible.				
VPR10	Nombre annuel moyen de travailleurs salariés à temps partiel pour raisons familiales (garde d'enfant ou de personne dépendante)	Pourcentage de travailleurs salariés à temps partiel (statistique ONSS) ramené aux travailleurs à temps partiel interrogés dans l'enquête ISADF ayant répondu "je suis occupé.e à temps partiel parce que mes responsabilités familiales ne me permettent pas de travailler à temps plein (garde d'enfant(s) ou de personne(s) dépendante(s)...)".	Nombre habitants	2023 (moyenne annuelle) 2024	ONSS Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
VPR11	Pourcentage de travailleurs salariés en congé thématique, forme spécifique d'interruption de carrière	Nombre de travailleurs salariés en congé thématique rapportés au nombre de travailleurs salariés âgés de 25 à 64 ans. Les congés thématiques sont des formes spécifiques d'interruption. Ils permettent d'interrompre les prestations de travail, complètement ou partiellement, pendant une période déterminée, pour des besoins précis. L'indicateur couvre 4 congés thématiques : (1) le congé parental, (2) le congé pour assistance médicale, (3) le congé pour soins palliatifs, (4) le congé pour aidant proche. Plus d'informations sur ces quatre types de congés thématiques sur le site dédié de L'ONEM .	%	2023 (moyenne annuelle)	ONEM et ONSS	IWEPS

12. Droit à la participation citoyenne et démocratique

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
CIT1	Taux de participation aux élections communales 2024	Ce taux est calculé en faisant le rapport entre le nombre de bulletins déposés et le nombre de personnes inscrites sur les listes électorales. Le vote étant obligatoire en Belgique, ce taux est naturellement élevé. Cependant, bien que les citoyen.ne.s belges s'exposent théoriquement à une sanction en n'allant pas voter, une partie d'entre eux ne remplit pas ce devoir. Plus d'informations sur la définition des « bulletins déposés » et des « personnes inscrites sur les listes électorales » sur le site dédié de Walstat .	%	2024	SPW-Intérieur et Action Sociale - élection	IWEPS
CIT2	Taux de votes blancs ou nuls aux élections communales 2024	Ce taux se calcule en faisant le rapport entre le nombre de bulletins blancs et nuls qui ont été déposés et le nombre d'électeur.trice.s inscrit.es sur les listes électorales. Les votes blancs et nuls sont comptabilisés dans les bulletins déposés et entrent ainsi dans le taux de participation. Cependant ils ne rentrent pas dans le calcul de la répartition des sièges. Il s'agit donc d'une forme d'abstention dans un système où le vote est obligatoire. Plus d'informations sur la définition des « votes blancs ou nuls » sur le site dédié de Walstat .	%	2024	SPW-Intérieur et Action Sociale - élection	IWEPS
CIT3	Pourcentage d'électeurs étrangers (UE & NUE) inscrits sur les listes électorales aux élections communales 2024	Nombres d'électeurs étrangers (UE + Non UE) inscrits sur les listes électorales rapportés à l'ensemble des électeurs (UE + Non UE) potentiels. <u>Électeurs potentiels</u> : Pour les citoyens européens : être âgés de 18 ans et inscrits au registre des étrangers d'une commune belge.	%	2024	SPF Intérieur	IWEPS

12. Droit à la participation citoyenne et démocratique

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
		<p>Pour les étrangers non européens : être domiciliés en Belgique depuis au moins cinq ans et inscrits au registre des étrangers d'une commune belge.</p> <p>Pour plus d'informations : Manço, U., « Participation électorale des étrangers en Belgique : une dimension oubliée de l'intégration ? », Une analyse de l'IRFAM, Liège, 2025, n°2</p>				
CIT4	Taux de participation à l'enquête ISADF	Calcul communal du taux de réponse à l'enquête ISADF 2024 : rapport entre le nombre de répondants dans une commune et le nombre de personnes tirées au sort aléatoirement dans la même commune	%	2024	SPF Économie Statbel et Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
CIT5	Part des nouveaux donneurs de sang	Nombre de nouveaux donneurs de sang (sang, plaquettes ou plasma) qui se sont présentés à un lieu de collecte de la Croix-Rouge de Belgique (franco-phonie) entre 2020 et 2024 rapportés à la population adulte en âge de donner du sang pour la première fois (de 18 à 65 ans).	%	2020-2024 (au cours des 5 dernières années)	Croix-Rouge de Belgique francophone et Statbel	IWEPS
CIT6	Pourcentage de non-investissement des jeunes de 18 à 30 ans dans le monde associatif	<p>Pourcentage des jeunes interrogés, âgés de 18 à 30 ans, qui ne sont investis dans aucun type d'associations (que ce soit en faisant un don ou en étant bénévole, volontaire ou partenaire, de manière ponctuelle ou régulière).</p> <p>Focus sur un public cible : les jeunes</p>	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
CIT7	Pourcentage de non-investissement des personnes de 65 ans et plus dans le monde associatif	<p>Pourcentage des personnes interrogées, âgées de 65 ans et plus, qui ne sont investies dans aucun type d'associations (que ce soit en faisant un don ou en étant bénévole, volontaire ou partenaire, de manière ponctuelle ou régulière).</p> <p>Focus sur un public cible : les personnes âgées de 65 ans et plus.</p>	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS

12. Droit à la participation citoyenne et démocratique

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
CIT8	Pourcentage des personnes interrogées qui pensent être suffisamment informées sur les dispositifs de participation citoyenne dans leur commune	Pourcentage des personnes interrogées qui ont répondu "Oui, tout à fait" ou "Plutôt oui" à la question « En tant que citoyen.ne, pensez-vous être suffisamment informé.e sur l'existence, l'objectif et le fonctionnement des dispositifs de participation dans votre commune (associations de citoyens, comités de quartier, conseils consultatifs...) que ce soit via le bulletin communal, le site internet de la commune, les réseaux sociaux ou les réunions de quartier organisées par la commune)? ». ».	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
CIT9	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent ne s'impliquer dans aucune démarche participative dans leur commune	Pourcentage des personnes interrogées qui ne s'impliquent dans aucune démarche participative dans leur commune (que ce soient les réunions d'information organisées par la commune, un comité de quartier, une association de citoyens, un conseil consultatif, un budget participatif, un panel de citoyens, des enquêtes citoyennes ou tout autre dispositif).	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS

13. Droit à l'épanouissement social et culturel

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
EPA1	Score moyen de facilité de déplacement vers les lieux et espaces culturels	Score moyen pondéré (sur 100) sur l'évaluation de la facilité à se déplacer vers les lieux et espaces culturels (0 = "0", 20 = "1", 40 = "2", 60 = "3", 80 = "4", 100 = "5")	/100	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
EPA2	Score moyen de facilité de déplacement vers les équipements sportifs	Score moyen pondéré (sur 100) sur l'évaluation de la facilité à se déplacer vers les équipements sportifs (0 = "0", 20 = "1", 40 = "2", 60 = "3", 80 = "4", 100 = "5")	/100	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
EPA3	Pourcentage de la population localisée dans une zone avec une bonne accessibilité aux services culturels	Population à moins de 1500 m (distance euclidienne) d'une bibliothèque, d'un cinéma ou d'une salle de spectacle ou centre culturel. L'offre est géolocalisée. Les calculs d'accessibilité ont été réalisés dans un SIG. Le croisement avec la donnée de population géolocalisée permet de construire l'indicateur.	%	Offre services culturels : 2025 Population au 01/01/2024	FWB (données bibliothèques, salles de spectacle, centres culturels) Statbel (cinémas) Population - Statbel, base de données Demobel géolocalisées, 01/01/2024	IWEPS
EPA4	Pourcentage d'affiliés « animés » aux mouvements de jeunesse membres de la Fédération Wallonie-Bruxelles	Nombre d'affiliés « animés » aux mouvements de Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles (les Scouts, les Guides, le Patro, les Faucons rouges, les Scouts et Guides Pluralistes) rapportés à la population des jeunes âgés de 3 à 17 ans, en âge d'être « animés ».	%	Nombre d'affiliés « animés » : situation au 1 ^{er} février 2025 Population : 2024	Mouvements de jeunesse membres de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Statbel	IWEPS
EPA5	Score moyen de participation aux activités culturelles et de	Score moyen pondéré (sur 624) de participation des personnes interrogées aux activités culturelles et de loisirs : "0" = "Jamais", "2" = "Une fois par an ou moins",	/624	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS

13. Droit à l'épanouissement social et culturel

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
	loisirs des personnes interrogées	"12" = "Quelques fois par an", "24" = "Au moins une fois par mois", "104" = "Au moins une fois par semaine"				
EPA6	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent ne pas pouvoir sortir ou accueillir de la famille ou des amis pour des raisons financières	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent ne pas pouvoir, pour des raisons financières, « sortir avec des amis ou de la famille pour aller au restaurant ou boire un verre minimum une fois par mois » ou « recevoir des amis ou de la famille pour organiser un repas ou boire un verre minimum une fois par mois ».	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
EPA7	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent ne pas pouvoir participer régulièrement à des activités culturelles, sportives ou de loisirs pour des raisons financières	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent ne pas pouvoir, pour des raisons financières, participer régulièrement à des activités culturelles, sportives ou de loisirs »	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
EPA8	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent ne pas pouvoir partir une fois par an en vacances pendant une semaine pour des raisons financières	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent ne pas pouvoir, pour des raisons financières, partir une fois par an en vacances pendant une semaine »	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
EPA9	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent	Pourcentage des personnes interrogées qui ont répondu "plutôt non" ou "non pas du tout" à la proposition : « Je peux compter sur l'aide de ma famille	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS

13. Droit à l'épanouissement social et culturel

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
	ne pas pouvoir compter sur l'aide de leur famille	(quand je suis malade, si j'ai besoin d'un conseil, pour s'occuper des enfants, si j'ai besoin de parler, pour me prêter de l'argent en cas d'imprévu... »).				
EPA10	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent ne pas pouvoir compter sur l'aide de leurs amis	Pourcentage des personnes interrogées qui ont répondu "plutôt non" ou "non pas du tout" à la proposition : « Je peux compter sur l'aide de mes amis (quand je suis malade, si j'ai besoin d'un conseil, pour s'occuper des enfants, si j'ai besoin de parler, pour me prêter de l'argent en cas d'imprévu... »).	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
EPA11	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent ne pas pouvoir compter sur l'aide de leurs voisins	Pourcentage des personnes interrogées qui ont répondu "plutôt non" ou "non pas du tout" à la proposition : « Je peux compter sur l'aide de mes voisins (pour emprunter quelque chose pour cuisiner, un outil pour jardiner, pour vider la boîte aux lettres quand je suis absent.e... ».	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
EPA12	Pourcentage des personnes interrogées qui déclarent souffrir d'isolement	Pourcentage des personnes interrogées qui ont répondu "souvent", "très souvent" ou "toujours" à la question : « À quelle fréquence vous arrive-t-il de souffrir d'isolement ? ».	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
EPA13	Pourcentage des jeunes de 18 à 30 ans interrogés qui déclarent souffrir d'isolement	Pourcentage des jeunes interrogés, âgés de 18 à 30 ans, qui ont répondu "souvent", "très souvent" ou "toujours" à la question : « À quelle fréquence vous arrive-t-il de souffrir d'isolement ? ». Focus sur un public cible : les jeunes.	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS
EPA14	Pourcentage des personnes de '65 ans et plus' interrogées qui déclarent souffrir d'isolement	Pourcentage des personnes âgées de 65 ans et plus interrogées qui ont répondu "souvent", "très souvent" ou "toujours" à la question : « À quelle fréquence vous arrive-t-il de souffrir d'isolement ? ». Focus sur un public cible : les personnes âgées de 65 ans et plus.	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS

13. Droit à l'épanouissement social et culturel

	Indicateurs	Définition	Unité	Année	Sources	Calculs
EPA15	Pourcentage des personnes interrogées en situation de privation matérielle et/ou sociale sévère qui déclarent souffrir d'isolement	<p>Pourcentage des personnes interrogées en situation de privation matérielle ou sociale sévère qui ont répondu "souvent", "très souvent" ou "toujours" à la question : « À quelle fréquence vous arrive-t-il de souffrir d'isolement ? ».</p> <p>Focus sur un public cible : les personnes en situation de privation matérielle et/ou sociale sévère (4 privations ou plus)</p> <p>Pour une définition de la privation matérielle et/ou sociale sévère : se reporter à la définition de l'indicateur REV7.</p>	%	2024	Enquête ISADF - IWEPS	IWEPS



L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) est un institut scientifique public. D'une part, il est l'autorité statistique de la Région wallonne. Dans ce cadre, il a pour mission de développer, produire et diffuser des statistiques officielles en réponse aux besoins des utilisateurs wallons (monde socio-économique, environnemental et scientifique, société civile, institutions publiques).

Il coordonne à cette fin les activités du système statistique wallon. Il revêt par ailleurs la qualité d'autorité statistique de la Région au sein de l'Institut interfédéral de statistique. D'autre part, par sa mission générale d'aide à la décision, il produit des études et analyses diverses qui vont de la présentation de travaux statistiques et d'indicateurs à la réalisation de travaux d'évaluation de politiques publiques, de prospective et de prévision ainsi que de recherches et ce, dans tous les domaines de compétence de la Région.

Plus d'infos : <https://www.iweps.be>



2025